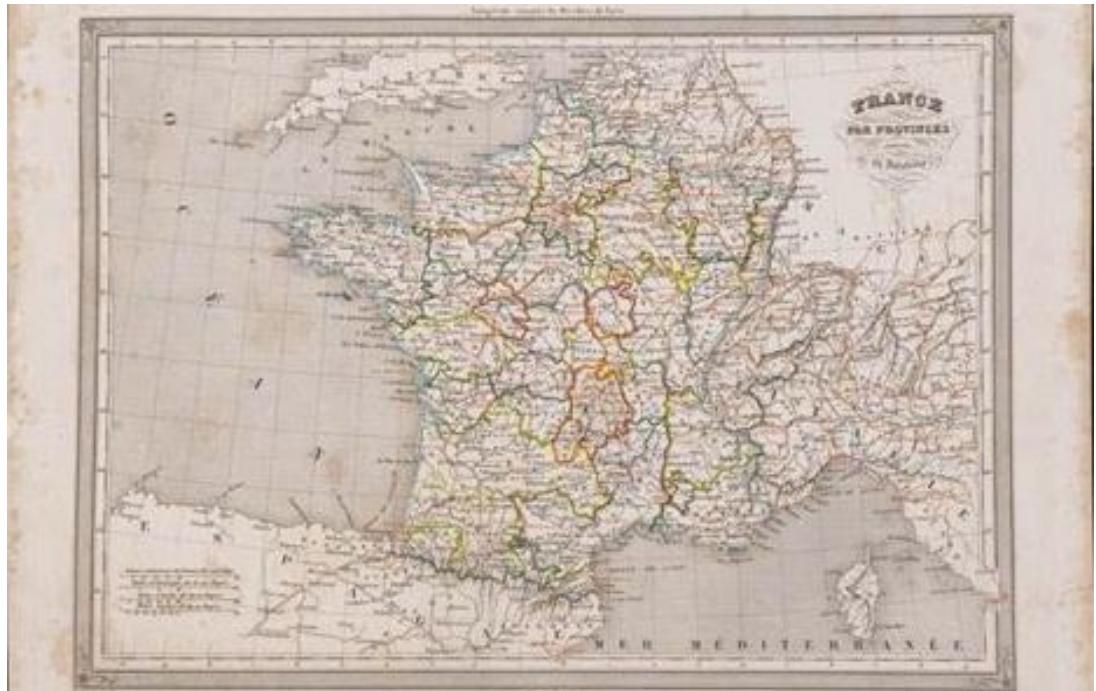


# POUR LE FÉDÉRALISME



Carte géographique ancienne publiée en 1840 pour un prestigieux atlas de Dufour et Duvotenay, gravée par Leclerc. Quelques couleurs faites à la main d'époque. C'est une carte de France présentant les délimitations des provinces françaises historiques.

## Focus : Crise de régime en France et appel au fédéralisme

La publication par Régions et Peuples Solidaires d'une radiographie du régionalisme montrant l'attrait des Français pour le fédéralisme dans leur État a ouvert le bal de plusieurs questionnements sur l'organisation de l'État et sur le fonctionnement de la Vème République. Le feuilleton politique du début de l'automne est venu renforcer les appels à dépasser les failles de ce régime qui se délite.

## Féd'actualité : La paix au Proche-Orient est-elle possible sans respect du droit international ?

La guerre à Gaza, la poursuite de la colonisation de la Cisjordanie et le silence de la communauté internationale ont choqué et amené plusieurs de nos contributeurs à réagir, dans la suite du précédent numéro qui retracait l'histoire du conflit israélo-palestinien et des analyses fédéralistes. La trêve négociée à Sharm-el-Sheikh, si elle apporte un répit, ne constitue en aucun cas les bases de la paix. Ce que notre dossier démontre.

## Théorie du fédéralisme : Mario Albertini

Nous publions la présentation du livre à paraître, traduction française de *Le fédéralisme - Anthologie et définition*, de Mario Albertini, ainsi qu'une notice du dictionnaire historique de l'intégration européenne sur ce fameux penseur fédéraliste, longtemps secrétaire général du Movimento federalista europeo avant d'être président de l'UEF Europe. L'occasion de découvrir sa pensée avant que nous commémorions les 30 ans de sa mort en 2027.

## Sommaire

<b>Sommaire .....</b>	<b>2</b>
<b>Éditorial .....</b>	<b>4</b>
<b>Le « billet d'humeur ».....</b>	<b>5</b>
De la faim à l'espoir, les promesses fragiles .....	5
<b>Focus : Crise de régime en France et appel au fédéralisme.....</b>	<b>6</b>
Pour sortir de l'impasse politique, réformons les institutions de la Vème République !.....	6
Le régionalisme français à l'épreuve du temps.....	7
Régions et Peuples Solidaires à Matignon pour un nouvel acte de décentralisation .....	11
La cinquième République, ça suffit !.....	11
Pour une « VI <sup>e</sup> République en marche vers le fédéralisme ».....	12
Le retour des non-conformistes ? .....	14
<b>Fed'actualité : Discours sur l'état de l'Union – engluée dans l'intergouvernementalisme.....</b>	<b>15</b>
Discours sur l'état de l'Union : on ne saurait reprocher le dissensus des États à Ursula von der Leyen .....	15
L'Europe qui n'existe pas, par Ursula von der Leyen .....	16
Discours sur l'état de l'Union – capacité ou incapacité du Parlement à peser sur les décisions de l'exécutif européens ? .....	18
Déclaration « Pour une Res Publica européenne souveraine et fédérale ».....	19
Une nouvelle Communauté européenne de défense, instrument pour une véritable Communauté politique européenne .....	21
Menace russe : surmonter l'auto-blocage et la tétanie européens.....	22
Des drones russes dans le ciel européen et la réaction des Européens .....	24
Draghi reboots Europe .....	25
La Moldavie dit à nouveau « oui » à l'Europe .....	28
<b>Féd'actualité : Proche-Orient : la paix est-elle possible sans respect du droit international ? .....</b>	<b>30</b>
The international system after Trump II: a federalist analysis .....	30
Gaza et l'UE : le rôle de la haute représentante .....	33
Open letter of 105 former EU ambassadors & senior staff demanding an immediate implementation of EU measures against Israel's unlawful actions in Gaza & the West Bank .....	34
Reconnaissance de la Palestine : « Pour que cet acte soit réellement positif, il faudrait qu'il soit assorti de sanctions contre Israël » .....	36
Remaking Contacts to End Violent Conflicts .....	37
<b>Focus : Les leçons de démocratie du communalisme kurde dans une Syrie en reconstruction .....</b>	<b>38</b>
Note sur la question kurde et premières notions sur le confédéralisme démocratique (extraits).....	38
Introduction au Confédéralisme démocratique (extraits).....	40

Reconnaisances du droit des minorités ! .....	45
Appel à manifestation pour une Syrie libre et démocratique et pour le respect des droits de toutes les minorités .....	45
<b>Théorie du fédéralisme.....</b>	<b>46</b>
La pensée fédéraliste de Mario Albertini (1919 – 1997) .....	46
Préambule à la traduction française du livre de Mario Albertini : <i>Le fédéralisme – Anthologie et définition</i> .....	53
<b>Fédéralisme et crise écologique.....</b>	<b>55</b>
Pour une Union soutenable internationale.....	55
<b>L'entretien fédéraliste.....</b>	<b>59</b>
Guillaume Ancel : « on fait de la défense un sujet militaire alors que c'est un sujet politique ».....	59
<b>In Mémoriam.....</b>	<b>63</b>
Daniel Pierquet (1936-2025) .....	63
Une mémoire des mouvements fédéralistes à travers les archives de Daniel Pierquet de 1955 à 1962 .....	64
<b>Actualités du réseau .....</b>	<b>67</b>
Conférence de Patrick Boucheron au lancement de l'initiative Europe à la Sorbonne .....	67
<b>Bibliographie et bibliothèque fédéraliste .....</b>	<b>68</b>
Henri Frenay, Résistant, Ministre, Fédéraliste européen .....	68
Federal Governance for Europe and the World .....	69
<b>Nouvelles publications.....</b>	<b>70</b>
Henri Frenay – <i>Textes politiques et fédéralistes (1944 – 1979)</i> de Robert Belot.....	70
<b>À paraître .....</b>	<b>71</b>
<i>Le fédéralisme – Anthologie et définition</i> de Mario Albertini.....	71
<b>S'abonner à Fédéchoses et adhérer à Presse fédéraliste .....</b>	

### English version

We are publishing this issue of *Fédéchose*s – pour le fédéralisme (*Fédéchose*s – for federalism) at least one month late. The magazine is designed and produced by volunteers (except for our printer, whom we thank) and is therefore subject to the uncertainties of their availability; we apologise to our readers for this delay. Conversely, this delay allows us to include a look at the recent events in France and illustrate how the idea of a federal France is gaining ground in public opinion, based on regionalism (IFOP poll for ‘Régions et Peuples Solidaires’, some of whose results we are publishing). There are also politicians, often on the right, who express their desire for greater efficiency, for decisions that are more in tune with local realities, and for not everything to be decided in Paris. This call (visible across the political spectrum) for a profound renewal of institutions echoes Céline Spector’s conclusion in *Le Monde* on October 18th, referring to the crisis of representation: ‘It is not the liquor that is corrupt, it is the vessel’ (Montesquieu, *The Spirit of Laws*).

Another corrupt vessel is that of an intergovernmental European Union that is failing to meet the challenges of the world. Criticism of the speech by European Commission President Ursula von der Leyen strongly expresses frustration at the Union’s inability to address security and defence issues, support Ukraine, protect the European economy undermined by US tariffs, etc. The ‘Declaration for a Sovereign and Federal European Res Publica’ highlights the expectations of civil society and citizens who demand ambitious decisions from our leaders.

A third crack is the one that is tearing the Middle East apart. We publish several articles, including an interview with Monique Chemillier-Gendreau calling for sanctions against Israel to enforce international law, which was notably absent from the recent Sharm el-Sheikh agreements. These agreements are wrongly called ‘peace’ agreements, as it is unlikely that they will lead to anything other than a ceasefire. Peace-building will take time, and federal initiatives will have to contribute to it.

We also republish two articles on Rojava, the part of Syrian Kurdistan that has implemented a unique democratic experiment based on Bookchin’s theory of communalism. This reminder also serves to recall the ongoing ‘transition’ in Syria. Rojava is an example of the rapid establishment of a state-like structure that respects minorities and builds an emancipatory democracy for its citizens. This theme will also be the subject of the UEF France’s Jour Fixe on November 12th. Edouard Saïd, quoted by René Wadlow, said that ‘writing is the last resistance we have against the inhuman practices and injustices that disfigure human history.’ So, in the face of the current upheavals, we hope that you will find in our publications voices that bring another vision of the world.

### Version française

Nous publions ce numéro de *Fédéchose*s – pour le fédéralisme avec au moins un mois de retard. La revue est conçue et réalisée par des bénévoles (sauf notre imprimeur que nous remercions) et donc soumise aux aléas de leur disponibilité ; nous nous en excusons auprès de notre lectorat.

Ce retard permet inversement d’intégrer un regard sur le feuilleton que vient de connaître la France et d’illustrer comment l’idée d’une France fédérale progresse dans l’opinion publique, à partir du régionalisme (sondage IFOP pour « Régions et Peuples Solidaires » dont nous publions certains résultats). Il y a aussi des responsables politiques, souvent de droite, qui expriment leur envie d’une plus grande efficacité, de décisions plus en prise avec les réalités locales et que tout ne remonte pas à Paris. Cet appel (visible dans tout le spectre politique) à une rénovation profonde des institutions fait échos à la conclusion de Céline Spector dans *Le Monde* du 18 octobre parlant de la crise de la représentation : « Ce n’est point la liqueur qui est corrompue, c’est le vase » (Montesquieu, *De l’esprit des lois*).

Un autre vase corrompu, c’est celui d’une Union européenne intergouvernementale qui ne parvient pas à être à la hauteur des enjeux du monde. Les critiques face au discours de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, expriment fortement la frustration devant l’incapacité de l’Union face aux enjeux de sécurité et de défense, de soutien à l’Ukraine, de protection de l’économie européenne mise à mal par les droits de douane américain, etc. La « Déclaration Pour une Res Publica européenne souveraine et fédérale » souligne les attentes de la société civile et des citoyen.nes qui exigent de nos dirigeants des décisions ambitieuses.

Une troisième fêlure, est celle qui ensanglante le Proche-Orient. Nous publions plusieurs articles, dont une interview de Monique Chemillier-Gendreau appellant à des sanctions contre Israël, pour faire respecter le droit international, grand absent des récents accords de Sharm-el-Sheikh. Accords appelés abusivement « de paix » tant il est improbable qu’ils mènent à autre chose qu’à un cessez-le-feu. La construction de la paix prendra du temps et les pistes fédérales devront y contribuer.

Nous republions également ci-après deux textes sur le Rojava, cette partie du Kurdistan syrien ayant mis en place une expérience démocratique inédite à partir du communalisme théorisé par Bookchin. Ce rappel permet également de ne pas oublier la « transition » en cours en Syrie. Le Rojava montrant un exemple de mise en place rapide d’une structure de type étatique permettant le respect des minorités et la construction d’une démocratie émancipatrice pour les citoyen.nes. Cette thématique sera d’ailleurs le thème du Jour Fixe de l’UEF France du 12 novembre.

Edouard Saïd, cité par René Wadlow, disait que « l’écriture est la dernière résistance dont nous disposons contre les pratiques inhumaines et les injustices qui défigurent l’histoire humaine. ». Alors, face aux bouleversements actuels, nous espérons que vous trouverez dans nos publications des voix qui font exister une autre vision du monde.

**Pour le fédéralisme – Fédéchose**

### De la faim à l'espoir, les promesses fragiles

Françoise Diehlmann

Vice-présidente de l'UEF France et membre du bureau de Presse fédéraliste

Alors que les organisations humanitaires s'activent pour que l'aide humanitaire parvienne enfin à Gaza, un très fragile cessez-le-feu — arraché dans le cadre du plan Trump — tente de tenir bon. La Cour internationale de justice a pourtant été claire : Israël est tenu, en vertu du droit international, de faciliter l'acheminement de cette aide pour permettre aux Palestiniens de subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Mais le gouvernement israélien a rejeté catégoriquement cette décision, ne concédant qu'une reprise partielle des livraisons. Résultat : la famine persiste. L'Organisation mondiale de la santé le dit sans détour — aucune amélioration depuis la trêve, la situation reste catastrophique.

Et pourtant, au cœur de ce chaos, quelque chose bouge. Un souffle nouveau traverse, timidement, les couloirs de la diplomatie.

#### ***Un frémissement politique au Proche-Orient***

D'abord, il y a eu l'initiative franco-saoudienne, qui a conduit à un sommet international autour de la question palestinienne et à la relance de la solution à deux États. Un rappel salutaire : il n'est plus possible de rester dans une impasse éternelle. La paix passe par un État palestinien viable, ce qui suppose la fin de l'occupation et de la colonisation israéliennes.

Puis, une vague de reconnaissance de l'État de Palestine a déferlé. Onze États occidentaux — jusque-là prudents, voire réticents — ont officiellement reconnu l'État de Palestine. Un tournant symbolique majeur. L'horreur des bombardements israéliens sur Gaza, la détresse humanitaire, ont fait bouger les lignes. Cette reconnaissance tardive ne règle pas tout, mais elle marque un basculement : la communauté internationale semble enfin admettre que l'équilibre ne peut se construire sur l'injustice.

Enfin, l'accord du 9 octobre, premier volet du plan Trump, a suscité un souffle d'espoir. Cessez-le-feu, libération des otages israéliens, de quelques prisonniers palestiniens, 15% environ, et entrée d'aide humanitaire : autant de gestes fragiles, mais nécessaires.

#### ***Le plan Trump, ou la paix en trompe-l'œil***

Officiellement, la deuxième partie du plan vise à stabiliser Gaza et à préparer un avenir politique : maintien du cessez-le-feu sous supervision internationale, désarmement du Hamas, retour partiel de l'Autorité palestinienne et, à terme, création d'un État palestinien démilitarisé.

Sur le papier, cela paraît pragmatique.

Mais dès qu'on gratte la surface, l'illusion se dissipe.

Car ce plan porte la marque de Trump et de Netanyahu, deux hommes que tout rapproche, notamment leur mépris du droit international.

Leur obsession commune : garder la main sur la terre et le destin des Palestiniens.

Le retrait annoncé de l'armée israélienne ne concerne qu'une « portion non précisée » de Gaza — plus de la moitié du

territoire resterait sous contrôle israélien. Et surtout, les Palestiniens ne participent pas aux discussions. Leur avenir se décide sans eux, sous tutelle occidentale, incarnée par Tony Blair et ses équilibres technocratiques. Il est surtout question de reconstruction, ce qui revient à traiter un pan du conflit et non l'ensemble.

La Cisjordanie, quant à elle, est absente du texte, bien que toujours occupée et colonisée en violation flagrante du droit. Et la reconnaissance de l'État palestinien est renvoyée à plus tard, après la réforme de l'Autorité palestinienne et la reconstruction. Autrement dit : on remet encore l'essentiel à demain. Et c'est bien ce « demain » qui, depuis Oslo, n'arrive jamais.

En ne privilégiant pas la souveraineté du peuple palestinien, en reportant à plus tard les questions des frontières, de Jérusalem, en ne faisant pas pression sur Israël pour la libération de Marwan Barghouti, seul à même de réunir les Palestiniens, le Plan Trump est donc un schéma asymétrique, où Israël garde la main et où les Territoires palestiniens restent sous tutelle internationale. À vrai dire, ce plan ne construit pas la paix, il la gèle, puisqu'il oublie les droits.

L'initiative franco-saoudienne, quant à elle, s'inscrit dans le cadre du droit international. Sans changement d'attitude de la part du gouvernement israélien — toujours engagé dans sa politique d'annexions, la Knesset ayant approuvé le 22 octobre 2025 la souveraineté israélienne sur la Cisjordanie occupée — l'initiative reste pour l'instant un pari diplomatique. Mais on peut se féliciter que l'annexion de la Cisjordanie soit une ligne rouge pour les États-Unis.

#### ***L'œuvre d'avenir : l'idée d'un État palestinien fédéral***

En regardant tout cela, on éprouve un mélange d'une part de scepticisme, tant la situation humanitaire à Gaza est catastrophique, vu que le gouvernement d'extrême-droite de Netanyahu fait tout pour empêcher que les Palestiniens jouissent de leurs droits fondamentaux et d'autre part de lueur d'espoir vu que l'arène diplomatique bouge.

Nous ne sommes pas encore face à un tournant historique assuré.

Mais il existe de nombreuses réflexions sur ce que pourrait être l'État de Palestine, notamment celle de diplomates et d'intellectuels prônant un État palestinien fédéral réunissant Gaza, la Cisjordanie et la diaspora dans une structure à plusieurs niveaux de pouvoir. Associer tous les Palestiniens, y compris ceux de la diaspora, dans le cadre d'élections, permettrait de doter l'Organisation de Libération de la Palestine d'une véritable représentation légitime. Ce modèle permettrait une gestion locale des territoires tout en assurant une unité nationale. Il répondrait ainsi aux craintes israéliennes en offrant ainsi un cadre institutionnel stable et contrôlé et permettrait ainsi aux Palestiniens de vivre dans la dignité.

## Focus :

### Crise de régime en France et appel au fédéralisme

## Pour sortir de l'impasse politique, réformons les institutions de la Vème République !

Chloé Fabre et bureau de l'UEF France

Présidente de l'UEF France, Membre du comité de rédaction de *Fédéchoses*

7 octobre 2025

La décision de dissolution de juin 2024 a été prise par un homme seul et témoigne de la centralisation du pouvoir en France. L'UEF a publié deux positions à cette occasion (en juillet et en décembre). Dans les deux gouvernements qui ont suivi, aucune réflexion sérieuse sur la réforme des institutions n'a été menée, alors même que François Bayrou s'en était fait le chantre, notamment sur l'introduction du scrutin proportionnel aux élections législatives. L'UEF lui avait d'ailleurs transmis une [lettre](#) à ce sujet.

La crise des institutions souligne en outre le besoin de repenser l'organisation territoriale. Des pistes encourageantes pour créer des souverainetés partagées avaient été ouvertes ces derniers mois : à travers les accords de Bougival sur la Nouvelle-Calédonie, ou encore le travail pour donner un pouvoir législatif à la collectivité de Corse.

Un sondage commandé par Régions et Peuples Solidaires révèle que 71% des Français sont favorables à une organisation fédérale du pays, témoignant d'un ras-le-bol du jacobinisme, de la centralisation et de la verticalité du pouvoir. L'extrême-droite se tient en embuscade, avec une [réforme de la Constitution](#) dans ses cartons qui mettrait à mal, à travers des méthodes éprouvées par Orbán en Hongrie ou Fico en Slovaquie, l'État de droit et la démocratie en France.

#### *Une crise politique qui se double d'une crise institutionnelle*

La Constitution de la Vème République a été conçue pour que les institutions obéissent à une logique de fait majoritaire. Cette logique n'est désormais plus opérante face à la fragmentation de l'Assemblée nationale élue en juillet 2024.

Face à la démission du gouvernement 14 heures après sa nomination, la France manque d'une figure incarnant la continuité de la République, telle que le président de la République allemande ou italienne. L'élection du président français au suffrage universel et son implication forte dans la vie politique lui font aujourd'hui porter une responsabilité politique et institutionnelle qui laisse sans recours pour assurer la continuité de l'État en cas de crise politique majeure.

Dans d'autres démocraties, et notamment dans des États fédéraux, les États fédérés (Länder allemands, États américains...) contribuent à la séparation des pouvoirs et à la continuité de l'action publique, diminuant ainsi le risque d'arbitraire et celui de paralysie.

Face à cela, la priorité est de protéger notre démocratie face à une possible arrivée au pouvoir de l'extrême-droite. Ceci implique une réforme profonde de nos institutions, voire un changement de Constitution, pour

- Développer des institutions favorisant le compromis, la séparation des pouvoirs et l'existence de contre-pouvoirs. Ceci passe notamment par la mise en place d'un scrutin

proportionnel pour l'élection de l'Assemblée nationale, par exemple sur le modèle allemand. Ceci encouragera le changement de culture politique qui favorisera la constitution de coalitions gouvernementales permettant de surmonter la division politique actuelle ;

- Mettre en œuvre une réforme territoriale pour conférer des compétences accrues (pouvant se traduire par un pouvoir législatif) et une autonomie budgétaire et fiscale aux Régions, mais aussi de réduire le rôle de l'État et notamment des pouvoirs de contrôle du préfet et de ses pouvoirs de tutelle.

Pour mettre en œuvre ces réformes, le président pourrait convoquer l'élection d'une assemblée constituante, ou mettre en place un gouvernement de très large coalition avec comme mandat unique de réformer les institutions.

#### *La France, nouvel « homme malade de l'Europe » ?*

Les réactions européennes montrent l'inquiétude de nos partenaires sur cette crise qu'ils qualifient eux-mêmes d'institutionnelle. Au même moment, l'Europe est aux prises avec une Russie se montrant d'autant plus agressive qu'elle est en position de faiblesse.

Le marasme politique et institutionnel français décrédibilise notre pays sur deux plans majeurs : économique et diplomatique.

- Économique : la France ne respecte plus les critères du pacte de stabilité et de croissance (notamment les 3% de déficit par rapport au PIB). La crise actuelle laisse entrevoir un scénario proche de la crise de la zone Euro en 2011 qu'ont connu la Grèce, le Portugal et l'Italie avec une conjonction entre crise économique, financière et politique.
- Diplomatique : la France prend part à différentes initiatives diplomatiques face aux conflits en cours, que ce soit dans le cadre de la coalition des Volontaires en soutien à l'Ukraine ou la mobilisation autour de la reconnaissance de la Palestine. Quel poids et quel rôle peut endosser le chef de l'État dans ces démarches collectives, tant il est affaibli dans son propre pays ?

Cette situation illustre et limite la capacité des Européens à se positionner sur la scène internationale. Si l'Union européenne disposait de sa propre politique étrangère et de sa propre armée, elle ne subirait pas les tergiversations des États membres et pourrait permettre à notre continent de s'exprimer d'une seule voix pour répondre aux défis planétaires auxquels nous sommes confrontés. Face à la montée des nationaux-populismes et aux ingérences étrangères, confier ces compétences diplomatiques et de défense à l'Union européenne participe à n'en pas douter de notre sécurité collective.

À l'occasion de l'Université d'été de Régions et Peuples Solidaires qui se tiendra en Corse au sud de Bastia (25 août 2025), et alors que la question de l'autonomie de la Corse est plus que jamais d'actualité avec un projet de loi constitutionnelle inscrit à l'agenda parlementaire, l'Ifop publie une vaste enquête sur l'état du régionalisme français et les aspirations décentralisatrices des citoyens. Cette étude<sup>1</sup>, menée auprès d'un échantillon national représentatif de 2 000 Français et de 7 échantillons territoriaux spécifiques, révèle une France en quête d'autonomie territoriale et d'identité régionale, qui ne cache pas son soutien aux revendications des régionalistes sur le plan juridique, territorial ou linguistique.

Loin d'être un phénomène marginal, le régionalisme français s'affirme comme une aspiration profonde à repenser l'organisation territoriale du pays et à valoriser ses diversités culturelles et historiques. Cette radioscopie met en lumière un paradoxe français : celui d'un pays historiquement centralisé où s'épanouit une demande croissante de reconnaissance des spécificités régionales.

## ***Une aspiration très forte à une décentralisation renforcée passant par une dévolution du pouvoir plus importante vers les Régions***

- 1 La France traverse une crise de confiance majeure envers son organisation centralisée,***

Comme en témoigne la progression spectaculaire de la demande de décentralisation. Alors qu'en 2012, 50% des Français estimaient que les collectivités locales n'avaient pas assez de pouvoir, ils sont désormais 68% à partager ce sentiment, soit une hausse de 18 points en treize ans. Cette progression s'observe dans toutes les catégories de population, mais elle est particulièrement marquée chez les seniors (73%), les habitants des communes rurales (75%) et les électeurs de Marine Le Pen (79%), révélant une convergence inédite des mécontentements face au jacobinisme français.

- 2 - L'adaptation territoriale des lois nationales recueille un soutien massif et transpartisan,***

avec 73% des Français favorables à ce que les régions puissent adapter les lois nationales pour tenir compte des réalités locales. Cette mesure, qui constituerait une révolution dans l'organisation administrative française, transcende les clivages politiques traditionnels, recueillant l'approbation de 66% des électeurs de centre-gauche, 74% de ceux de droite et jusqu'à 80% de ceux d'extrême-droite. Elle bénéficie d'un soutien particulièrement fort chez les dirigeants d'entreprise (81%) et dans les territoires périphériques, traduisant une aspiration à la différenciation territoriale face à l'uniformisation jacobine.

- 3 - Le fédéralisme français, longtemps tabou, gagne en légitimité populaire avec 71% des citoyens favorables à ce que la France devienne fédérale***

et renforce considérablement le pouvoir et les moyens des régions. Cette adhésion au modèle fédéral, qui aurait été impensable il y a encore quelques décennies, s'épanouit particulièrement dans les territoires à forte identité : 86% en Alsace, 82% en Alsace-Moselle, 78% en Bretagne et 76% en Corse.

Elle témoigne d'une maturité nouvelle de l'opinion française face aux enjeux de subsidiarité et de gouvernance territoriale, rompant avec des siècles de tradition centralisatrice.

## ***Un soutien à une remise en cause du dernier redécoupage régional afin de mieux tenir compte des réalités historiques et culturelles***

- 4 - Le redécoupage régional de 2015 apparaît comme un échec aux yeux des Français,***

Qui plébiscitent à 68% une nouvelle réforme tenant compte des réalités culturelles et historiques. Cette remise en cause du découpage administratif imposé par François Hollande trouve un écho particulièrement fort dans les territoires "maltraités" par la réforme : 84% en Alsace, 80% en Corse, 77% en Catalogne et 72% en Bretagne. Elle révèle l'inadéquation entre une logique technocratique de rationalisation administrative et les aspirations identitaires des populations, confirmant que l'efficacité économique ne peut se substituer à l'ancre historique et culturelle des territoires.

- 5 - L'Alsace incarne la révolte territoriale la plus aboutie***

avec 80% de ses habitants souhaitant que leur Collectivité européenne devienne une vraie région hors du Grand Est, marquant une progression spectaculaire de 12 points depuis 2019 (68%). Cette évolution témoigne de l'échec de l'intégration alsacienne dans l'ensemble grand-oriental et de la persistance d'une identité alsacienne irréductible. La revendication alsacienne bénéficie d'un soutien massif dans tous les segments de la population locale, des jeunes (87%) aux seniors (70%), confirmant sa dimension consensuelle et générationnelle.

- 6 - Les autres territoires expriment également leurs aspirations autonomistes***

avec des évolutions significatives sur le temps long. En Savoie, 51% des habitants soutiennent désormais la création d'une région Savoie, contre 41% en 2000, soit une progression de 10 points en 25 ans. En Bretagne, 48% souhaitent le rattachement de la Loire-Atlantique, contre 39% en 2012. Ces évolutions graduelles mais constantes témoignent de la maturation des revendications territoriales et de leur enracinement croissant dans les opinions locales, loin des phénomènes de mode ou de conjoncture politique.

<sup>1</sup> Étude Ifop pour Régions et Peuples Solidaires réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 25 juillet 2025 auprès d'un échantillon de 2 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, complétée par 7 échantillons territoriaux spécifiques en Alsace-Moselle (500), en Bretagne historique (500), en Pays de Savoie (500), en Corse (504), en Pays Basque nord (534) et en Catalogne (500) et en espace occitan (518).

## ***Un large appui aux revendications culturelles des régionalistes : mémoire et langues régionales***

### **• 7 - Les langues régionales bénéficient d'une légitimité historique consolidée avec 77% des**

Français favorables à leur reconnaissance officielle, un niveau remarquablement stable depuis 1999 (78%) qui confirme l'ancrage de cette revendication dans la culture politique française.

Cette stabilité sur le temps long tranche avec les débats passionnés qu'ont pu susciter ces questions et révèle un consensus national désormais établi. Dans les territoires concernés, ce soutien atteint des niveaux exceptionnels : 93% en Corse, 91% au Pays Basque, 90% en Alsace et 87% en Catalogne et Bretagne, témoignant d'une adhésion quasi-unanime des populations locales. Plus qu'un simple objet statistique, la langue régionale constitue un pilier essentiel dans la construction des régionalismes. Comme le rappellent les ethnologues Christian Bromberger et Mireille Meyer, elle est à la fois un outil d'« adhésion affective » et de « souci patrimonial ». Sa valorisation militante dépasse donc la seule question linguistique : elle s'inscrit souvent dans un projet plus large, mêlant lutte contre la centralisation du pouvoir et défense des particularismes culturels<sup>2</sup>.

### **• 8 - L'école devient le vecteur privilégié de la transmission culturelle régionale avec 84% des**

Français favorables à l'enseignement de l'histoire régionale en complément de l'histoire nationale, et 81% soutenant la possibilité pour chaque élève d'apprendre une langue régionale dans les territoires concernés. Cette demande d'enrichissement pédagogique révèle une conception plurielle de l'identité française, où l'appartenance nationale n'exclut pas la valorisation des spécificités territoriales. Elle s'épanouit particulièrement dans les territoires à forte identité, où l'enseignement régional est perçu comme un complément indispensable à la formation citoyenne.

### **• 9 - L'institutionnalisation des langues régionales progresse dans les territoires identitaires**

avec des soutiens massifs à l'enseignement obligatoire : 76% en Corse, 70% en Alsace-Moselle, 66% au Pays Basque et 57% en Bretagne. Ces niveaux d'adhésion, en progression dans plusieurs territoires (Bretagne : +8 points depuis 2000), témoignent d'une demande croissante de normalisation linguistique et de transmission intergénérationnelle organisée. Ils révèlent également une maturité nouvelle des mouvements régionalistes, passés de la revendication à la volonté d'institutionnalisation démocratique. Toutefois, le soutien reste plus modéré à l'échelle nationale (55%). Cette réserve peut s'expliquer par l'idée que ces mesures risqueraient de heurter une certaine conception de l'unité nationale, longtemps fondée sur l'unification linguistique et étroitement liée à l'idéal républicain d'inspiration jacobine.

## ***Une fibre régionaliste qui tient à un net rejet de l'organisation centralisatrice et jacobine des pouvoirs publics en France***

### **• 10 - Le centralisme français fait l'objet d'un rejet quasi-unanime avec 90% des citoyens**

considérant que l'État central est trop déconnecté des réalités locales, un consensus exceptionnel qui transcende tous les clivages traditionnels. Cette critique du jacobinisme rassemble aussi bien les électeurs de Jean-Luc Mélenchon (93%) que ceux d'Éric Zemmour (95%), les urbains (89%) que les ruraux (95%), les jeunes (79%) que les seniors (95%). Elle révèle l'épuisement d'un modèle d'organisation territoriale perçu comme inadapté aux défis contemporains et aux aspirations démocratiques des citoyens.

### **• 11 - Le centralisme médiatique cristallise également les frustrations territoriales avec 82%**

des Français estimant que l'activité des médias se concentre trop sur Paris et pas assez sur le reste du territoire. Cette critique du "tout-Paris" médiatique trouve un écho particulièrement fort dans les régions périphériques : 90% en Catalogne, 89% en Bretagne, 83% dans l'espace occitan. Elle témoigne d'une demande de représentation médiatique plus équilibrée et d'une reconnaissance de la diversité territoriale française dans l'espace public national.

### **• 12 - La défiance envers l'action gouvernementale se nourrit du sentiment d'abandon territorial**

avec seulement 35% des Français considérant que les besoins de leur région sont bien pris en compte par le gouvernement national. Cette perception d'indifférence gouvernementale atteint des niveaux critiques dans certains territoires : 24% en Catalogne, 29% en Bretagne et dans l'espace occitan, 30% en Corse. Elle alimente un cercle vicieux où la méfiance envers l'État central nourrit les aspirations autonomistes et décentralisatrices.

## ***Un attachement particulier au territoire des français vivant dans les régions à forte identité***

### **• 14 - L'attachement régional progresse dans la hiérarchie des appartenances territoriales**

avec 27% des Français se sentant principalement attachés à leur région, contre 23% en 2011 et 2001. Cette progression modeste au niveau national masque des évolutions spectaculaires dans les territoires identitaires : 57% en Corse, 47% en Bretagne, 41% au Pays Basque, 39% en Alsace-Moselle. Ces niveaux d'attachement régional, qui concurrencent désormais l'attachement national (55%), témoignent de l'émergence d'identités territoriales alternatives et de la pluralisation de l'appartenance française.

### **• 15 - L'identité régionale entre en concurrence avec l'identité nationale dans certains**

territoires, avec 20% des Français déclarant se sentir plus attachés à leur région qu'à la France. Cette proportion, qui pourrait paraître marginale au niveau national, révèle des fractures identitaires profondes dans les territoires périphériques : 55% en Corse, 36% en Bretagne et

<sup>2</sup> Bromberger, C., & Meyer, M. (2003). Cultures régionales en débat. Ethnologie française, 33(3), 357-361.

au Pays Basque, 39% en Alsace-Moselle. Ces niveaux d'attachement différentiel questionnent la cohésion nationale et révèlent l'émergence de loyautés territoriales concurrentielles.

- **16 - Les identités régionales s'affirment comme des identités primaires**

dans les territoires à forte spécificité culturelle, avec 54% des Corses se considérant d'abord comme Corses, 34% des Bretons comme Bretons, 32% des Basques comme Basques et 31% des Alsaciens comme Alsaciens. Ces niveaux d'identification primaire à l'échelon régional, supérieurs à l'identification française dans certains cas, témoignent de l'enracinement de cultures politiques territoriales distinctes et de la persistance d'identités collectives irréductibles au modèle jacobin d'homogénéisation nationale.

#### **Le point de vue de François Kraus de l'Ifop :**

Loin d'être un phénomène marginal ou folklorique, le régionalisme français s'affirme comme une dynamique

majoritaire incitant à repenser l'organisation territoriale du pays. Les résultats montrent que la demande de décentralisation n'est plus l'apanage des seuls militants régionalistes, mais devient une revendication transpartisane et intergénérationnelle. Plus remarquable encore est la stabilité dans le temps de certaines aspirations, comme la reconnaissance des langues régionales, qui témoigne de leur ancrage dans la culture politique française. Cette radioscopie du régionalisme français révèle également l'émergence d'identités territoriales alternatives qui questionnent le modèle jacobin traditionnel sans pour autant remettre en cause l'appartenance nationale, dessinant les contours d'une France plurielle où la diversité territoriale et culturelle n'est pas perçue comme un obstacle à l'unité nationale, mais comme une richesse à valoriser. Ces évolutions, très marquées chez les jeunes générations, suggèrent une transformation durable du rapport des Français à leur territoire.

## L'ADHÉSION À DIFFÉRENTES REVENDICATIONS INSTITUTIONNELLES RÉGIONALISTES



### Réponses des habitants des « régions » R&PS

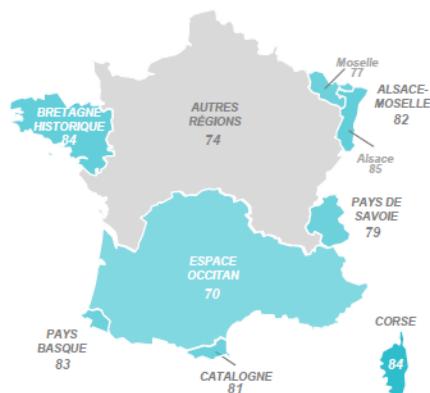
#### Taux d'adhésion...

... à la mise en place de référendums d'initiative citoyenne permettant aux habitants de se prononcer sur des enjeux locaux qui les concernent directement



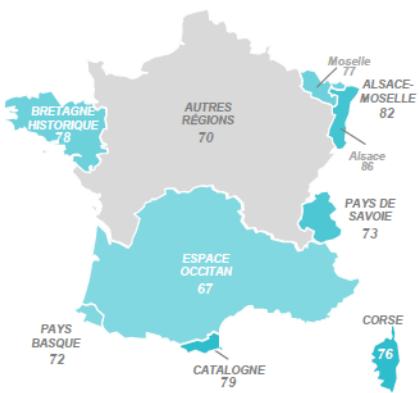
#### Taux d'adhésion...

... à ce que les régions puissent adapter les lois nationales pour tenir compte des réalités locales



#### Taux d'adhésion...

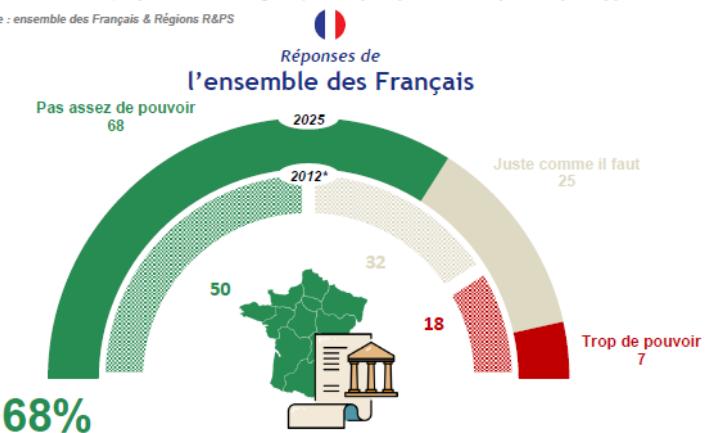
... à ce que la France devienne fédérale et renforce considérablement le pouvoir et les moyens des régions



## LE JUGEMENT À L'ÉGARD DES POUVOIRS ACCORDÉS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

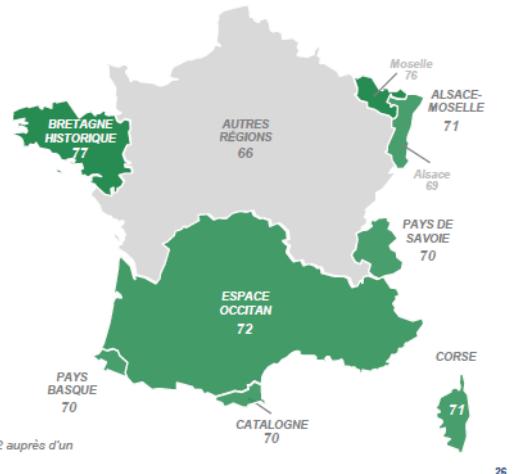
Q : Avez-vous le sentiment qu'aujourd'hui les collectivités locales (communes, structures intercommunales, départements et régions) ont trop ou pas assez de pouvoir par rapport à l'Etat ?

Base : ensemble des Français & Régions R&PS



**Réponses des habitants des « régions » R&PS**

Proportion d'habitants estimant que les collectivités locales n'ont pas assez de pouvoir



## Régions et Peuples Solidaires à Matignon pour un nouvel acte de décentralisation

François Alfonsi

Ancien député européen,  
Président de Régions et Peuples Solidaires  
Publié le 19 septembre 2025

Une délégation de Régions et Peuples Solidaires (R&PS) a été reçue durant une heure ce vendredi 19 septembre par Monsieur Sébastien Lecornu, le Premier ministre.

La délégation conduite par le président de R&PS, François Alfonsi se composait de Peio Dufau (député R&PS du Pays Basque), Paul Molac (député R&PS de Bretagne), Jean-Georges Trouillet (membre du Conseil Fédéral de R&PS et président d'Unser Land), et Père Costa (directeur de R&PS).

Cette rencontre marque une étape supplémentaire dans la reconnaissance des idées régionalistes, lesquelles progressent partout en France comme l'a démontré le sondage IFOP paru en août dernier.

Les échanges ont porté :

- Sur les questions de décentralisation, de pouvoir renforcé pour les collectivités locales comme au Pays Basque Nord, de découpage territorial à revoir notamment en Alsace, en Bretagne, et dans d'autres régions,
- Sur les langues régionales refus d'application de la loi Molac ;

- Sur le processus d'autonomie pour la Corse désormais engagé au Parlement ;
- Sur les priorités budgétaires qui doivent renforcer les territoires alors que c'est l'Etat qui jusqu'ici a monopolisé l'argent public en termes d'aménagement, notamment sur les projets de lignes TGV.

Sébastien Lecornu affiche une ouverture à des réformes appuyées sur des consensus locaux.

Ces échanges se sont déroulés dans un bon climat d'écoute réciproque.

Le Premier Ministre a pris en considération les résultats du sondage IFOP en faveur de larges réformes territoriales. Il a annoncé s'inscrire dans la continuité du processus engagé en vue de l'autonomie de la Corse, souhaitant œuvrer à sa bonne fin.

D'une façon générale, il a affiché une ouverture à des réformes appuyées sur des consensus locaux.

Il a proposé à R&PS de poursuivre ces échanges pour refonder les relations entre l'État et la diversité des réalités territoriales au sein de la République.

## La cinquième République, ça suffit !

Partit Occitan

Publié le 7 septembre 2025

La crise politique que nous connaissons est de la faute du centralisme. Il nous faut changer de République.

Certains crient à la dissolution de l'Assemblée, d'autres à la démission du président de la République. Foutaises ! La Vème République, déjà dans l'impasse depuis plus d'un an est incapable de fournir une solution viable de gouvernance.

Une dissolution entraînerait l'élection d'une nouvelle assemblée ressemblant peu ou prou à l'actuelle et ne permettrait à aucun gouvernement de fonctionner. Un nouveau président ? Il ne ferait que dissoudre l'Assemblée et on en arriverait au même résultat.

Comme l'a montré le [sondage IFOP du 18 août 2025](#), les citoyens réclament une France plus fédérale ainsi qu'un renforcement du pouvoir et des moyens des Régions. Il est grand temps de dissoudre oui, mais pas l'Assemblée nationale, il est grand temps de dissoudre la Vème République !

Si des régions dotées d'un certain niveau d'autonomie existaient, les psychodrames parisiens auraient une portée bien moins importante et le pays pourrait continuer à fonctionner.

Si des régions dotées d'un certain niveau d'autonomie existaient, les psychodrames parisiens auraient une portée bien moins importante et le pays pourrait continuer à fonctionner.

Pour le Partit Occitan, nous n'affrontons plus une simple crise politique mais une véritable crise de régime ! Il appelle les citoyens mais aussi les formations politiques qui le souhaitent à se mobiliser pour enfin avoir des lieux de décisions plus proches et donc, d'en finir avec un centralisme qui a fait son temps.

## Pour une « VI<sup>e</sup> République en marche vers le fédéralisme »

Jean-Francis Billion

À l'époque : Président de l'UEF Auvergne Rhône-Alpes (AuRA), membre du Comité directeur de l'UEF France, du Comité fédéral de l'UEF Europe et du Conseil du *World Federalist Movement*

Article publié initialement dans le numéro 176, septembre 2017, de *Fédéchoses*

Complément au Rapport moral et d'orientation approuvé à l'unanimité le 17 juin 2017 par l'Assemblée générale de l'UEF Auvergne Rhône-Alpes (AuRA)

Depuis sa dernière Assemblée générale à l'automne 2015, l'UEF France a enfin décidé collectivement d'assumer pleinement son engagement envers les deux autres niveaux de fédéralisme institutionnel que sont le fédéralisme mondial mais aussi, dans ce pays excessivement bureaucratique et centralisé, le fédéralisme interne.

Il n'est pas question de remiser au second plan notre combat prioritaire pour la Fédération européenne mais plus simplement d'y adjoindre deux autres centres d'intérêt et d'action étroitement complémentaires :

- la dimension mondiale, indispensable à la résolution de toute une série de défis liés à la globalisation et à la croissante interdépendance des pays et des continents. Avec raison, l'UEF France a décidé de continuer à concentrer ses activités « mondialistes » sur les deux seules propositions du World Federalist Movement, qu'elle soutenait déjà cahin caha depuis quelques années : la campagne pour une Assemblée parlementaire des Nations unies (activement promue par le Parlement européen), d'une part, et le soutien au renforcement, à l'universalisation et à l'amélioration de la Cour pénale internationale, illustré par l'adhésion de notre mouvement à la Coalition française pour la CPI, d'autre part ;
- la dimension interne du fédéralisme n'a pas dans le passé, contrairement au fédéralisme mondial depuis le début de la guerre froide, soulevé de véritable rejet au sein de l'UEF France, mais elle n'a pas non plus soulevé d'enthousiasme créatif.

Reprendre les termes du programme de l'automne 1944 du Mouvement de libération nationale de la région de Lyon : exiger « l'abolition du centralisme administratif napoléonien, antithèse de toute démocratie » et obtenir « une large décentralisation avec autonomie administrative [...] ».

C'est sur cette thématique que je souhaite pourtant revenir dans cette contribution tant elle me semble être pour les fédéralistes encore plus importante depuis la récente élection d'Emmanuel Macron et le résultat des élections législatives. En effet :

- alors que nous ne pouvons que nous féliciter de son engagement volontariste en faveur d'une relance du processus d'intégration européenne... il ne nous est pas interdit de nous inquiéter de la facilité avec laquelle il semble se couler facilement dans les habits de « Monarque républicain » qui, depuis le début de la V<sup>e</sup> République, semble être devenu le fleuron de nos institutions, le paragon de cet État-nation qu'est la France, en fait un État bureaucratique, napoléonien, centralisé et bloqué à l'extrême, que paraît-il, malgré tout, le monde entier nous envierait ; même si le monde et l'Europe (à voir le développement de formules fédératives – au sens large –

se profilant dans nombre de pays de l'Union européenne) se réduisent à la Turquie d'Erdogan en train de dériver 'lentement' d'Ataturk à une dictature... !

- fin 2015 Jean-Luc Prevel et moi pouvions écrire après les élections territoriales en Corse (et les élections régionales en métropole) ; « Le deuxième tour des élections régionales nous a tout-de-même apporté une double satisfaction ; la première c'est que le « Front républicain » a permis *in extremis*, que l'extrême-droite ne s'empare pas du pouvoir dans 2 à 3 des nouvelles Régions (...) ; la seconde, c'est la claire victoire en Corse de la liste autonomiste (nous préférions ce vocable à celui de nationaliste...). Pour la première fois les autonomistes sont parvenus démocratiquement au pouvoir dans l'une des régions de France dite « métropolitaine ». Il convient également de se réjouir que la victoire des autonomistes en Corse se soit accompagnée des pires scores nationaux de l'extrême-droite, ce qui montre que **les régionalistes peuvent représenter une alternative politique crédible au désenchantement des électeurs, à l'abstentionnisme et aux votes extrêmes et populistes** (éditorial, *Fédéchoses* n° 170, décembre 2015) ;
- les dernières élections législatives, malgré l'abstention massive et le désenchantement dont elles ont été la démonstration sur tout le territoire, ont permis l'élection de 3 députés nationalistes (sur 4) en Corse confirmant ainsi la claire volonté des électeurs corses de renforcer leur décision de remettre le pouvoir local aux autonomistes ;

par ailleurs, Paul Molac, élu en 2012 dans le Morbihan sous l'étiquette EELV / Régions & Peuples Solidaires (dans le cadre de l'accord national avec le PS) a été réélu au 1<sup>er</sup> tour sous l'étiquette « En marche », apparemment sans le soutien de R&PS mais rien ne dit qu'il s'en soit éloigné sur le fédéralisme ; sur les 202 candidats soutenus par R&PS : 71 ont dépassé 1% des votants, 20 les 5%, 5 se sont qualifiés au second tour en Corse mais aussi en Alsace (45%) et dans le Finistère (40%) ; enfin, outre-mer, deux députés proches de R&PS ont été élus en Martinique et en Polynésie. Il reste à noter que la très grande majorité de ces résultats ont été obtenus dans des régions périphériques et / ou insulaires.

Laissez-moi enfin rappeler que, avec raison, la Constitution de la V<sup>e</sup> République n'a jamais été la tasse de thé des fédéralistes. En 1958 ils avaient appelé à voter NON à la constitution gaulliste accusée d'être nationaliste avant d'appeler nouvellement à voter NON, en 1962, à la proposition de de Gaulle d'élire le Président de la République au suffrage universel direct. Les fédéralistes avaient bien compris qu'un régime Présidentiel dans un État unitaire (et à plus forte raison un État unitaire, bureaucratique et centralisé comme la France), ne pouvait qu'être un État avec un pouvoir présidentiel fort corollaire d'un parlement faible ! Tout serait bien différent dans un État fédéral où les Etats fédérés sont

autant de contre-pouvoirs démocratiques... que ne seront jamais des Préfets (ou autres fonctionnaires coloniaux) ! Il y a quelques années Jacques Chirac avec le quinquennat et l'inversion des dates entre l'élection présidentielle et les élections législatives n'a fait qu'empirer les choses...! Cette ultime réforme contreproductive est l'une des raisons qui permet qu'un Président de la République, aussi jeune, dynamique et sympathique soit-il, puisse obtenir quelques semaines après son élection une majorité « substantielle » au Parlement. Cela avait été le cas dans le passé au profit d'autres majorités, mais il n'est pas besoin d'être fédéraliste pour savoir que cela n'est pas sain et mine dangereusement le consensus démocratique.

A mon sens, les fédéralistes qui ont appelé fortement, et loin des pudeurs de gazelle de Mélenchon, à voter pour Emmanuel Macron au deuxième tour des présidentielles afin de faire battre la candidate du « F Haine », auraient aujourd'hui, plus que jamais, raison : de mettre à l'étude, et de réclamer fortement une France fédérale ou, pour le moins, une « VI<sup>e</sup> République en marche vers le fédéralisme » entre autres par un renforcement des pouvoirs (culturels, politiques, économiques et environnementaux) et des moyens financiers correspondants des régions et autres communautés infranationales ; sans parler de quelques réformes de bon aloi mais peut-être moins sulfureuses : interdiction du « parachutage », vote obligatoire et prise en compte des votes blancs, insertion d'une dose de proportionnelle aux élections législatives, par exemple.

En effet, les fédéralistes ne peuvent se satisfaire ni en rester à la dernière réforme territoriale réalisée sous le quinquennat de François Hollande, pour les mêmes raisons qui leur avait fait dénoncer les propositions du Rapport Balladur puis la réforme

régionale de Sarkozy. Parce que la taille et le nombre des régions ne sont pas les bons marqueurs et parce que la seule chose fondamentalement novatrice ce serait, pour reprendre les termes du programme de l'automne 1944 du Mouvement de libération nationale de la région de Lyon : exiger « l'abolition du centralisme administratif napoléonien, antithèse de toute démocratie » et obtenir « une large décentralisation avec autonomie administrative aux régions et localités administrées par des chambres régionales et des conseils locaux, élus au suffrage universel, seuls compétents pour juger sans aucune tutelle administrative les intérêts régionaux et locaux dans le cadre des lois nationales ».

Rien de cela ne serait contradictoire, bien au contraire, avec notre triple but :

- de parvenir à une véritable fédéralisation de la France (c'est-à-dire : culturelle, politique, économique et financière) ;
- d'obtenir de nécessaires transferts de souveraineté et de moyens financiers (« ressources propres ») des Etats vers l'Union européenne et la zone euro et la mise en place d'une gouvernance européenne véritablement efficace et contrôlée démocratiquement ;
- d'amorcer le renforcement et la démocratisation du système des Nations unies, à travers la mise en place d'une Assemblée parlementaire des Nations unies et la mise à l'étude d'une réforme du Conseil de Sécurité incluant la suppression du droit de veto, l'attribution du siège de la France à l'Union européenne ou à la zone euro, et une juste représentation des autres grandes zones continentales du globe.

## Le retour des non-conformistes ?

Luc Landrot

Vice-président de l'UEF France en charge du fédéralisme interne

Au début du XXème siècle, un courant peu connu aujourd’hui a pourtant été prolifique et déterminant dans la recherche d’un modèle à la fois alternatif au libéralisme débridé de l’époque et à un communisme émergeant oppressant. Un courant dont les membres ont aussi activement participé à la recherche de la paix et de la prospérité en Europe après la Seconde Guerre mondiale et qui a alors donné naissance à ce qu’on appelle communément la « démocratie chrétienne ».

Or depuis quelques temps, le fédéralisme redevient à la mode dans tous les courants politiques de la société, mais particulièrement dans ceux issus du centre-droit.

Les « non-conformistes » des années 30, sont un ensemble de penseurs se détachant d’une droite historiquement monarchique ou bonapartiste et d’une gauche marxiste pour épouser une vision de la société orientée vers la personne et qu’on appelle le courant « personnaliste ». Fidèle à ce principe de subsidiarité faisant écho aux débuts de la doctrine sociale de l’Église (Léon XIII), les penseurs personnalistes défendent une organisation fédérale des États et du monde en tant que solution pour pérenniser la démocratie et la paix face aux menaces de leur temps. Alexandre Marc, Emmanuel Mounier ou même Jacques Maritain en sont les figures les plus emblématiques. La revue *Esprit*, leur porte-voix.

Or, ce courant a eu tendance à se diluer progressivement. Ne pouvant ou ne voulant s’identifier dans le clivage binaire droite/gauche, ce courant a fini par disparaître du paysage politique. Le MRP est peut-être ce qui s’en rapprochait le plus au centre-droit après la Seconde Guerre mondiale mais a fini écrasé sur sa droite par la déferlante du gaullisme, une incarnation plus monarchique du pouvoir bien que De Gaulle lui-même avait à cœur une certaine décentralisation de la France avec sa réforme échouée sur la régionalisation. Depuis ces années-là, les années 70, la France est passée par des décennies contradictoires où les lois visant à donner plus d’autonomie aux collectivités locales se succédaient, tandis que l’exercice du pouvoir se centralisait toujours plus autour de la figure présidentielle. Gauche et droite suivant ce même mouvement contradictoire.

Or depuis quelques temps, le fédéralisme redevient à la mode dans tous les courants politiques de la société, mais particulièrement dans ceux issus du centre-droit. Jean-Louis Borloo promeut la « France fédérale » sur les médias depuis plusieurs semaines<sup>3</sup>. Frédéric Masquelier, maire de Saint-Raphaël, historiquement LR et aujourd’hui davantage « divers

droite », a organisé le 4 juillet dernier un colloque pour une France fédérale, avec des personnes renommées.

Gilles Mentré, conseiller indépendant du groupe LR du Grand Paris, déclare aussi publiquement être en faveur d’une France fédérale et plus récemment encore, Renaud Muselier, ancien LR passé Renaissance, président de la Région PACA, propose un « fédéralisme à la française »<sup>4</sup>.

Sans aller jusqu’à employer le mot « France fédérale », d’autres élus de ces mouvances politiques ont pris des initiatives fortes. La Région Ile de France, dirigée par Valérie Pécresse alliée à l’UDI, a demandé fin 2023 le transfert de 45 compétences à l’Etat (dans le social, la santé, l’éducation etc.)<sup>5</sup>. Ce dernier n’a jamais daigné répondre malgré son obligation de se prononcer dans l’année qui suit. Mais le rapport rédigé par la Région mentionne à plusieurs reprises l’exemple d’États fédéraux comme les Etats-Unis, le Canada ou l’Allemagne. Ou encore David Lisnard, président de l’Association des Maires de France et dont l’autonomie des collectivités est l’une des priorités du parti qu’il a fondé.

Ce qui accompagne souvent la vision de ces élus c’est une division de la France non pas selon les Régions ou Départements actuels mais en entités plutôt appelées « Provinces » et dont les frontières épouseraient davantage une cohérence historique et culturelle. On retrouve là un esprit contre-révolutionnaire se rapprochant des subdivisions de l’Ancien Régime plutôt que celles de la République jacobine. En revanche, institutionnellement, ils semblent attachés à conserver la Vème République, comme si dépasser l’héritage De Gaulle leur semblait inacceptable. En cela, le fédéralisme « de droite » se distingue des appels à des réformes profondes de la Constitution actuelle émanant de partis plus à gauche. Assiste-t-on à une mode passagère ou à un mouvement de fond durable qui pourra transformer les institutions françaises ? Si l’on en croit le fort soutien des Français à une France fédérale (71%), en forte hausse en quelques années, et à la possibilité pour les régions d’adapter les lois nationales (74%), il est fort probable que cette vague fédéraliste finisse par devenir un sujet médiatique majeur dans les mois ou les années qui viennent. Là où l’Europe fédérale semble émerger davantage dans des partis issus d’un centre-gauche, le fédéralisme français seraient davantage poussé par ceux issus du centre-droit. Il ne manque plus qu’à réunir les deux pour former un tout cohérent incluant des réformes institutionnelles indispensables pour pérenniser les changements et un redécoupage territorial suivant la volonté des populations.

<sup>3</sup> Voir *Le Monde*, 10/10/2025, [Jean-Louis Borloo, dont le nom circule pour Matignon, fait campagne et réclame un « Etat fédéral à la française »](#)

<sup>4</sup> Voir *La Marseillaise*, 18/10/2025 : [Renaud Muselier : « Notre pays dysfonctionne, il faut un fédéralisme à la française »](#)

<sup>5</sup> Voir : [Décentralisation : la Région saisit l’État pour obtenir 45 compétences nouvelles](#) ; [https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/2023-11/Choc\\_décentralisation\\_Région\\_Ile-de-France\\_0.pdf](https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/2023-11/Choc_décentralisation_Région_Ile-de-France_0.pdf) [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

## Discours sur l'état de l'Union : on ne saurait reprocher le dissensus des États à Ursula von der Leyen

Charles Nonne

Porte-parole de l'UEF France

En fonctions depuis 2019 à la tête de la Commission européenne, Ursula von der Leyen est loin d'être irréprochable. Son style de gouvernance, opaque et centré sur le contrôle, a été largement commenté dans la presse européenne. L'année dernière, sa conception bien à elle de la transparence l'avait amenée à faire les nominations de son collège de commissaires aux parlementaires européens, avant de l'annoncer en grande pompe quelques minutes plus tard en conférence de presse. Son échange de *sms* avec le PDG de Pfizer sur l'approvisionnement de vaccins COVID en 2021, supprimé depuis, lui a valu une condamnation du Tribunal de l'Union européenne en mai. Ses initiatives solos entreprises auprès d'autocrates de l'autre côté de la Méditerranée pour conclure des *deals* migratoires ont montré une considération limitée pour le respect des droits humains à nos frontières. Sa gestion des politiques liées à la protection du loup en Europe, sujet pris à bras le corps après un drame personnel, n'a suscité aucune récrimination envers ce conflit d'intérêt flagrant.

Et pourtant, nous ne pouvons pas reprocher à la présidente de la Commission européenne l'absence de consensus ou d'accord au sein des États membres, même en matière commerciale où l'Union dispose d'une compétence exclusive liée à l'union douanière. Dans l'Union européenne de 2025, malgré les avancées institutionnelles arrachées de haute lutte – parfois au prix de divisions mortifères – jusqu'au traité de Lisbonne, nos gouvernements nationaux restent largement maîtres du jeu.

Le constat est le même que depuis trente ans : sur l'ensemble des domaines régaliens – diplomatie, sécurité, défense, justice –, l'écrasante majorité des leviers d'action de la Commission et de l'Union reste soumise à l'approbation unanime des 27, au mieux à leur silence. Le Conseil européen, qui les représente, vote à l'unanimité sur les sujets les plus essentiels, et préfère souvent le consensus au vote à la majorité qualifiée dans les autres cas. Nos gouvernements le savent, et refusent sciemment d'endosser la responsabilité de leurs propres décisions. L'Union n'a ni forces armées, ni siège unique au Conseil de Sécurité de l'ONU, ni dissuasion nucléaire, ni ministères de plein exercice : comment exiger de ses dirigeants qu'ils traitent d'égal à égal avec le leader imprévisible de ce qui reste la première puissance mondiale ?

Lorsqu'en 2021 à Moscou, le ministre russe des affaires étrangères Sergueï Lavrov assénait à son homologue européen Josep Borell, en pleine conférence de presse, que l'Union était un « partenaire peu fiable », le silence embarrassé de ce dernier était autant le sien que celui des États qu'il représentait. Laveu de faiblesse est le même pour sa successeure Kaja Kallas,

condamnée à suivre sans pouvoir les synthétiser les tergiversations des 27 sur la guerre à Gaza et des autres crises de la planète.

Si l'Union regarde, impuissante, Trump et Poutine pactiser en Alaska sur le destin de l'Ukraine, c'est que ses dirigeants nationaux ne lui donnent pas les moyens d'une action vigoureuse lui permettant de tenir sa place sur la scène internationale. Quelle meilleure preuve de désunion que ce cliché dans le Bureau ovale, où une poignée de dirigeants nationaux européens – une délégation à la composition discutable – entoure Volodymyr Zelensky, Donald Trump et

Si l'Union regarde, impuissante, Trump et Poutine pactiser en Alaska sur le destin de l'Ukraine, c'est que ses dirigeants nationaux ne lui donnent pas les moyens d'une action vigoureuse lui permettant de tenir sa place sur la scène internationale.

Ursula von der Leyen, comme pour s'assurer que l'Union ne prendra aucune décision entravant leurs intérêts nationaux ?

Le discours sur l'état de l'Union, prononcé le 10 septembre dernier à Strasbourg, révèle certes un manque flagrant de radicalité, mais également une absence de majorité au Parlement européen et les divisions entre les 27. Giuliano da Empoli présente Ursula von der Leyen comme « symbole de la soumission européenne ». Si tel est le cas, alors nos gouvernements nationaux en sont les responsables, et nous, citoyens, les comptables.

Si l'Union manque d'ambition, de célérité et de puissance face aux crises l'affectant au quotidien, les réformes qui lui permettraient de se faire entendre sont connues. Abolir le droit de veto des États membres sur nos politiques communes ; permettre à l'Union européenne de lever ses propres ressources, notamment fiscales et établir un Trésor européen ; donner au Parlement européen le droit d'initiative législative, et non la seule possibilité d'amender les législations qui lui sont soumises ; l'établissement d'une armée européenne en complément des 27 armées nationales.

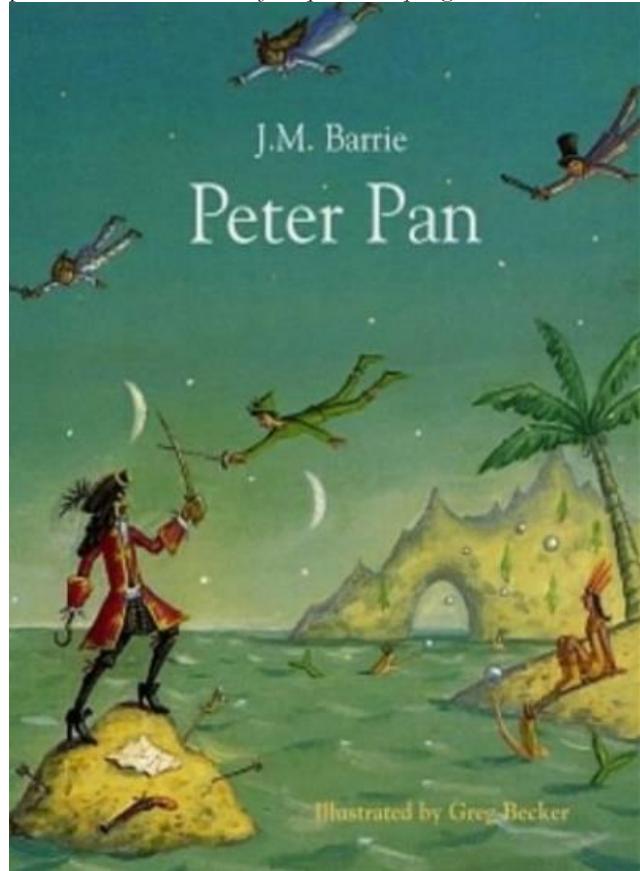
Cette perspective fédérale, en vigueur dans la plupart des grands espaces politiques du monde – Inde, Brésil, Etats-Unis, Canada –, est probablement la seule à même de vaincre la faiblesse de l'Union. Une faiblesse qui n'est pas le fait d'Ursula von der Leyen seule, mais bien de l'impuissance des États membres face à des enjeux et questions planétaires auxquelles nous ne pouvons pas répondre seuls.

## L'Europe qui n'existe pas, par Ursula von der Leyen

Pier Virgilio Dastoli

Président du Mouvement européen – Italie  
Rome – Le 11 septembre 2025

Certains de nos lecteurs et nos lectrices se souviennent peut-être du roman de James Matthew Barrie, « L'île qui n'existe pas », de Peter Pan, auquel l'écrivain anglais a consacré en 1907 la pièce de théâtre sur « l'enfant qui ne veut pas grandir ».



L'idée a été reprise musicalement par le chanteur italien Edoardo Bennato en 1992 dans un album où, outre « L'île qui n'existe pas », on trouve des chansons dont les titres pourraient être représentatifs de l'état de l'Union européenne et de son avenir, comme « La tour de Babel », « Ne baisse pas les bras » et « Quand tu seras grand ».

L'« île qui n'existe pas » nous est venue à l'esprit en écoutant et en relisant le cinquième discours sur « l'état de l'Union » d'Ursula von der Leyen et en ressortant des archives de la Commission européenne son premier discours en septembre 2020.

Ce premier discours avait été caractérisé par la détermination à garantir aux citoyens européens le bien public de la santé, dramatiquement menacé par la pandémie, mais aussi par la volonté d'assurer l'avenir de la convergence écologique de la société européenne grâce à la mise en œuvre du *Pacte vert pour l'Europe*, qui avait consolidé au Parlement européen le rapport de confiance entre sa première Commission et une large majorité pro-européenne qui comprenait alors les populaires, les socialistes, les libéraux et les verts.

À partir de septembre 2020, l'Union européenne n'est pas devenue grande, mais est au contraire redevenue toute petite,

dans un état qualifié d'« *insignifiant* », surtout face aux défis d'un monde en ébullition, et l'île imaginaire comme lieu idéal d'harmonie et de bonheur apparaît aujourd'hui à beaucoup comme un rêve et l'utopie de Peter Pan.

Face aux crises internes et externes que nous traversons depuis cinq ans, nous nous serions attendus à ce qu'Ursula von der Leyen ne se limite pas à lancer un vague « *appel à l'unité* » entre les institutions européennes.

Il était nécessaire et urgent que la Présidente de la Commission fasse une analyse impitoyable de l'état de l'Union, accompagnée d'une autocrise honnête de l'insuffisance de la gestion des politiques européennes par sa première Commission européenne, et dénonce la responsabilité de ceux qui devaient traduire les propositions en actes législatifs et financiers (le Conseil européen et le Conseil en tant que représentants des gouvernements) et une indication encore plus impitoyable de l'inefficacité et de l'inefficience du système européen tel qu'il est depuis le Traité de Lisbonne et dans la perspective des futurs élargissements.

A y regarder de plus près, bon nombre des fautes d'Ursula von der Leyen et de ses deux Commissions ne sont que partiellement imputables à l'exécutif européen et devraient plutôt être attribuées en grande partie aux gouvernements, à commencer par la méthode qu'ils ont voulu appliquer au programme Next Generation EU, dont la gestion a été confiée uniquement aux États qui semblent incapables de mener à bien des milliers de petits et grands projets à quinze mois de son échéance, parallèlement à la paralysie des décisions en matière de politique étrangère et de sécurité soumises à la règle de l'unanimité.

Nous avions suggéré à Ursula von der Leyen que son appel s'adresse à toutes les Européennes et à tous les Européens, en s'inspirant de celui de Thomas Mann *Achtung Europa* au milieu de la Seconde Guerre mondiale, ou qu'elle tienne compte de

On trouve des chansons dont les titres pourraient être représentatifs de l'état de l'Union européenne et de son avenir, comme « La tour de Babel », « Ne baisse pas les bras » et « Quand tu seras grand ».

manière cohérente des propositions de Mario Draghi, non seulement sur la compétitivité, mais aussi sur l'idée... presque fédéraliste que l'Union devienne un « *État* ».

L'Europe d'Ursula von der Leyen est restée donc une « *île qui n'existe pas* » et sa « *boussole de la compétitivité* » est aussi inconsistante que l'était la boussole de la défense que Charles Michel a fait approuver à la hâte par le Conseil européen en mai 2022, dans l'illusion que la Russie nous considérait comme capables d'exercer une forte pression militaire.

Sur le réarmement de l'Europe, Ursula von der Leyen a ouvert son discours par une vision sans perspective, en partant de l'affirmation que « *l'Union est en guerre* » (*Europa is in a fight*), que nous avons derrière nous une période de succès en matière de

défense et que nous nous préparons (*Readiness*) à en récolter les fruits grâce à d'importants investissements européens privés et publics.

La Présidente de la Commission a plutôt rappelé la mise en œuvre du programme *Safe*, qui est actuellement soumis à la Cour de justice pour donner suite à un recours du Parlement européen sur sa base juridique, ignorant la tour de Babel entre les soi-disant volontaires et la censure du chancelier Merz sur l'envoi de troupes européennes en Ukraine (*ground troops in Ukraine*).

Concernant l'Ukraine et la Moldavie, Ursula von der Leyen a passé sous silence le fait que les délais d'adhésion seront longs, que ni l'une ni l'autre ne pourront devenir membres à part entière tant que la guerre ne sera pas terminée dans l'une et que les menaces hybrides et les ingérences de la Russie dans l'autre n'auront pas pris fin, que l'une et l'autre ne pourront adhérer qu'après avoir mis en œuvre des réformes internes et qu'il est finalement politiquement inimaginable que l'une et l'autre adhèrent à l'Union européenne avant les candidats des Balkans qui attendent depuis des années aux portes de l'Union européenne.

Concernant la situation à Gaza et l'escalade des massacres perpétrés par Israël non seulement à Gaza mais aussi au-delà de ses frontières, Ursula von der Leyen a pris des engagements, comme celui sur les accords d'association, qui échappent toutefois en grande partie aux compétences de sa Commission, afin de mettre fin au conflit avec la vice-présidente Ribera et d'apaiser la colère des groupes politiques. Elle a en revanche évité d'exprimer sa solidarité avec la *Freedom Flotilla* et de dénoncer l'agression extraterritoriale d'Israël contre le Qatar.

En ce qui concerne les droits de douane et les relations avec les États-Unis, où ses concessions au chantage de Donald Trump ont été aggravées par le fait que la Commission européenne a décidé de suspendre l'amende infligée à Google pour abus de position dominante renonçant ainsi à la souveraineté numérique européenne, la position défensive d'Ursula von der Leyen n'a reçu que le soutien de Manfred Weber et les critiques plus ou moins destructrices des autres groupes politiques de la majorité, tout en sachant qu'en matière de politique commerciale et d'accords d'association tels que le Mercosur, le Parlement européen décide conjointement avec le Conseil.

En ce qui concerne la transition écologique, Ursula von der Leyen a apparemment apaisé les esprits des Verts avec la phrase percutante selon laquelle « *l'avenir appartient à la voiture électrique* » et en annonçant une mini-Ecar pour l'instant improbable, sachant qu'elle creusait ainsi un fossé avec le provincialisme des retards incessants de l'industrie italienne, mais qu'elle avait le consentement de la production allemande, qui a presque atteint celle de Musk et de la Chine.

L'engagement environnemental d'Ursula von der Leyen a toutefois été tempéré par le choix de la « *neutralité écologique* », par le silence sur les pesticides malgré l'arrêt du Conseil constitutionnel français et par la priorité donnée à l'*Industrial Deal* par rapport au *Green Deal*, tandis que le silence était assourdissant sur le futur partenariat stratégique avec l'Afrique en vue du septième sommet UE/UA des 24 et 25 novembre, où les accords sur les matières premières semblent essentiels, y compris pour une nouvelle alliance avec le *Global South*.

En ce qui concerne les droits de douane et les relations avec les États-Unis, où ses concessions au chantage de Donald Trump ont été aggravées par le fait que la Commission européenne a décidé de suspendre l'amende infligée à Google pour abus de position dominante renonçant ainsi à la souveraineté numérique européenne.

En matière de politique migratoire, l'accent a de nouveau été mis sur la protection des frontières et les mesures d'éloignement ou, plutôt, de refoulement, selon la logique d'une Europe des murs qui remplace celle des ponts, malgré les arrêts de la Cour de justice et l'absence de plans nationaux d'accueil et d'inclusion.

Contestée bruyamment par les députés souverainistes des groupes des Patriotes, dont fait partie la Ligue, et des nationalistes dominés par l'AFD, mais aussi par certains conservateurs de l'ECR, dont fait partie Fratelli d'Italia, Ursula von der Leyen a décidé de prendre ses distances avec Manfred Weber et sa politique de double jeu entre droite et gauche sur les questions de la défense de l'État de droit et de la démocratie, en confirmant les règles de conditionnalité pour l'attribution des fonds, mais elle n'a annoncé aucune mesure concrète pour mettre fin aux violations croissantes des droits fondamentaux en Hongrie et en Slovaquie.

Sur les questions financières et budgétaires, outre l'annonce d'une série de nouveaux fonds, Ursula von der Leyen n'a apporté aucune réponse aux critiques du Parlement européen sur le cadre financier pluriannuel, en particulier sur l'idée de renationalisation des dépenses selon le modèle du NGEU, et encore moins sur la question controversée des nouvelles ressources propres, qui suscite une forte hostilité de la part de nombreux gouvernements.

Enfin, aucune réponse sérieuse n'a été apportée dans le discours sur l'état de l'Union à la demande du Parlement européen de lancer un processus de réforme des traités afin de donner suite aux suggestions contenues dans les rapports Draghi et Letta et de préparer l'Union européenne aux conséquences de l'élargissement, confirmant ainsi que la Commission s'est pliée à l'hostilité de la majorité des gouvernements à la modification des traités et que la seule voie possible semble de plus en plus être celle d'un processus constituant dans la perspective des élections européennes qui auront lieu au printemps 2029.

## **Discours sur l'état de l'Union – capacité ou incapacité du Parlement à peser sur les décisions de l'exécutif européens ?**

**Théo Boucart**

Membre du comité de rédaction de *Fédéchoses*,  
Chronique prononcée sur RCF Alsace en septembre 2025

Le Parlement européen s'est réuni en plénière du 08 au 11 septembre derniers, et comme le veut la tradition, celle-ci a été marqué par le discours sur l'état de l'Union.

Ce discours est un moment clé de la vie politique européenne. Institué par le traité de Lisbonne il y a une quinzaine d'années, il permet à la présidence de la Commission européenne de faire un bilan politique de l'année écoulée et d'annoncer un

**Le Parlement européen est dans une situation délicate, car il pèse peu sur les choix politiques de l'Union européenne, elle-même spectatrice impuissante de la suite prodigieuse de vicissitudes géopolitiques dans le monde.**

certain nombre de choses. Ce discours est suivi de prise de parole des groupes parlementaires européens, ce qui leur permet d'interpeller l'exécutif européen sur des sujets particuliers.

La présidente actuelle, Ursula von der Leyen, n'est pas une novice en la matière, elle qui dirige l'institution depuis 2019. Le discours de septembre 2025 revêt toutefois une saveur particulière, au vu des dangers existentiels extrêmes qui pèsent sur l'Union européenne : expansionnisme russe, agressivité commerciale chinoise, hostilité américaine, attaques de la démocratie au sein de l'Union. Sans parler de la menace la plus destructrice à terme : le dérèglement climatique.

Lors de son discours d'une heure et quart, Madame von der Leyen a mis en exergue les principaux sujets de préoccupation, en particulier la défense européenne et le bellicisme russe qui semble désormais cibler la Pologne, eu égard aux drones interceptés un peu partout à l'Est du pays. La compétitivité et le besoin de simplification a également occupé une bonne part du discours de la Présidente, tout en justifiant l'accord commercial passé avec Donald Trump fin juillet. Seuls quelques mots ont été évoqués sur le changement climatique, preuve du changement de paradigme à l'œuvre dans l'esprit des dirigeants européens.

### ***Que révèle ce discours d'Ursula von der Leyen sur la capacité du Parlement européen à peser sur la politique européenne ?***

Le Parlement européen est dans une situation délicate, car il pèse peu sur les choix politiques de l'Union européenne, elle-même spectatrice impuissante de la suite prodigieuse de

vicissitudes géopolitiques dans le monde. La politique étrangère et de défense, pour peu qu'elle existe réellement au sein de l'Union, est l'apanage de la Commission et du Conseil de l'Union européenne.

La grogne des Eurodéputés se cristallise aussi autour d'Ursula von der Leyen, très critiquée notamment pour avoir cédé selon certains aux pressions américaines lors de la conclusion de l'accord commercial avec Washington fin juillet. Pour de nombreux députés strasbourgeois, la présidente de la Commission est devenue le visage de la faiblesse européenne. Le groupe de la Gauche au Parlement, où siègent les députés de La France Insoumise, ont annoncé vouloir déposer une motion de censure à son égard.

### ***Présentation d'un penseur du fédéralisme européen...***

L'histoire du fédéralisme européen est aussi riche que méconnue. C'est pourquoi je souhaite présenter un grand esprit de ce morceau d'histoire contemporaine, et je vais naturellement me tourner vers Altiero Spinelli, figure tutélaire des fédéralistes.

Cet ancien militant communiste emprisonné de la fin des années 20 au début des années 40 par le régime fasciste italien a participé à la rédaction du « Manifeste de Ventotene », du nom de l'île où se situait sa prison. Ce texte, considéré comme précurseur du fédéralisme européen, insiste notamment sur la « crise de la civilisation moderne », où l'idée de nation a enfanté le nationalisme, puis l'impérialisme, et enfin le totalitarisme. La nécessité d'une unification européenne pour contrer les visées autoritaires est ainsi évoquée, via une révolution populaire, d'inspiration socialiste, permettant le rehaussement du niveau de vie et l'émancipation de la classe ouvrière.

Après la seconde guerre mondiale, Spinelli a été le défenseur infatigable de cette transformation fédérale européenne, d'abord comme militant, avec notamment le congrès du peuple européen à la fin des années 1950, puis en tant que personnalité politique européenne. Il fut en effet commissaire européen dans les années 1970, puis eurodéputé durant l'instauration du suffrage universel au Parlement européen en 1979, une vieille revendication fédéraliste. Spinelli est décédé en 1986, mais son aura continue d'habiter l'engagement fédéraliste 40 ans après.

## Déclaration « Pour une Res Publica européenne souveraine et fédérale »

Déclaration de l'Union des fédéralistes européens (UEF) et du Consiglio Italiano del Movimento Europeo (CIME), signée sur l'île de Ventotene le 30 août 2025  
Publiée dans *Le Nouvel Obs* et 6 autres journaux européens

### **Le dilemme actuel**

Le sommet Trump-Poutine en Alaska sans la participation de l'UE et de l'Ukraine incarne l'insignifiance de l'Europe actuelle : avec seulement 5 % de la population mondiale et une économie en déclin, l'Europe, un continent toujours fragmenté, ne peut pas façonner son destin dans un monde de puissances impériales.

En 2025, l'Europe est face à un carrefour historique : l'unité ou la vassalité, l'indépendance ou la servitude. Avec la présidence de Trump, nous assistons à notre manque de capacité d'autodétermination : le sommet de La Haye de l'OTAN (juin 2025) a montré notre dépendance à la défense, la réunion de Turnberry en Ecosse (juillet 2025) a résumé notre soumission commerciale, et le sommet de l'Alaska (août 2025) a tenté de marginaliser les Européens face à la guerre d'agression en Ukraine. L'impuissance et l'insignifiance de l'Europe sont également évidentes dans la guerre à Gaza, et même dans les accords de paix signés à la Maison Blanche, en Afrique entre le Rwanda et la RDC, ainsi que dans le Caucase entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Seule la présence de la présidente de la Commission au sommet de Washington aux côtés d'autres dirigeants de l'UE offrait un espoir d'un front européen uni contre l'influence de Poutine sur Trump.

Ainsi, jamais auparavant l'absence de fédéralisation de l'Europe n'a mis en évidence de manière aussi dramatique nos faiblesses collectives.

Ces décisions reflètent une capitulation qui met en danger l'idéal européen – un pouvoir qui devrait être transparent et responsable – et menace l'essence même du projet d'intégration politique.

### **Reconnaitre les menaces externes évidentes**

L'Europe doit reconnaître les pressions extérieures et le contexte antidémocratique qui pèsent sur elle, avec un mépris croissant pour le droit et les engagements internationaux :

- Les États-Unis, sous leur direction « césariste » actuelle, se sont révélés être un allié peu fiable, affichant un mépris irrépressible pour l'Europe et ses valeurs, imposant des conditions et des obligations juridiques coûteuses sur toutes les questions, du commerce à la sécurité, en essayant de limiter notre autonomie.
- Sur l'Ukraine, Trump accepte les exigences de Poutine sur la reconnaissance du territoire gagné par la force et cherche maintenant à obtenir le soutien européen. Une telle approche est inacceptable au regard du droit international et menace notre sécurité. Sans une certaine forme d'implication des États-Unis et le développement d'une défense européenne, aucune garantie de sécurité pour l'Ukraine ne pourrait être crédible.
- La Russie et la Chine cherchent activement à déstabiliser nos démocraties, notamment en s'immisçant dans les processus électoraux et en exploitant nos faiblesses institutionnelles.

L'Europe doit mettre en place des systèmes diplomatiques et de défense européens communs à part entière pour garantir sa

sécurité et son autodétermination, y compris une chaîne de commandement européenne unique et un service de renseignement européen autonome et efficace. L'un des deux besoins essentiels est de s'appuyer sur une autorité politique démocratique globale qui surmonte la « vétocratie » et donne du pouvoir au Parlement européen et à un gouvernement légitime, et dote l'Europe du poids institutionnel nécessaire pour jouer dans la cour des grandes puissances mondiales.

**L'Europe doit mettre en place des systèmes diplomatiques et de défense européens communs à part entière pour garantir sa sécurité et son autodétermination**

### **Nos propositions stratégiques**

- Assurer la sécurité de Zelensky et de son personnel pour une éventuelle rencontre avec Poutine qui n'aura pas lieu en Russie et qui inclura l'UE.
- Un soutien indéfectible à l'Ukraine, y compris une demande de cessez-le-feu inconditionnel, un soutien militaire continu et la mobilisation complète des avoirs russes gelés, entre autres, pour financer les dommages de la guerre de Poutine et garantir une stratégie de reconstruction solide.
- Mobilisation complète des dispositions actuelles des traités pour le dépassement de l'unanimité et l'activation d'une défense commune européenne. La Commission aura la possibilité de mobiliser ses diverses compétences pour assurer la paix sur le continent et la sécurité des Européens (commerce, défense, diplomatie).
- Sur la base de la proposition de réforme du Parlement européen de 2023, lancement rapide d'une union politique fédérale par le biais d'une convention constitutionnelle ou d'une assemblée interparlementaire paritaire.

Une avant-garde d'États membres volontaires devrait lancer un noyau fédéral avec un contrôle parlementaire total, englobant les dimensions de la politique étrangère, de la défense, de la migration et de la fiscalité, si une action décisive et rapide n'est pas prise à 27.

### **La mobilisation citoyenne comme moteur de changement**

L'indignation des citoyens européens face aux décisions impopulaires prises par l'UE afin d'apaiser Trump peut être un puissant catalyseur politique : la clé est de transformer ce rejet moral en une action politique efficace et coordonnée pour une Europe plus unie et plus affirmée.

Des sondages récents montrent que les Européens réclament plus d'autodétermination et plus d'union. Ils rejettent la soumission aux intérêts extérieurs et à un ordre mondial impérialiste. Ce sentiment citoyen devrait favoriser l'émergence de l'opinion publique continentale et du demos européen, jetant ainsi les bases d'une véritable intégration politique. Les dirigeants politiques doivent répondre à ces attentes et prendre la décision qui ne peut qu'assurer la paix

sur le continent et la sécurité des Européens : une fédération européenne de citoyens et d'États.

Par conséquent, nous nous engageons à :

- Promouvoir des discours fédéraux qui défendent notre autodétermination, la démocratie, le respect des droits de la personne, la justice, l'égalité et la liberté.
- Construire des coalitions européennes entre les partis, les gouvernements infranationaux et la société civile pour exiger la souveraineté politique, fiscale et stratégique.

L'indignation des citoyens européens face aux décisions impopulaires prises par l'UE afin d'apaiser Trump peut être un puissant catalyseur politique : la clé est de transformer ce rejet moral en une action politique efficace et coordonnée pour une Europe plus unie et plus affirmée.

- Augmenter le coût politique de la soumission par le biais du débat public, des médias indépendants et de la mobilisation civique.
- Développer une capacité de réponse intelligente au commerce ou à l'agression basée sur la puissance, en évitant la capitulation diplomatique.
- Favoriser la solidarité et les alliances entre les États membres pour construire une résistance commune contre la vassalisation de l'Europe.

### ***Un choix civilisationnel***

L'Europe se trouve à un tournant : nous pouvons soit prolonger une trajectoire de subordination et de déclin, soit faire un saut qualitatif vers l'autodétermination fédérale. Cette option exige une vision, une coordination et un courage

politique. Nous appelons à la renaissance de l'esprit européen, au renforcement du demos européen et à la récupération de la vision d'une Europe qui décide, agit et avance avec souveraineté.

### ***Signataires***

- Domenec Ruiz Devesa, président de l'UEF et ancien député européen
- Virgilio Dastoli, Président du Consiglio Italiano del Movimento Europeo
- Guy Verhofstadt, ancien Premier ministre de Belgique et ancien député européen
- Mathilde Baudouin, Secrétaire générale de l'UEF

### ***Soutiens***

- Josep Borrell, Ancien haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité
- Antonio Argenziano, ancien président de la JEF Europe
- Luisa Trumellini, Présidente du Movimento Federalista Europeo (MFE)
- Roberto Castaldi, Secrétaire général du MFE
- Sandro Gozi, Député européen, Président d'honneur du MFE

### ***Témoins***

- Antonio Santilli, chef du secteur de la culture de Ventotene
- Giuseppe Pepe, Adjoint au Maire de Ventotene
- Mario Leone, Directeur de l'Institut Spinelli

## Une nouvelle Communauté européenne de défense, instrument pour une véritable Communauté politique européenne

Pier-Virgilio Dastoli

Président du Mouvement Européen Italie

Publié le 31 août 2025 par Sauvons l'Europe

Le 19 août 1954, Alcide De Gasperi décédait, et nombreux sont ceux qui ont écrit que sa mort était liée à la fin attendue de la Communauté européenne de défense (CED), dont l'objectif initial était la reconstitution de l'armée de la République fédérale d'Allemagne (Allemagne de l'Ouest) dans le cadre d'une Communauté politique européenne (CPE). L'alternative aurait été sa reconstruction dans le cadre de l'hégémonie américaine, en opposition à l'empire soviétique. L'idée française initiale du plan Pleven n'était pas de créer un pilier européen de l'OTAN, ni de préparer une guerre contre l'Union soviétique, dont le dictateur sanguinaire Staline était mort en mars 1953, mais de créer ce que l'on appelle aujourd'hui l'autonomie stratégique européenne et une armée européenne autonome et unique.

La CED n'aurait été possible que dans un cadre politique et démocratique européen, c'est-à-dire au sein de la Communauté politique européenne (CPE).

La CED s'est effondrée, et avec elle la CPE, en raison de l'absence de vision à long terme des partis nationalistes français de droite et de gauche, mais également du fait de l'apathie italienne qui avait retardé la ratification du traité CED.

Aujourd'hui, un débat est en cours sur les garanties de sécurité pour l'Ukraine, c'est-à-dire en premier lieu le renforcement de son armée et par ailleurs une sécurité européenne assurée par des forces navales, terrestres et aériennes prêtes à réagir (c'est-à-dire à déclarer la guerre ou, dans le langage de l'ONU, à mener des missions de maintien de la paix). Elles interviendraient dans le cas où la Russie déciderait de ne pas respecter les accords de paix (c'est-à-dire après que la paix ait été rétablie et non après un cessez-le-feu), non seulement envers l'Ukraine mais aussi les pays voisins.

Étant donné que cette garantie de sécurité européenne ne sera pas fournie par l'OTAN, qu'elle concerne essentiellement les

intérêts européens et que la coalition de trente États volontaires créée en mars 2025 dépasse largement le cadre européen, il serait peut-être utile de réfléchir à un modèle de nouvelle CED dotée de son propre « article 42.7 », similaire à celui du traité sur l'Union européenne [*clause de défense mutuelle équivalente à l'article 5 de l'OTAN*], dans lequel l'armée ukrainienne pourrait être intégrée.

Ses activités de défense, de dissuasion et de maintien de la paix devraient dépendre strictement et de manière contraignante de la nouvelle CED, avec pour corollaire que les décisions militaires ne pourraient être laissées à la responsabilité des chefs d'état-major mais devraient être prises par un organe politique sous contrôle démocratique. Elle serait financée par le budget de l'UE et non par une addition de budgets nationaux, ce qui permettrait de surmonter les contraintes de l'unanimité dans un système de souveraineté partagée.

La nouvelle CED/CPE pourrait être provisoirement confiée à une Haute Autorité, dont le Haut Représentant rendrait régulièrement compte au Parlement européen et à sa commission de la défense (SEDE), tout comme le président de la BCE s'entretient chaque mois avec la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen. Étant donné que la dimension de la défense doit s'accompagner – ou mieux encore, être précédée – d'un signal fort de l'engagement européen en faveur de la paix, de la justice et des droits fondamentaux, l'Union européenne, à savoir ses trois institutions politiques (le Parlement européen, le Conseil européen et la Commission européenne), devraient relancer dans une déclaration commune la proposition du président Sergio Mattarella relative à une deuxième conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, cinquante ans après celle de l'accord d'Helsinki.

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France

Publié sur le blog Les amis du traité de Lisbonne le 28 septembre 2025

## L'auto-blocage institutionnel n'est plus tenable

Alors que la **Russie** poutinienne poursuit sans relâche sa vaste offensive militaire en **Ukraine** et multiple ses opérations hostiles de toutes natures envers plusieurs États membres de l'UE, le **Conseil** et la **Commission** demeurent empêtrés dans un imbroglio juridico-institutionnel qui freine ou bloque les moyens de défense européens.

Ce problème résulte essentiellement du fait que, jusqu'à ce jour, le régime des **sanctions** applicables par l'UE envers un État tiers a été gouverné par le principe et la règle du **vote unanime** des États membres - ce qui a permis à l'un ou l'autre d'entre eux de bloquer répétitivement toute décision et finalement d'en limiter l'ampleur.

S'agissant à présent de protéger les intérêts vitaux des États membres, cette situation de blocage interne de l'UE n'est plus tenable et doit impérativement être surmontée.

[Dans le cadre des sanctions,] l'application systématique de la règle de l'unanimité au vote de sanctions par le Conseil (européen) n'était imposée ni par la lettre ni par l'esprit du Traité

## L'exigence d'unanimité outrepasse les règles fixées par les Traités

Dans une précédente note datée du 4 Juin 2022<sup>6</sup>, nous avions relevé que l'application systématique de la règle de l'unanimité au vote de sanctions par le Conseil (européen) n'était imposée ni par la lettre ni par l'esprit du Traité. En effet, la procédure prévue par les articles 31TUE et 215 TFUE comporte trois étapes :

- 1. Le **Conseil européen** se prononce à l'unanimité sur le principe même de soumettre un pays tiers à un régime de sanctions (art.31§1TUE),
- 2. Sur la base de cette position, le **Conseil** adopte à la majorité qualifiée la décision de prise de sanctions (art.31§2 TUE),
- 3. Sur la base de cette décision - et sur proposition de la Commission - le **Conseil** adopte à la majorité qualifiée les mesures détaillées nécessaires pour l'application des sanctions (art.215§1 et 2 TFUE).

On voit donc que la règle de l'unanimité ne s'applique en fait qu'à la position initialement prise par le **Conseil européen** et que les décisions de mise en œuvre législative de cette position sont prises par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.

<sup>6</sup> <https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/le-conseil-europeen-et-les-sanctions>

<sup>7</sup> Conclusions du Conseil européen du 19/12/2024 : « **Subject to EU law, Russia's assets should remain immobilised** until Russia ceases its war of aggression against Ukraine and compensates it for the damage caused by this war. » (§ I - 6) <https://www.consilium.europa.eu/media/jhlenhaj/euco-conclusions-19122024-en.pdf>

## Le cas des sanctions contre la Russie

Or, dans le cas particulier de la **Russie**, il apparaît que le **Conseil européen** a - à plusieurs reprises - effectivement adopté des positions affirmant et confirmant sa volonté de sanctionner la **Russie** - ouvrant ainsi la voie juridique et politique à des décisions d'application de sanctions pouvant être prises par le **Conseil** à la majorité qualifiée de ses membres.

Jusqu'ici, cette interprétation des textes n'a pas été suivie par le Conseil (européen) ni d'ailleurs par la Commission. De fait, ces Institutions ont considéré - pour des raisons plus politiques que juridiques - que des questions aussi lourdes que des sanctions ne pouvaient être prises qu'à l'unanimité des 27 États membres.

Plus gravement, elles ont admis que la nature même des sanctions devait être débattue et avalisée par le **Conseil européen lui-même** - ouvrant ainsi la possibilité d'un veto bloquant la suite de la procédure. Certes, cette interprétation restrictive des règles fixées par les Traités n'a pas empêché la prise de plusieurs trains successifs de sanctions (19 à ce jour ...) - mais au prix de longues tergiversations et négociations internes qui ont à la fois ralenti le rythme et limité la portée des mesures finalement prises.

## Un déblocage de la procédure à l'occasion de l'affaire des avoirs russes ?

À présent, c'est la question de la saisie des avoirs souverains russes déposés dans des banques européennes qui est posée et qui fait l'objet, depuis de longs mois, d'un débat - assez confus - entre les États membres.

De façon surprenante, la Commission aurait récemment « découvert » que le **Conseil européen a, de fait, déjà donné son accord de principe** sur cette question particulière ... en décembre 2024.<sup>7</sup> Ce qui devrait normalement ouvrir la voie à ... une décision majoritaire de mise en œuvre par le Conseil. Ce que la presse rapporte ainsi :

« Brussels eyes loophole to isolate Hungary, send billions in Russian assets to Ukraine - EU legal experts are studying a way to get round the need for unanimity to send €140 billion to Kyiv. »<sup>8</sup>

Le fait que cette saisie d'avoirs souverains pose d'épineux problèmes de droit international ne devrait pas avoir d'incidence sur la procédure européenne interne. Au surplus, l'art.215 TFUE prévoit lui-même que « 3. Les actes visés au présent article contiennent les dispositions nécessaires en matière de garanties juridiques »

<sup>8</sup> Voir : [https://www.politico.eu/article/hungary-viktor-orban-russian-assets-sanctions-war-in-ukraine/?utm\\_source=email&utm\\_medium=alert&utm\\_campaign=Brussels%20eyes%20loophole%20to%20isolate%20Hungary%2C%20send%20billions%20in%20Russian%20assets%20to%20Ukraine](https://www.politico.eu/article/hungary-viktor-orban-russian-assets-sanctions-war-in-ukraine/?utm_source=email&utm_medium=alert&utm_campaign=Brussels%20eyes%20loophole%20to%20isolate%20Hungary%2C%20send%20billions%20in%20Russian%20assets%20to%20Ukraine)

## **Délivrer la politique étrangère et de sécurité commune européenne**

L'Union européenne doit impérativement trouver **les moyens de se défendre** contre des agresseurs - en l'occurrence la Russie poutinienne engagée dans une offensive délibérée, organisée et d'une ampleur croissante visant à reconstituer l'ordre soviétique d'après-guerre. Cette défense nécessite une **capacité de décision adaptée c'est à dire efficace et rapide** - ce que permettent les Traité s'ils sont correctement appliqués. À l'inverse, si le mode décisionnel de l'Union demeure contraint - et souvent empêché - par le principe westphalien de souveraineté étatique, cette faiblesse ne peut qu'encourager ses adversaires dans la poursuite de leur agression.

Une énième fois, le **Conseil européen du 1 Octobre 2025** (suivi de la réunion semestrielle de la « Communauté Politique Européenne ») va devoir affronter cette question sous la pression des intrusions de plus en plus fréquentes et lourdes (drones mais aussi avions chasseurs) de la Russie dans l'espace aérien européen. Parviendra-t-il à **adopter une position commune** permettant au Conseil de décider ensuite des mesures de protection ou de rétorsion adéquates ? Plus précisément, parviendra-t-il à surmonter **l'opposition tête mais injustifiable et très minoritaire de quelques Chefs de Gouvernements** ? Dans le cas contraire, c'est la situation sécuritaire des 27 États membres et des 450 millions d'europeens qui s'en trouverait encore aggravée.

## **L'OTAN plutôt que l'UE ?**

On notera in fine que les États membres qui se trouvent en première ligne se sont instinctivement **tournés vers l'OTAN** et obtenu que soit activée la clause de **l'article 4** du Traité qui prévoit que « les parties se consulteront chaque fois que, de l'avis de l'une d'elles, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une des parties sera menacée ».

Curieusement - à ce jour du moins - aucune référence n'a été faite à la **clause de défense mutuelle du Traité de l'UE** (art.42§7 TUE) qui stipule : « Au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres Etats membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies. ».

Il est vrai que les intrusions russes ne peuvent pas - encore - être qualifiées d'« agression armée ». Il serait toutefois opportun - au moins vis à vis d'une opinion alarmée et inquiète de la faiblesse de la réaction proprement européenne aussi bien que de l'incertitude d'une réaction otanienne sous influence américaine - que cette garantie de solidarité mutuelle entre les 27 soit publiquement rappelée par les plus hauts responsables de l'Union.

Il est vrai que les intrusions russes ne peuvent pas - encore - être qualifiées d'« agression armée ». Il serait toutefois opportun - au moins vis à vis d'une opinion alarmée et inquiète de la faiblesse de la réaction proprement européenne aussi bien que de l'incertitude d'une réaction otanienne sous influence américaine - que cette garantie de solidarité mutuelle entre les 27 soit publiquement rappelée par les plus hauts responsables de l'Union.

Au tétanisés soient-ils par la menace russe, il est dommage que ces responsables hésitent tant à **utiliser pleinement les moyens de défense opportunément prévus par le Traité** et recherchent encore - en limitant arbitrairement la portée de ses dispositions - à gagner (ou perdre) un temps précieux. Si le pire devait advenir, il sera difficile pour ces mêmes responsables d'expliquer plus tard à l'opinion : « Nous n'avons pas pu réagir parce que l'un d'entre nous s'y est opposé ... »

## Des drones russes dans le ciel européen et la réaction des Européens

Théo Boucart

Membre du comité de rédaction de *Fédéchoses*,  
Chronique prononcée sur RCF Alsace en septembre 2025

### ***La séance plénière du Parlement européen a lieu du 6 au 9 octobre. On imagine que tous les regards se tournent vers la Russie en ce moment...***

Effectivement, ces derniers jours et ces dernières semaines ont été marqués par des survols d'objets suspects et des violations d'espaces aériens de pays européens, comme la Roumanie, la Pologne, le Danemark ou encore l'Allemagne.

Quand bien même il soit encore un peu tôt pour en tirer des conclusions définitives, tous les soupçons sont dirigés vers la Russie qui intensifie dans le même temps ses attaques dévastatrices de drones contre l'Ukraine. L'utilisation de ces armes autonomes marque d'ailleurs depuis plusieurs mois un tournant de la guerre, et les récentes incursions dans l'Union européenne a clairement montré que celle-ci, ainsi que l'OTAN, ne sont pas encore préparés à riposter face à ces nouvelles armes.

La session plénière de cette semaine doit aborder le sujet, sous forme de débat prioritaire prévu ce mercredi 8 octobre. Les Eurodéputés vont notamment évoquer l'idée d'un mur anti-drone. Cette idée a été avancée début octobre lors du sommet informel de Copenhague et doit permettre une meilleure identification acoustique et une meilleure interception des drones venant de Russie et du Bélarus.

Une solution naturellement plébiscitée par les États orientaux, comme la Lettonie et la Lituanie qui pensent, à l'instar de la Commission européenne, que ce projet peut être mis en place d'ici un an.

**L'utilisation de ces armes autonomes marque d'ailleurs depuis plusieurs mois un tournant de la guerre, et les récentes incursions dans l'Union européenne a clairement montré que celle-ci, ainsi que l'OTAN, ne sont pas encore préparés à riposter face à ces nouvelles armes.**

En revanche, les quatre plus grandes puissances de l'UE, l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne, ont émis des réserves sur ce mur anti-drones. Le Président Emmanuel Macron a notamment annoncé que le sujet était complexe et que cela prendrait beaucoup de temps. Le premier ministre espagnol a préféré mettre l'exergue sur les menaces hybrides, tandis que la première ministre italienne a regretté que ce mur

anti-drone ne se concentre que sur les frontières orientales, en oubliant la façade sud de l'Union européenne.

### ***Que révèlent les débats européens sur la faiblesse de l'Europe de la défense ?***

Il s'agit là une fois de plus d'un cas de désunion entre les États membres qui font résolument les affaires de la Russie. Tant que l'Union européenne est désunie, elle sera très faible face aux dangers extérieurs, comme elle l'a été face à Donald Trump cet été au sujet des droits de douane.

La défense est pourtant la nouvelle priorité de l'exécutif européen, lors du discours sur l'Etat de l'Union de la Présidente Ursula von der Leyen, ainsi que du paquet législatif et financier « ReArm Europ » présenté en mars dernier. Sans une doctrine réellement commune et centralisée au niveau européen, nous allons encore étaler nos divergences, ce qui causera inévitablement notre perte à terme.

### ***Une personnalité de l'histoire du fédéralisme européen...***

En effet, pour cette chronique, j'ai choisi de vous présenter Ursula Hirschmann, militante antifasciste et fédéraliste allemande. Elle a joué un rôle décisif dans la diffusion des idées fédéralistes en publiant le manuscrit du Manifeste de Ventotene, rédigé entre autres par Altiero Spinelli, qui deviendra d'ailleurs son époux au sortir de la seconde guerre mondiale.

Dès le début des années 1930, elle s'est engagée au sein du parti social-démocrate allemand contre la montée du nazisme, avant de s'exiler à Paris suite à l'arrivée d'Adolf Hitler au pouvoir. En 1939, elle a été incarcérée à la prison de Ventotene, lieu de la rédaction du Manifeste éponyme. En 1943, elle a participé à la réunion de fondation du Mouvement Fédéraliste Européen.

Après la guerre, elle a continué de s'engager pour les idées fédéralistes qui ont dans une certaine mesure façonnée l'Europe d'aujourd'hui. Ursula Hirschmann s'est aussi intéressée au féminisme, à l'époque où les femmes étaient très largement invisibilisées dans la société. La fondation de l'association « Femme pour l'Europe » en 1975 avait pour objectif de faire progresser la cause féministe, afin de donner aux femmes les mêmes chances de participation politique que les hommes.

Sauvons l'Europe

Publié sur leur site le 25 août 2025

Après l'appel de Coimbra en mai, Mario Draghi intervenait ce 22 Août à Remini, dans le cadre du mouvement « Communion & Libération ». Alors que l'avenir de la Présidente de la Commission européenne interroge de plus en plus, ou que l'on peine à voir la marque d'Antonio Costa sur le Conseil européen, l'ancien Président de la BCE et Président du conseil italien continue d'incarner une vision et une capacité à faire unique. A l'heure des tempêtes qui assiègent l'Union européenne, Mario Draghi s'inscrit de plus en plus dans les pas des pères fondateurs. Nous reproduisons ici une traduction de son appel à transformer la construction européenne existante.

« Pendant des années, l'Union européenne a cru que sa dimension économique, avec 450 millions de consommateurs, apporterait par elle-même une puissance géopolitique et un levier dans les relations commerciales internationales. On se souviendra de cette année comme de l'année où cette illusion s'est évaporée.

Nous avons dû nous résigner aux tarifs douaniers imposés par notre plus grand partenaire commercial et allié de longue date, les États-Unis. Nous avons également été poussés par ce même allié à augmenter nos dépenses militaires, une décision que nous aurions peut-être dû prendre de toute façon – mais sous des formes et d'une manière qui ne reflètent probablement pas l'intérêt de l'Europe. Bien qu'elle ait apporté la plus grande contribution financière à la guerre en Ukraine et bien qu'elle ait le plus grand intérêt à une paix juste, l'Union européenne n'a jusqu'à présent joué qu'un rôle assez marginal dans les négociations de paix.

Pendant ce temps, la Chine a ouvertement soutenu l'effort de guerre de la Russie tout en augmentant sa capacité industrielle afin d'inonder l'Europe d'une production excédentaire, maintenant que l'accès au marché américain est limité par de nouvelles barrières imposées par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les protestations européennes ont eu peu d'effet : la Chine a clairement indiqué qu'elle ne considérait pas l'Europe comme un partenaire égal et utilise son contrôle sur les terres rares pour rendre notre dépendance de plus en plus contraignante. L'Europe est également restée les bras croisés alors que les sites nucléaires iraniens étaient bombardés et que le massacre de Gaza s'intensifiait. Ces événements ont balayé toute illusion selon laquelle l'économie seule pouvait une assurer une forme de pouvoir géopolitique. Il n'est donc pas surprenant que le scepticisme à l'égard de l'Europe ait atteint de nouveaux sommets. Mais il est important de se demander : à quoi s'adresse réellement ce scepticisme ?

À mon avis, il ne s'agit pas d'un scepticisme à l'égard des valeurs sur lesquelles l'Union européenne a été fondée : la démocratie, la paix, la liberté, l'indépendance, la souveraineté, la prospérité, l'équité. Même ceux qui soutiennent que l'Ukraine devrait se rendre aux exigences de la Russie n'accepteraient jamais le même sort pour leur propre pays ; eux aussi attachent de la valeur à la liberté, à l'indépendance et à la paix, même si ce n'est que pour eux-mêmes.

Je pense plutôt que le scepticisme concerne la capacité de l'Union à défendre ces valeurs. C'est en partie

compréhensible. Les modèles d'organisation politique, en particulier les modèles supranationaux, émergent au moins en partie pour résoudre les problèmes de leur temps. Lorsque ces problèmes changent au point de rendre les structures existantes fragiles et vulnérables, ces structures doivent elles-mêmes changer.

L'UE a été créée parce que, dans la première moitié du XXe siècle, les modèles précédents d'organisation politique – les États-nations – avaient dans de nombreux pays totalement échoué à défendre ces valeurs. De nombreuses démocraties avaient abandonné toutes les règles au profit de la force brute, et l'Europe a plongé dans la Seconde Guerre mondiale. Il était donc presque naturel pour les Européens de développer une forme de défense collective de la démocratie et de la paix. L'Union européenne était une évolution qui s'attaquait au problème le plus urgent de l'époque : la tendance de l'Europe à glisser dans le conflit. Et il est intenable d'affirmer que nous serions mieux sans elle.

L'Union a ensuite évolué à nouveau dans les années d'après-guerre, s'adaptant progressivement à la phase néolibérale entre les années 1980 et le début des années 2000. Cette période a été caractérisée par la foi dans le libre-échange et l'ouverture des marchés, par un engagement commun envers les règles multilatérales et par une réduction consciente du pouvoir de l'État, les États attribuant des tâches et une autonomie à des organismes indépendants.

Pendant des années, l'Union européenne a cru que sa dimension économique, avec 450 millions de consommateurs, apporterait par elle-même une puissance géopolitique et un levier dans les relations commerciales internationales. On se souviendra de cette année comme de l'année où cette illusion s'est évaporée.

L'Europe a prospéré dans ce monde : elle a transformé son marché commun en marché unique, est devenue un acteur clé de l'Organisation mondiale du commerce et a créé des autorités indépendantes chargées de la concurrence et de la politique monétaire. Mais ce monde a pris fin, et beaucoup de ses caractéristiques ont disparu.

Alors qu'autrefois on comptait sur les marchés pour guider l'économie, il existe aujourd'hui des politiques industrielles de grande envergure. Alors qu'il y avait autrefois le respect des règles, on use à présent de la force militaire et de la puissance économique pour protéger les intérêts nationaux. Alors qu'autrefois l'État voyait ses pouvoirs diminuer, aujourd'hui tous les instruments sont employés au nom du Gouvernement.

L'Europe est mal équipée dans un monde où, plutôt que l'efficacité, la géoéconomie, la sécurité et la stabilité des sources d'approvisionnement façonnent les relations commerciales internationales. Notre organisation politique doit s'adapter aux exigences existentielles de son époque : nous, Européens, devons parvenir à un consensus sur ce que cela emporte.

Il est clair que le démantèlement de l'intégration européenne pour revenir à la souveraineté nationale ne ferait que nous

exposer davantage à la volonté des grandes puissances. Mais il est tout aussi vrai que, pour défendre l'Europe contre le scepticisme croissant, nous ne devons pas chercher à projeter les réalisations passées dans l'avenir dans lequel nous sommes sur le point d'entrer : les succès que nous avons remportés au cours des décennies précédentes étaient en réalité des réponses aux défis spécifiques de leur époque, et ils nous disent peu de choses sur notre capacité à relever les défis qui nous attendent aujourd'hui. Reconnaître que la force économique est une condition nécessaire mais non suffisante à la force géopolitique permet de déclencher enfin une véritable réflexion politique sur le futur de l'Union.

L'Europe est mal équipée dans un monde où, plutôt que l'efficacité, la géoéconomie, la sécurité et la stabilité des sources d'approvisionnement façonnent les relations commerciales internationales. Notre organisation politique doit s'adapter aux exigences existentielles de son époque : nous, Européens, devons parvenir à un consensus sur ce que cela emporte.

Nous pouvons trouver confort dans le fait que l'Union européenne a été capable de changer par le passé. Mais s'adapter à l'ordre néolibéral était, en comparaison, une tâche relativement facile. L'objectif principal était alors d'ouvrir les marchés et de limiter l'intervention de l'État. L'Union Européenne pouvait agir essentiellement en tant que régulateur et arbitre, esquivant ainsi le problème plus ardu de l'intégration politique.

Pour faire face aux défis du jour, l'Union européenne doit se transformer d'un spectateur – ou au mieux d'un second rôle – en un protagoniste. L'évolution de son organisation politique est également indissociable de sa capacité à atteindre ses objectifs économiques et stratégiques. Et les réformes économiques restent une condition nécessaire de cette prise de conscience. Près de quatre-vingts ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la défense collective de la démocratie est considérée comme acquise par des générations qui n'ont pas de mémoire de cette époque. Leur engagement en faveur de la construction politique européenne dépend en grande partie de sa capacité à offrir à ses citoyens des perspectives d'avenir, y compris la croissance économique qui en Europe a été bien inférieure à celle du reste du monde au cours des trente dernières années.

Le Rapport sur la compétitivité européenne a identifié de nombreux domaines dans lesquels l'Europe perd du terrain et où les réformes sont les plus urgentes. Mais un thème revient à l'ensemble de ses recommandations : la nécessité d'exploiter pleinement la dimension européenne dans deux directions.

La première est le marché intérieur. L'Acte Unique a été adopté il y a près de quarante ans, mais d'importants obstacles au commerce en Europe subsistent. Leur suppression aurait un impact substantiel sur la croissance de l'Europe. Le Fonds Monétaire International a calculé que, si nos barrières internes étaient réduites au niveau du marché américain, la productivité du travail dans l'Union Européenne pourrait s'accroître d'environ 7 % en sept ans. Considérez qu'au cours des sept dernières années, la croissance totale de la productivité dans notre pays [l'Italie] n'a été que de 2 %.

Le coût de ces barrières est déjà visible. Les États européens se lancent dans une entreprise militaire massive, avec 2 000 milliards d'euros, dont un quart en Allemagne, de dépenses de défense supplémentaires prévues d'ici 2031. Pourtant, nous

avons des barrières internes équivalentes à un droit de douane de 64 % sur les machines et de 95 % sur les métaux.

Il en résulte un ralentissement des appels d'offres, un renchérissement des coûts et une augmentation des achats auprès de fournisseurs non européens sans même nos propres économies : tout cela en raison des obstacles que nous nous imposons à nous-mêmes.

La deuxième dimension est la technologie. Un point est désormais clair dans la manière dont évolue l'économie mondiale : aucun pays qui aspire à la prospérité et à la souveraineté ne peut se permettre d'être exclu des technologies critiques. Les États-Unis et la Chine utilisent

ouvertement leur contrôle sur les ressources et les technologies stratégiques pour obtenir des concessions dans d'autres domaines : toute dépendance excessive est devenue incompatible avec la souveraineté sur notre propre avenir.

Aucun pays européen ne dispose à lui seul des ressources nécessaires pour développer les capacités industrielles nécessaires au développement de ces technologies. L'industrie des semi-conducteurs illustre bien ce défi. Les puces sont essentielles à la transformation numérique en cours, mais les usines pour les produire nécessitent des investissements massifs.

Aux États-Unis, les investissements publics et privés sont concentrés sur un petit nombre de grandes usines, avec des projets allant de 30 à 65 milliards de dollars. En Europe, en revanche, la plupart des dépenses sont effectuées au niveau national, essentiellement par le biais d'aides d'État. Les projets sont beaucoup plus petits, généralement entre 2 et 3 milliards d'euros, et dispersés à travers nos pays avec des priorités divergentes.

La Cour des comptes européenne a déjà averti qu'il est peu probable que l'UE atteigne son objectif d'augmenter sa part de marché mondial dans ce secteur à 20 % d'ici 2030, contre moins de 10 % aujourd'hui.

Ainsi, qu'il s'agisse de la dimension du marché intérieur ou de la technologie, revenons au point fondamental : pour atteindre ces objectifs, l'Union Européenne doit prendre le chemin de nouvelles formes d'intégration.

Nous avons des moyens de le faire : par exemple avec le « 28e régime » opérant au-dessus du niveau national [il s'agit de la proposition de créer un régime juridique européen concurrent des régimes nationaux pour lequel les entreprises pourraient opter, ce qui permettrait de contourner les problèmes d'harmonisation], ou avec des accords sur des projets d'intérêt européen commun et leur cofinancement, condition essentielle pour atteindre le seuil d'autosuffisance sur le plan technologique et économique.

Il y a quelques années à cette même rencontre, je répétait qu'il existe des bonnes et des mauvaises dettes. La mauvaise dette finance la consommation actuelle en laissant le fardeau aux générations futures. La bonne dette sert à financer les investissements dans les priorités stratégiques et dans l'augmentation de la productivité. Elle génère la croissance qui servira à son remboursement. Aujourd'hui, dans certains secteurs, une bonne dette n'est plus possible au niveau national car les investissements réalisés isolément ne peuvent pas atteindre la dimension nécessaire pour stimuler la productivité et justifier la dette.

Seules des formes de dette commune peuvent soutenir des projets européens de grande ampleur, que des efforts nationaux fragmentés ne pourront pas mettre en œuvre.

Ceci est valable : pour la défense, en particulier pour la recherche et le développement ; pour l'énergie, avec les

investissements nécessaires dans les réseaux et les infrastructures européens ; pour les technologies de rupture, un domaine où les risques sont très élevés mais où les succès potentiels sont cruciaux pour transformer nos économies.

Le scepticisme nous aide à voir à travers le brouillard de la rhétorique, mais nous avons aussi besoin d'espoir de changement et de confiance en notre capacité à y parvenir. Vous avez tous grandi dans une Europe où les États-nations ont perdu de leur importance relative. Vous avez grandi en tant qu'Européens dans un monde où il est naturel de voyager, de travailler et d'étudier dans d'autres pays. Beaucoup d'entre vous acceptent d'être à la fois italiens et européens ; beaucoup d'entre vous reconnaissent que l'Europe permet aux petits pays d'atteindre ensemble des objectifs qu'ils ne pourraient jamais atteindre seuls, surtout dans un monde dominé par des superpuissances comme les États-Unis et la Chine. Il est donc naturel d'espérer le renouveau de l'Europe.

Nous avons également vu, au fil des ans, que l'Union Européenne a été capable de s'adapter dans des situations d'urgence, parfois au-delà de toutes les attentes. Nous avons réussi à briser des tabous historiques tels que la dette commune dans le cadre du programme Next Generation EU et à nous entraider pendant la pandémie. Nous avons mené, en un temps record, une vaste campagne de vaccination. Nous avons fait preuve d'une unité et d'une participation sans précédent dans notre réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Mais il s'agissait de réponses à des situations d'urgence. Le défi est maintenant d'agir avec la même détermination en temps ordinaire, alors que nous sommes confrontés aux nouvelles formes du monde dans lequel nous entrons. C'est un monde qui nous regarde sans sympathie, qui n'attend pas après la lenteur de nos rituels décisionnels communautaires de décision pour imposer sa force. C'est un monde qui exige une rupture dans nos objectifs, nos calendriers et nos méthodes de travail. La présence de cinq chefs d'État européens et des présidents de la Commission européenne et du Conseil lors de la dernière réunion de la Maison Blanche a été une manifestation d'unité qui signifie plus pour les citoyens que d'innombrables rassemblements à Bruxelles.

Jusqu'à présent, une grande partie de l'adaptation est venue du secteur privé, qui a fait preuve de résilience malgré la grande instabilité des nouvelles relations commerciales. Les entreprises européennes adoptent les technologies

Nous avons également vu, au fil des ans, que l'Union Européenne a été capable de s'adapter dans des situations d'urgence, parfois au-delà de toutes les attentes. Nous avons réussi à briser des tabous historiques tels que la dette commune dans le cadre du programme Next Generation EU et à nous entraider pendant la pandémie. Nous avons mené, en un temps record, une vaste campagne de vaccination. Nous avons fait preuve d'une unité et d'une participation sans précédent dans notre réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

numériques de nouvelle génération, y compris l'intelligence artificielle, à un rythme comparable à celui des États-Unis. Et l'importante base manufacturière européenne permet de répondre à une demande croissante par plus de production interne.

Ce qui est à la traîne, c'est le secteur public où des changements décisifs sont les plus nécessaires. Les gouvernements doivent définir les secteurs à privilégier pour la politique industrielle. Ils doivent supprimer les obstacles inutiles et revoir les structures d'autorisation dans le secteur de l'énergie. Ils doivent se mettre d'accord sur la manière de financer les investissements gigantesques nécessaires à l'avenir, estimés à environ 1,2 trillion d'euros par an. Et ils doivent concevoir une politique commerciale adaptée à un monde qui abandonne les règles multilatérales. En bref, ils doivent retrouver l'unité d'action – et ils doivent le faire non pas lorsque les circonstances sont devenues insoutenables, mais maintenant, alors que nous avons encore le pouvoir de façonner notre avenir.

Nous pouvons changer la trajectoire de notre continent. Transformez votre scepticisme en action, faites entendre votre voix. L'Union européenne est avant tout un mécanisme permettant d'atteindre les objectifs partagés par ses citoyens. C'est notre meilleure chance d'un avenir de paix, de sécurité et d'indépendance : c'est une démocratie, et c'est nous, vous, ses citoyens, les Européens, qui décidons de ses priorités. »

Sébastien Poupon

Publié par Sauvons l'Europe le 6 octobre 2025



Maia Sandu, en 2024. Source : Wikipédia

Ce n'est pas faire injure à la Moldavie, petit pays d'un peu plus de deux millions d'habitants et dont le revenu par tête le classait comme la nation le plus pauvre du continent, que de dire qu'elle ne faisait que rarement irruption sur la scène politique européenne avant février 2022.

Si nous nous sommes toujours efforcés, à Sauvons l'Europe, d'essayer de présenter l'actualité des petits pays périphériques aux portes de l'Union européenne, force est de constater que nous étions à l'époque bien isolés pour décrire ce qui se déroulait au Parlement de Chisinau. Ce n'est plus vrai aujourd'hui, en cause l'agression russe en Ukraine qui a totalement changé la donne en faisant de ce pays situé entre la Roumanie et l'Ukraine, un pays clé. L'un des épicentres où les influences européennes et russes se disputent le pouvoir. Aussi, chaque élection en Moldavie est-elle devenue une sorte de quête ou double permanent avec cet enjeu quasiment unique dans un pays où le problème est concret avec une Transnistrie occupée par les forces prorusses.

L'agression russe en Ukraine qui a totalement changé la donne en faisant de ce pays situé entre la Roumanie et l'Ukraine, un pays clé. L'un des épicentres où les influences européennes et russes se disputent le pouvoir.

### ***La capacité de nuisance de la Russie pèse à chaque scrutin***

La dernière joute électorale datait d'à peine un an avec une victoire à la Pyrrhus des forces européennes lors du référendum portant sur la constitutionalisation de l'objectif d'adhésion à l'Union européenne. Le « oui » l'avait emporté sur le fil, avec 50.4% des suffrages et en grande partie grâce à une importante mobilisation de la diaspora. Mais nous avions assisté lors de ce vote à une fraude massive orchestrée par un oligarque pro Kremlin qui était allé jusqu'à acheter des voix

pour près de 15 millions de dollars. Fort heureusement, cela n'avait pas suffi à faire basculer le résultat du référendum et l'impact de celui-ci permettait à la présidente Maia Sandu d'être réélue deux semaines plus tard, lors du second tour de l'élection présidentielle, cette fois avec une majorité plus large. Pour autant, la capacité de nuisance de la Russie dans les affaires moldaves avait été démontrée et il n'y avait aucune raison de penser qu'elle ne planerait pas, telle l'épée de Damoclès, comme une menace constante pesant à chaque scrutin.

Les élections législatives de 2025 n'ont pas fait exception en la matière et le Kremlin aura bel et bien tout tenté pour les influencer. La Russie a d'abord utilisé l'arme économique en provoquant une crise énergétique massive en janvier dernier, privant ainsi la Moldavie de gaz naturel par l'intermédiaire de la Transnistrie. En obligeant le gouvernement moldave à se tourner vers une solution plus onéreuse, le Kremlin espérait ainsi provoquer l'impopularité du PAS, le parti pro européen au pouvoir. Naturellement, les choses n'allaien pas s'arrêter là et on peut dire, hélas, que la Russie aura sorti le grand jeu avec de nouveaux achats de vote, des manifestations provoquées sous de faux prétextes dans le seul but de déstabiliser le pouvoir ainsi que de vaste campagnes de désinformation.

### ***L'implication totale de la Présidente Sandu, soutenue par Tusk et Merz***

De faux bulletins ont également été découverts par la police moldave, quelques jours avant le vote. Même s'il est difficile de définir avec exactitude le coût des diverses opérations, il est exact de dire que les 15 millions de dollars de 2024 auront constitué un simple apéritif par rapport aux plusieurs centaines de millions dépensés en 2025. Il faut également ajouter à cela l'apport de l'extrême droite roumaine, elle aussi phagocytée par les forces prorusses et qui désirait se venger du soutien de la Présidente Maia Sandu à Nicusor Dan lors de la présidentielle roumaine.

Fort heureusement, les forces proeuropéennes ne s'en sont pas laissé compter, ripostant à travers une campagne particulièrement offensive, surtout de la part de la Présidente qui s'est pleinement impliquée dans un scrutin qu'elle définissait, une fois de plus, comme le vote le plus important de l'histoire du pays. Le PAS aura bénéficié du soutien de deux personnalités majeures de la scène politique européenne puisque Donald Tusk et Friedrich Merz ont fait le déplacement à Chisinau. Il aura également mené campagne sur la lutte contre la corruption, sujet essentiel s'il en est et tout à fait mobilisateur, surtout au sein de la diaspora qui devait se montrer une fois de plus la force décisive.

### ***Une fracture entre la diaspora et les minorités turque et bulgare***

Au final, le PAS franchit donc tout juste la barre des 50% ce qui lui permet surtout de s'assurer d'une nouvelle majorité au Parlement avec 55 sièges sur 101. Dans ce contexte, la perte de 8 sièges par rapport à 2021 relève presque du détail tant 2021 paraît évoquer un autre monde. Le PAS obtient 78% des

voix de la diaspora, ce qui est encore plus haut que le score du « oui » lors du référendum de l'an dernier. En revanche, il ne surperforme pas beaucoup dans la capitale avec 52% des voix soit un score à peine supérieur à la moyenne nationale. De son côté, l'alliance prorusse ne réalise que 24.1% des suffrages, perdant ainsi 6 sièges par rapport à 2021.

Le bloc dit patriotique aura donc largement perdu son pari même s'il confirme qu'il est bien le parti des minorités avec des scores écrasants au sein de la minorité turque et bulgare, ce qui constitue une source d'inquiétude de plus en plus constante pour le gouvernement.

Trois autres partis entrent au Parlement. L'Alternative, qui obtient 8 sièges, occupe un espace au centre gauche trop délaissé par le PAS qui se présente comme clairement libéral. Il obtient notamment de très bons scores dans la région de la capitale. Il s'agit à priori d'une bonne nouvelle mais il faut souligner que l'Alternative est parfois accusée de défendre un proeuropéanisme de façade. Les points de vue sur la question sont effectivement divers, y compris parmi les observateurs au sein de l'UE.

Le parti prorusse de gauche, Notre Parti, rafle de son côté 6 sièges, de même que l'extrême droite du PPDA. Il est néanmoins important de préciser que bien qu'étant détestable sur un certain nombre de sujets, il est de fait antirusse puisque favorable à la réunification de la Moldavie avec la Roumanie. Ce qui en fait une extrême droite atypique et difficilement exploitable par Moscou, sauf si Georgescu devait un jour arriver au pouvoir à Bucarest.

Quoiqu'il en soit, ce résultat offre à priori plusieurs années de tranquillité à Maiu Sandu qui bénéficiera ainsi d'une majorité confortable jusqu'à la fin de son mandat et pourra faire avancer son agenda proeuropéen.

### ***La suite ? Faire avancer l'agenda progressiste européen***

Quoiqu'il en soit, ce résultat offre à priori plusieurs années de tranquillité à Maiu Sandu qui bénéficiera ainsi d'une majorité confortable jusqu'à la fin de son mandat et pourra faire avancer son agenda proeuropéen. Il s'agit à contrario d'un revers majeur pour le Kremlin qui, au vu des moyens dépensés, faisait pourtant de la Moldavie un objectif clé dans son entreprise de déstabilisation des pays européens. Pour des proeuropéens progressistes, ces résultats constituent donc une très bonne nouvelle.

Deux remarques néanmoins : la première, interne, se doit de pointer le danger consistant à laisser le monopole du proeuropéanisme à une force libérale de centre droit ; la seconde, externe, consiste à rappeler à l'Union européenne qu'il est interdit de décevoir les espoirs qu'une majorité de Moldaves, notamment sa jeunesse, tourne vers nous. L'adhésion sans heurts de la Moldavie sera l'un des défis de ces prochaines années.

## The international system after Trump II: a federalist analysis

Domenec Devesa

Président de l'UEF Europe, former member of the European Parliament

Published by *The Federalist Debate*

Putin's war of aggression against Ukraine and the return of Donald Trump to the White House in January 2025 have put an end to the international order based of multilateralism and open economic relations created in 1945 and strengthened in 1989 after the fall of the Berlin Wall.

In the unipolar order the hegemonic power must fulfil certain functions such as defending the international norms, and acting as global police

### ***The post war liberal democracy system***

The end of the Cold War meant the "victory" of liberal democracy and free markets in the ideological competition, but also the integration of the former Soviet bloc and China in the capitalist global economy, and in the international financial institutions (World Bank, International Monetary Fund, World Trade Organisation).

A key feature of the Bretton Woods system has remained since its inception: the role of the dollar as the informal international reserve currency. This has allowed the US to get indebted in its own, universally accepted, currency, and therefore at cheaper rates, attract foreign capital, and to develop the largest consumer economy in the world. At the same time, the strong dollar has over time damaged its manufacturing base and exports.

The 1989 democratic revolution in Central and Eastern Europe, and the dissolution of the Soviet Union in 1991 meant *in primis* the spatial expansion of the multilateral order to the extent the Communist world was not part of some of its institutions, and its deepening, since the end of the bipolar competition paved for a more cooperative approach with a renewed protagonism of the United Nations and its Security Council.

### ***From a bipolar order to a multipolar order***

In fact, the 1945/1989 order started to (progressively) unravel with the end of the Cold War since it included, alongside the democratic and multilateral pillars, two unsustainable elements: overreliance in the US as guarantor of the international system and an unfettered financial and economic globalisation that increased social inequalities, migration flows to the First World, and ecological destruction.

A bipolar or multipolar international order is going to be based in balance of power dynamics. Two or more imperial or continental powers compete to maximize their perceived interests while minimizing the financial resources needed to this end. It is therefore inherently unstable, characterized by conflict and attempts at domination. It could lead to open wars with limiting factors such as nuclear's "equilibrium terror".

The liberal and democratic character of some of these powers can nuance their raw pursue of national interest, with some consideration for International Law and international organisations, including illegal use of force, Human Rights, and so on. In the end, international norms and institutions will be deployed by the key players to the extent that they perceive them as tools to advance their national interests. This is true also in regard to the hegemonic power in a unipolar international order.

In the unipolar order the hegemonic power must fulfil certain functions such as defending the international norms, and acting as global police, as far as they conform to their interests and, if it is a democratic power, values. The hegemon cannot possibly prioritise the interest of the international community over its own perceived national interest. Equally, the economic cost of underpinning the international order must be consistent with a profitable balance sheet. Payments to international organisations and financing of military bases and deployments around the world are to be factored in in it.

In a unipolar world, one must hope that the imperial power is a liberal-democratic one and that most of the time the two interests will overlap. Still, this order is more stable than the others as far as no competitors or rivals emerge over time, and the imperial power acts as a benevolent hegemon because of its democratic nature and/or the benefits derived from the international order that it is underpinning.

After 1989 the US has been the hegemonic power of the international system. The 1990s were the apex of the unipolar moment. It was the unrivalled military and economic power. The Clinton administration considered that cooperation with the traditional allies and the former USSR, democratisation of Central and Eastern Europe, further European integration (Maastricht Treaty), trade liberalisation, and multilateralism were both good for the world and the US. These were the years of the creation of the NATO-Russia Council and US

humanitarian interventions in different continents. The expansion of NATO to the East will become over time a contentious issue with the Russian Federation, but particularly after Putin's accession to power.

In fact, the unravelling of the post-Cold War era had to do more with the gradual integration of China in the world economy, and the destruction of entire industrial areas in the US and the West, and the election of George W. Bush as president in 2000. The Bush administration was not particularly concerned about the flaws of unfettered globalisation, which were not so evident in the early 2000s.

It considered though that the US power, inherently good, should not be constrained by international law (rejection of the International Criminal Court), disarmament treaties (withdrawal from the Anti-Ballistic Missile Treaty with Russia), or its traditional allies (invasion of Iraq). The 9-11 terrorist attacks are typically considered as the key moment of the "unilateral" US foreign policy, but the ICC and ABM episodes took place before the collapse of the Twin Towers, the second one probably greatly eroding Putin's trust in the Americans. Indeed, the Al-Qaeda attacks ushered a global coalition in support of the US and its intervention in Afghanistan. The illegal and unjustified invasion of Iraq, inspired by a mix of democratic imperialism and a desire to control natural resources, constituted on the other hand a major disturbance of the international order, with the EU divided, Russia and China opposed to it, and the credibility of the UN and international law greatly damaged.

### **The financial collapse of the West**

In 2009 the Obama administration had to deal with the financial collapse of the West, due to excessive private debt and banking deregulation, and continued and costly military interventions in Afghanistan and Iraq. By then the role of China in the global economy was clear. It had become the "factory of the world", running a huge trade surplus with the US. The excess savings were in turn channelled in US debt, fuelling its private consumption and government deficits. President Obama attempted to limit America's economic dependence from China and particularly to manage its rise as a geopolitical power, while recommitting the US to the rules-based order after the Bush years. In the meantime, Russia had become a fully-fledged revisionist power, with its opposition to NATO membership for Georgia and Ukraine in 2008, and its aggression to the second one in 2014.

Therefore, already in the first decade of the XXI Century one of the conditions needed for the stability of the unipolar order was already cracking: the benevolent character of the hegemon and its commitment to multilateralism (Bush years) and, in the second, it was the turn of the lack of geopolitical rivals willing to challenge the *status quo* (Russia and China, in cooperation with Iran, North Korea, etcetera).

Already episodes such as Brexit and the election of Trump, both in 2016 reflected the deep malaise across the West with the global economic system: Asia as the industrial powerhouse and the US as consumer of last resort. The Euro-Atlantic area had become (mostly) a services-based economy fuelled by cheap migrant labour. Thus, the politics of class and the politics of identity mixed to power a strong right-wing populism current in US and Europe.

Trump shared (and shares) with Bush its belief in the unconstrained use of American's imperial power, even if he is considerably more willing to follow through in practice (the threats over Greenland and Canada are cases in point). For Bush, international organisations could be a political or legal constrain; for Trump they are also seen as a financial burden.

Therefore, already in the first decade of the XXI Century one of the conditions needed for the stability of the unipolar order was already cracking: the benevolent character of the hegemon and its commitment to multilateralism (Bush years) and, in the second, it was the turn of the lack of geopolitical rivals willing to challenge the *status quo* (Russia and China, in cooperation with Iran, North Korea, etcetera).

Trump disagreed with Bush on his democratic imperialism and willingness to undertake military interventions. In addition, Trump is attempting to alter the internal constitutional order, something Bush did not dream of doing.

Finally, Trump's understanding of the flawed international economic order appears more profound though than that of his predecessors, even if his team is not always consistent about policy. He is determined to reduce the US current account deficit, and some of his advisers believe that the dollar's role as *de facto* reserve currency is not in the US interest (Miran) while others would like to keep it and that of the US debt as the paramount safe asset (Bessent). The Trump team is united in wanting to reduce the financial burden of the US security guarantee to Europe, to redeploy resources in the Asia-Pacific against China.

### **Who is still bound to international norms?**

The bottom line is that in 2025 the US is a non-benevolent hegemon that does not only consider that it should not be bound by international norms (the novelty here is the sheer scale of its disregard vis-à-vis previous Republican presidencies) but that also believes that the current global order is not benefitting it and could be ready to agree to divide the planet in spheres of influence with its challengers, Russia and China, in this second case provided that the trade deficit question is properly addressed. The fate of Ukraine and Europe are at best a minor consideration.

To conclude, the Trump example shows in the clearest fashion since 1989 that a peaceful and stable international order cannot be built around neither an imperial hegemon nor a competition of imperial powers.

In the short term, the EU's urgency and that of other nations and regional blocs of the Global South is to forge a new alliance to reject the Trump-Putin-Jiping order and to preserve as much as possible the UN system and the international order.

We know though that international treaties can be easily denounced or disrespected, and that the US, Russia, and China do not accept the jurisdiction of the International Criminal Court. The civil-society and political work towards a global federation, as an evolution of the United Nations, is now more apparent and necessary than ever.

#### ***A necessity: work towards a global federation***

However, a larger point emerges from this analysis and the traditional federalist thinking: the world remains in a state of nature, with nation-states competing for power and influence, even if nuanced by the myriads of international organisations and regimes that have emerged. We know though that international treaties can be easily denounced or disrespected, and that the US, Russia, and China do not accept the jurisdiction of the International Criminal Court. The civil-society and

political work towards a global federation, as an evolution of the United Nations, is now more apparent and necessary than ever.

The EU should complete its federalisation and make the establishment of a supranational global governance a fundamental part of its foreign policy: demanding the amendment of the UN Charter, the creation of the UN Parliamentary Assembly, and the reform of the Security Council. In parallel, MERCOSUR, African Union, and ASEAN should become politically integrated to rebalance the international order alongside the EU, vis-à-vis the US, China, and Russia. This coalition of regional blocs should propose to the creation of a global currency (the Special Drawing Rights of the International Monetary Fund) to be used for international trade transactions. All national and regional currencies will have a fixed exchange rate with the global currency, thus ensuring fair and balanced trade and erasing the US dollar "exorbitant burden". The creation of a new trade and monetary system is crucial to correct the social and economic inequalities created by unfettered globalisation. A new global social and ecologic contract must underpin the federalisation of global political governance.

## Gaza et l'UE : le rôle de la haute représentante

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France

Publié sur le blog Les amis du traité de Lisbonne le 26 juillet 2025

Le 15 Juillet 2025, le Conseil Affaires Étrangères de l'Union européenne s'est une fois de plus révélé incapable de prendre la moindre décision au sujet de « la situation » de Gaza - c'est à dire au sujet des massacres de population et de la destruction systématique de toutes les infrastructures d'habitation, de santé, d'alimentation en eau et d'électricité, etc. auxquels s'y livre l'armée israélienne avec une virulence sans cesse accrue. On vient d'autre part d'apprendre que - dans le cadre du programme Horizon - l'UE finançait d'importants programmes d'armement d'Israël susceptibles d'être utilisés dans le conflit de Gaza.<sup>9</sup> Ces révélations confortent les soupçons que d'importants intérêts économiques peuvent expliquer les réticences de certains gouvernements à mettre en cause les relations avec Israël.

Les seules mesures proposées jusqu'ici par la Présidente du Conseil, Mme Kallas, étaient relatives à la suspension totale ou partielle de l'accord d'association UE-Israël - par ailleurs basé sur ... le respect du droit humanitaire et international. Aucune d'entre elles n'a été sérieusement débattue et l'*« affaire »* a été renvoyée à la prochaine réunion du Conseil ... en Octobre 2025. Entre temps, au rythme actuel des hostilités, plusieurs milliers de victimes supplémentaires - notamment causées par l'état de famine à présent déclaré - se seront ajoutées aux quelques 60.000 recensées à ce jour.

Longtemps indifférentes ou mesurées, la presse et l'opinion publique européennes sont à présent alertées et alarmées de sorte que la question de la responsabilité - voire de la complicité - des dirigeants européens est à présent ouvertement posée avec de plus en plus d'insistance.

**Le responsable principal de l'inaction de l'UE est le Conseil** - seul à même de prendre des décisions telles que des sanctions envers l'État d'Israël ou la suspension de l'accord d'association. Toutefois, sa responsabilité en tant qu'Institution ne pourrait être évoquée que par la voie juridictionnelle - en l'occurrence par un recours en carence devant la CJE éventuellement intenté par le Parlement ou par un État membre. La longueur d'une telle procédure et son issue très aléatoire font que sa mise en cause éventuelle serait sans effet rapide et effectif sur le terrain.<sup>10</sup>

La responsabilité de la Commission pourrait-elle être invoquée ? En matière de politique étrangère, la Commission ne dispose que de pouvoirs d'*exécution* des décisions du Conseil et des accords internationaux. Dans ce cadre très limité - et compte tenu du refus d'agir du Conseil - elle peut difficilement

être mise en cause au moins sur le plan juridique. Politiquement, il pourrait toutefois lui être reproché de ne pas avoir pris de position plus ferme à l'égard des violations du droit humanitaire et international commises par l'État d'Israël : dans ce cas, il appartiendrait au Parlement européen de l'interpeller voire d'envisager une motion de censure.

Mais on voit bien que ces différentes voies ne sont guère adaptées à la nature et à l'urgence de la situation. Le blocage institutionnel de l'UE - reflétant celui des États membres - est tel que seule **une mesure de nature exceptionnelle** aurait quelque chance de débloquer la situation. Dans des cas de ce type, c'est parfois **une initiative individuelle** qui, en désespoir de cause, peut mettre publiquement les autorités devant leur responsabilité et les inciter à réagir.

En l'occurrence, la personnalité la mieux placée pour prendre une telle initiative serait celle qui cumule les fonctions de **Présidente du Conseil, de Vice-Présidente de la Commission et de Haute Représentante l'Union**. Ayant échoué à convaincre ces Institutions des conséquences désastreuses de leur carence - en premier lieu vis à vis des victimes du conflit mais aussi sur le rôle et l'image de l'UE sur la scène internationale - elle pourrait décider de ne plus en partager la responsabilité et de s'en désolidariser. En annonçant donc publiquement **son intention de renoncer à poursuivre ses fonctions dans un tel contexte**, Mme Kaja Kallas pourrait provoquer le choc nécessaire à une réaction politique des gouvernements en les contrignant à réexaminer d'urgence le dossier palestinien. Le triple titre que le Traité attribue au Haut Représentant font de lui (ou d'elle) un personnage *politique* de haut rang qui doit préserver sa liberté d'opinion et de conscience - et donc celle de refuser de conduire et cautionner une politique (ou une absence de politique) injustifiable et, finalement, coupable. Un tel geste serait d'ailleurs probablement accueilli favorablement par une large partie de l'opinion de plus en plus déçue - voire exaspérée - par la paralysie de l'Europe face à un désastre humanitaire qui se déroule quotidiennement sous ses yeux.

Aussi douloureux et révoltant soit-il, le cas particulier et géographiquement limité de la question palestinienne justifie-t-il de prendre le **risque de déclencher une crise institutionnelle** au sein d'une Union par ailleurs confrontée à des problèmes géo-politiques de grande ampleur ? Il appartient aux dirigeants européens - et en premier lieu à la Haute Représentante - de se déterminer en leur âme et conscience.

<sup>9</sup> voir : [https://euobserver.com/eu-and-the-world/ar3d4c0186?utm\\_source=EUobserver+Newsletter&utm\\_campaign=bc97b88b26-EMAIL CAMPAIGN 2025 07 25 07 23&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_8f318ca8da-bc97b88b26-112985041](https://euobserver.com/eu-and-the-world/ar3d4c0186?utm_source=EUobserver+Newsletter&utm_campaign=bc97b88b26-EMAIL CAMPAIGN 2025 07 25 07 23&utm_medium=email&utm_term=0_8f318ca8da-bc97b88b26-112985041) et <https://www.lecho.be/economie-politique/europe/general/des-fonds-europeens-de-recherche-financent-la-defense-israelienne/10609758.html>

<sup>10</sup> voir : [https://euobserver.com/\\*/ar48acfd1a?utm\\_source=EUobserver+Newsletter&utm\\_campaign=4469e0fc7b-EMAIL CAMPAIGN 2025 07 15 05 23&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_8f318ca8da-4469e0fc7b-112985041](https://euobserver.com/*/ar48acfd1a?utm_source=EUobserver+Newsletter&utm_campaign=4469e0fc7b-EMAIL CAMPAIGN 2025 07 15 05 23&utm_medium=email&utm_term=0_8f318ca8da-4469e0fc7b-112985041)

# **Open letter of 105 former EU ambassadors & senior staff demanding an immediate implementation of EU measures against Israel's unlawful actions in Gaza & the West Bank**

**Collective**

Published on August 22nd, 2025

issued ahead of informal meeting of Foreign Ministers Gymnich, 29 – 30 Aug 2025  
addressed to :

- - Heads of Government and Foreign Ministers of the EU 27 Member States
- Presidents of the European Council
- President of the European Commission
- President of European Parliament
- High Representative for Foreign Affairs & Security Policy / VP of the Commission
- Commissioners for: Mediterranean; Trade; Equality, Preparedness & Crisis Management
- Chair, Foreign Affairs Committee (AFET), European Parliament

We, a group now comprising **105 former EU ambassadors and senior officials**, are writing in furtherance of the nine proposed EU actions that we compiled in our open letter of 28 July, in response to the Israeli government's unlawful actions in Gaza and the

by the GHF and its mercenaries, in violation of all UN Humanitarian principles, leading to thousands of desperate and hungry Palestinians being killed or injured whilst seeking this assistance;

- International journalists are denied access to Gaza, whilst over 200 locally based journalists & media workers have now been killed, including six in a recent targeted attack;
- Israeli Ministers have approved plans to build 3,400 housing units in the E1 area of Palestine, thereby cutting off East Jerusalem from the West Bank and dividing the territory in two, the openly declared aim being to sabotage the longstanding two-state solution which is backed by the vast majority of UN Member States and the EU and the only viable way for the two peoples to live in peace and security; and
- Violent settlers continue to run amok in the West Bank leading, inter alia, to the recent murder of Odeh Hathalin a well-known peaceful West Bank human rights campaigner.

We express our profound disappointment that, in response to the deteriorating situation in Gaza, no substantive measures have been taken by the EU to pressure Israel to end its brutal war, to resume vital humanitarian assistance by mainstream providers, and to dismantle its illegal occupation of both Gaza and the West Bank

West Bank, following Hamas' heinous attacks on 7 October 2023. We note with dismay that, in the ensuing four weeks since our letter, no ceasefire has been agreed in Gaza, no Israeli hostages have been released, and, alarmingly, the Israeli government has begun implementing plans to empty **Gaza City and its environs** of one million Palestinians, by forcing them into concentration areas in the south, in preparation for possible large-scale deportations to third countries with the risk of fomenting a migration crisis. If Furthermore:

- Estimates suggest that **just since our letter of 28 July** more than 2,100 Palestinians have been killed in Gaza, many of them women and children, with over 11,000 injured;
- Compounding the totally inadequate humanitarian access to Gaza, the Israeli government has continued to prevent UNRWA and 100 international NGOs from delivering any aid since 2 March, obstructed the deliveries of other traditional experienced suppliers whilst prioritising the militarisation of aid supplied

We express our profound disappointment that, in response to the deteriorating situation in Gaza, no substantive measures have been taken by the EU to pressure Israel to end its brutal war, to resume vital humanitarian assistance by mainstream providers, and to dismantle its illegal occupation of both Gaza and the West Bank. We underline that, if the EU fails to take an effective stand, only Member States individually or in 'groups of like-minded countries' will act. While this is welcome in itself, it will not have the full force of EU-wide collective action. The Annex to this letter outlines a specific actions that EU Member States are called on to take.

Today's circumstances in Gaza and the West Bank are unprecedented. Our reiterated and urgent **call for action** reflects our deep concern at the unjustified retribution and appalling violations of humanitarian and human rights law being committed by the Israeli government against the Palestinian people on a daily basis. It reflects our fervent wish for the EU, the institution to which we dedicated our professional lives, to demonstrate real leadership, worthy of the overwhelming majority of European citizens whose profound disquiet over the current deplorable situation in Palestine is palpable, and consistent with core European values and our credibility with the Global South. Among other things, lack of action undermines efforts to harness support for the EU position on the war in Ukraine.

In closing, we underline that, analogous to the views expressed by many current EU staff members, States and Institutions claiming to support human rights and uphold international law must lead by example with **action - not just with words**.

***ANNEX : Actions that EU Member States are called on to take:***

(these are in addition to the nine EU actions stipulated in Open letter of 28 July 2025)<sup>11</sup>

While continuing to urge for action at Union level, and in the absence of any serious peace process, **we call on Member States** to be proactive individually and/or in 'groups of like-minded countries' in creating a critical mass of support, within the EU and beyond, in pursuit of protecting and enforcing international law by:

- Unilaterally suspending or revoking arms export licenses to Israel under Member States' own national export control laws, including for dual-use equipment and technology;
- Stopping the funding of national co-financed projects involving Israeli entities or withdrawing from joint research agreements with Israeli institutions and research bodies, with respect to Horizon Europe, where there is plausible evidence that such funding supports actions illegal under international law;
- Directing public universities and other entities to cease collaboration with Israeli entities suspected of being involved in atrocity crimes;

- Enforcing their own national sanctions' regimes on human rights grounds and counter-terrorism laws, including visa bans and asset freezes;
- Introducing prohibitions on trade in goods and services with illegal settlements, pending an EU-wide ban on trade, and on the basis of applicable WTO stipulations, noting that earlier this month Slovenia already banned the imports of goods originating from illegal settlements, while Ireland is also taking forward related legislation;
- Divesting from and excluding illegal settlement linked companies from public procurement, state investment and sovereign wealth funds;
- Banning port calls or use of airspace for Israeli military vessels and aircraft, as well as transit stops for any vessels / aircraft transporting military equipment and munitions to Israel;
- Prosecuting indicted Israeli and Palestinian war criminals if they enter their territory, or in some cases even in absentia for Member States that have universal jurisdiction provisions (Germany, Spain, Belgium, France, Sweden, ....). All Member States are of course obliged to support the ICC with arrest warrants and investigations; and
- Prohibiting data centres and platforms based in Europe from receiving, storing or treating data originating from Israeli government or commercial sources relating to the Israeli government's presence and activities in Gaza and elsewhere in the occupied territories

---

<sup>11</sup> Open Letter (issued 28 July 2025), co-signed by 58 former EU ambassadors calling for immediate and effective measures

against Israel's unlawful actions in Gaza and the West Bank; preceded by an Open Letter of 10 July 2025.

## Reconnaissance de la Palestine : « Pour que cet acte soit réellement positif, il faudrait qu'il soit assorti de sanctions contre Israël »

Monique Chemillier-Gendreau

Propos recueillis par Stéphanie Maupas, correspondante à La Haye pour *Le Monde*

Publié par Le Monde le 23 septembre 2025

Avec l'aimable autorisation de l'autrice

Monique Chemillier-Gendreau est professeure émérite à l'université Paris Cité, spécialiste du droit international et de la théorie de l'État, et conseillère devant les juridictions internationales. Elle est l'autrice de *Rendre impossible un État palestinien, l'objectif d'Israël depuis sa création* (Textuel, 160 pages, 17,90 euros). Elle décrypte les conséquences de la reconnaissance de l'État de Palestine par plusieurs pays, dont la France, le Royaume-Uni et le Canada, tous trois membres du G7.

### ***Qu'est-ce que cette nouvelle vague de reconnaissances de la Palestine peut changer ?***

Ma première réaction est de dire : c'est trop tard et trop peu ; trop tard, car ces nouveaux pays, qui viennent de reconnaître l'État de Palestine, ont laissé Israël détruire, méthodiquement, depuis des décennies, les bases de cet État. Le geste symbolique de la reconnaissance procurera sans doute une satisfaction de façade, mais il n'aura pas beaucoup d'effets. Trop peu, car pour accomplir les promesses contenues dans tous les engagements du droit international à l'égard du peuple palestinien, il faut bien d'autres actes. Israël ne pliera que sous la contrainte.

Cette reconnaissance est celle d'un Etat fantôme. Si l'on veut reconnaître un véritable Etat palestinien, il faut lui redonner les bases concrètes de son existence [...] : un territoire viable, une population regroupée librement, des institutions disposant des fonctions régaliennes, une capitale choisie souverainement.

### ***A quels actes pensez-vous ?***

Pour l'instant, cette reconnaissance est celle d'un Etat fantôme. Si l'on veut reconnaître un véritable Etat palestinien, il faut lui redonner les bases concrètes de son existence. Comment identifie-t-on un État ? Par certains éléments : un territoire viable, une population regroupée librement, des institutions disposant des fonctions régaliennes, une capitale choisie souverainement. Or, Israël s'est employé, depuis sa création, à détruire tous ces éléments et les autres Etats n'ont rien fait. Mais ce qu'Israël n'a pas pu détruire, c'est la conscience nationale palestinienne. Ce à quoi la reconnaissance d'un Etat palestinien rend hommage, c'est à la persistance de ce sentiment national palestinien. Il serait vain, pour ne pas dire très hypocrite, de prendre acte de la légitimité de ce sentiment national sans agir pour lui redonner les bases concrètes qu'Israël s'obstine à lui refuser.

### ***Comment faire en sorte qu'Israël laisse cet Etat se créer ?***

Nous avons un support juridique capital avec [l'aviso rendu par la Cour internationale de justice en juillet 2024](#). Il affirme que l'occupation des territoires palestiniens viole le droit

international. L'Assemblée générale de l'ONU, par sa [résolution du 18 septembre 2024](#), en a tiré les conséquences : Israël doit rapatrier les colons, démanteler les colonies, restituer les terres, ou alors indemniser leurs propriétaires pour les torts et les dommages subis. Cette résolution demandait que tout cela soit mis en œuvre et proposait de faire le bilan un an plus tard : nous y sommes.

### ***Quels seront les signes physiques de cette reconnaissance ?***

La délégation palestinienne à Paris deviendra une ambassade. Qu'en sera-t-il de la représentation de la France en Palestine ? Va-t-elle installer son ambassade à Ramallah ? Ou transformer son consulat en ambassade à Jérusalem ? Les jours qui viennent nous le diront. La seconde option est celle qui aurait la plus forte portée politique. Israël la prendrait pour une provocation intolérable, alors qu'elle ne serait que l'application des droits légitimes des Palestiniens sur leur terre.

### ***Est-ce que cette reconnaissance par plusieurs Etats, s'ajoutant aux 148 ayant déjà reconnu la Palestine, peut avoir un impact lors de futures négociations ?***

Je rappellerai tout d'abord que le respect des règles fondamentales du droit international ne sont pas des choses négociables. Il faut simplement obliger Israël à les appliquer. C'est ce que la communauté internationale a négligé de faire depuis trop longtemps, laissant Israël s'enivrer de son impunité. En revanche, un espace de négociation existe sur certaines modalités d'application des normes obligatoires.

Alors, oui, les États qui se rallient à la reconnaissance de la Palestine peuvent changer le cours des choses, à condition qu'ils pèsent de tout leur poids dans cette négociation. Actuellement, la Palestine, affaiblie par cinq décennies d'occupation et les crimes massifs commis à Gaza, est en position de faiblesse. Il faut donc que des tiers impartiaux, et avec un certain poids politique, parrainent la négociation pour qu'elle soit crédible et constructive. Tant que les États-Unis en restent le parrain, la négociation est biaisée.

### ***Est-ce que cette reconnaissance peut avoir un effet sur l'offensive militaire israélienne à Gaza, récemment qualifiée de « génocide » par une commission d'enquête des Nations unies ?***

Il faut être bien optimiste pour considérer cette mesure comme une réponse adaptée au génocide en cours. Disons que c'est un frémissement. On peut interpréter cette mesure comme un message à l'intention d'Israël : vous nous acharnez à détruire ce groupe national, eh bien nous, nous le reconnaissions. Mais pour que cet acte soit réellement positif, il faudrait qu'il soit assorti de sanctions contre Israël, et du

déploiement, à Gaza, mais aussi en Cisjordanie, d'une force d'urgence multinationale, décrétée par l'Assemblée générale des Nations unies. Cela peut se faire dans le cadre de la résolution 377 qui, en 1950, lorsque le Conseil de sécurité a

été bloqué par le veto soviétique pendant la guerre de Corée, a fait basculer les pouvoirs de maintien de la paix vers l'Assemblée générale. Y aura-t-il une majorité d'États aux Nations unies pour avoir ce courage ?

## Remaking Contacts to End Violent Conflicts

---

**René Wadlow**

President of the Association of World Citizens

Edward Said, the late Palestinian-American scholar (and my Princeton University classmate), said, "Writing is the final resistance that we have against the inhuman practices and injustices that disfigure human history." Today, we see inhumanity, injustice, and armed violence in the wider Middle East: the Gaza Strip, the West Bank, the Golan Heights, Lebanon, Syria, Yemen with an impact in Iraq, Iran, and Turkey.

In many of these Middle East conflicts, there were no contacts to be cut. The process of creating contacts must start from point zero. Thus, peacebuilders must develop political legitimacy by trying to develop contacts with politically active groups and by bringing in new voices such as feminist constituencies. There is a need to engage conflicting parties – governments, armed groups and militias – so that there can be negotiations in good faith and an end to armed conflicts. The increasingly complex nature of conflicts requires diverse forms and levels of peacebuilding. This complexity makes the remaking of communications difficult. There needs to be flexibility, innovation, and cooperation.

Both formal and informal efforts are needed to create a web of alternative approaches with the ability to seize the initiative when there is an opportunity for action. Our focus here is on informal approaches which can be carried out by Nongovernmental Organizations (NGOs) such as the Association of World Citizens (AWC).

Social media is a recent form of contact beyond the older face-to-face approach. Social media has become an

important mobilizing force. It can drive debates and political change, but it can also be used to divide societies, incite violence and xenophobia. For peacebuilders, social media allows direct access to the general public. Thus, for peacebuilders, they need to learn to use social media creatively.

For NGOs such as the AWC, the first step is an analysis of the nature and the parties in the conflict. Information can be gathered from people already active on the issue such as academics and members of other NGOs. For the wider Middle East conflicts, there are citizens from these countries living in Europe and the U.S.A. as well as persons who visit Middle East countries regularly. It is important to get a wide range of views. For organizations such as the AWC, with consultative status at the United Nations (UN), it is possible to discuss with UN Secretariat members and with diplomats.

Resolving armed conflicts and lowering persistent tensions involves a change in the attitudes that are at the core of the conflict. We work to create possibilities for dialogue and confidence-building so as to increase mutual trust. Remaking contacts is a way of facilitating better communications between leaders holding antagonistic views, thus promoting cross-cultural communications. As we begin 2025 with tensions in the Middle East at a high level, creative action is needed. Join in this vital process.

## Focus :

### Les leçons de démocratie du communalisme kurde dans une Syrie en reconstruction

Nous republions dans ce numéro de *Fédéchoses*, deux articles de Jean-Francis Billon et de Pierre Bance déjà publiés dans notre numéro 183 de décembre 2019, il y a six ans déjà ; à l'époque dans un dossier avec plusieurs autres textes sur la question kurde. Ces deux articles nous semblent toujours intéressants dans une perspective fédéraliste et moyen-orientale en particulier à cause des éléments de réflexion qu'ils apportent à propos du confédéralisme démocratique toujours appliqué aujourd'hui au Rojava (Kurdistan de Syrie) pour fonder une société multi-ethnique, respectueuse de l'égalité des genres et de toutes les minorités humaines (ethniques, religieuses...) dans un Moyen-Orient mis à feu et à sang.

Ces deux textes sont suivis de deux textes récents de la Coalition lyonnaise de solidarité avec le Kurdistan, dont notre revue publie depuis des années de nombreuses prises de position. Ces derniers textes concernant la reprise de massacres de populations alaouites, kurdes et plus récemment druzes par les forces armées du nouveau régime syrien, des forces sunnites extrémistes et des forces arabes alliées de la Turquie dans les zones de population kurdes. Le gouvernement d'extrême-droite israélien ne perdant pas une occasion de passer à peu de frais comme le protecteur de ces minorités pour tenter de faire oublier sa politique génocidaire dans la bande de Gaza et de soutien aux colons Juifs extrémistes en Cisjordanie.

### Note sur la question kurde et premières notions sur le confédéralisme démocratique (extraits)

Jean-Francis Billon

Président de Presse fédéraliste – Lyon  
Article publié initialement dans *Pour le fédéralisme-Fédéchoses*, n° 183, décembre 2019, 47<sup>e</sup> année, p. 29-31.

#### Réalités et complexités multiples, du peuple kurde et de la définition du (ou des) Kurdistan(s)

Il est nécessaire de rappeler tout d'abord quelques informations sur le peuple kurde considéré comme le plus grand « peuple sans État » du monde, d'origine indo-européenne et installé sur des terres à cheval sur l'Anatolie et la Perse, un territoire grand comme la France, depuis des siècles et où sa présence semble remonter (au moins ?) au 6<sup>e</sup> siècle avant Jésus Christ.

Depuis les Traité internationaux ayant clôturé la Première Guerre mondiale et le démembrement par les puissances occidentales (principalement la France et la Grande-Bretagne) de l'Empire ottoman, le peuple kurde est réparti, à son corps défendant, entre de nombreux États du Proche-Orient (sans compter la diaspora dans l'Union européenne, principalement en Allemagne, et dans le monde) mais principalement entre quatre d'entre-eux : la Turquie, (15 à 20 millions, 20% de la population), l'Irak (4,5 millions), la Syrie (2 millions) et l'Iran (8 à 10 millions). La diaspora est estimée à l'ordre de 3 millions dont la moitié en Europe.

La place me manque ici pour définir plus précisément le confédéralisme démocratique mais notons qu'il se rapproche par certains aspects du fédéralisme, qu'il soit interne, européen ou mondial, mais aussi du fédéralisme « intégral » professé par Alexandre Marc dans son aspect prud'honiens et sociétal.

La langue kurde, comme c'est souvent le cas pour les populations n'ayant pas eu la « chance », de posséder leur propre État, voire (pire...) leur propre État-nation, est divisée en plusieurs dialectes (le Kurmancî – à l'ouest et au nord, le Soranî – au sud et à l'est, le Dimlî ou Zazakî – dans certaines poches et en particulier dans le nord, et enfin, le Goranî à

l'extrême-sud). L'alphabet utilisé a longtemps été l'alphabet arabe jusqu'à l'apparition d'un alphabet latin au début des années 1940 ; dans l'ex-URSS, où existent également des minorités ou des poches de peuplement kurde (Arménie, Azerbaïdjan...) a aussi été utilisé l'alphabet cyrillique. Enfin signalons que la religion majoritaire est l'Islam (80%), très majoritairement sunnite, même si certaines communautés pratiquent d'autres rites tels que le chiïisme ou d'autres religions monothéistes (Chrétiens et Juifs, ces derniers ayant parfois émigrés en Israël), ou comme les Yézidis, cible privilégiée de l'État islamique, qui pratiquent dans le nord de l'Irak une religion originaire de la Perse antique et vieille de l'ordre de six millénaires. [...]

#### Quelques notions et brefs commentaires à propos du confédéralisme démocratique ?

Ces deux mots résument la nouvelle ligne politique et idéologique du PKK de Turquie, depuis qu'il a renoncé au séparatisme et annoncé la transformation de ses forces militaires en « milices d'autodéfense ».

Deux thèmes, en particulier et pour faire simple, me semblent à mettre en exergue qui dénotent tout particulièrement avec la réalité politique du Moyen-Orient :

- la stricte égalité entre les genres à tous les niveaux de décision de la société, du parti ou des associations qui en dépendent et le rôle, et
- la représentation garantie aux diverses communautés ethniques et culturelles au sein de la société et de ses divers organes de direction.

La place me manque ici pour définir plus précisément le confédéralisme démocratique mais notons qu'il se rapproche par certains aspects du fédéralisme, qu'il soit interne, européen ou mondial, mais aussi du fédéralisme « intégral » professé par Alexandre Marc dans son aspect prud'honiens et sociétal (mais

je ne suis ni un adepte ni un spécialiste de cette dernière doctrine et donc mal placé pour en parler).<sup>12</sup>

Les sources d'Öcalan semblent toutefois devoir-être recherchées du côté de certains penseurs marxistes dissidents ou libertaires, en particulier dans les écrits de l'écologiste libertaire (et non libertarien !) américain Murray Bookchin sur le « communalisme » qu'il a découverts depuis sa prison<sup>13</sup>. Une « alliance pragmatique entre confédéralisme, autonomisme et démocratie directe (locale et participative) » comme l'a défini le journaliste Olivier Piot dans son ouvrage *Le peuple kurde, clé de voute du Moyen-Orient*<sup>14</sup>.

D'autre part les critiques par Öcalan de l'État-nation et de l'inefficacité des Nations unies, elles-mêmes conglomérat d'États nationaux, ne peuvent qu'être sympathiques aux fédéralistes. Je ne suis pas loin enfin de penser que le « confédéralisme démocratique » pourrait avoir beaucoup à apporter à une réflexion sérieuse sur l'avenir du Moyen-Orient tout entier et en particulier à la résolution du conflit israélo-palestinien alors que le règlement pacifique des problèmes actuels de cette région du monde ne peut laisser les fédéralistes et les Européens indifférents.

Je reprends ici, pour conclure, temporairement, mon propos un court extrait de la brochure (en ligne, comme d'autres de ses écrits et / ou positions du PKK) d'Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, déjà mentionnée :

« Le droit à l'autodétermination des peuples comprend le droit à un État propre. La fondation d'un État ne permet cependant pas d'augmenter la liberté d'un peuple, et le système des Nations unies, fondé sur les États-nations, a démontré son inefficacité.

Les États-nations se sont ainsi mis à représenter de sérieux obstacles face aux évolutions sociales. Le confédéralisme-

démocratique est le paradigme inverse, celui des peuples opprimés. Le confédéralisme démocratique est un paradigme social et non pas étatique. Il n'est pas contrôlé par un État (central), il représente les aspects organisationnels et culturels d'une nation démocratique. Le confédéralisme-démocratique est fondé sur la participation de la population, et ce sont les communautés concernées qui y maîtrisent le processus décisionnel. Les niveaux les plus élevés ne sont présents qu'afin d'assurer la coordination et la mise en œuvre de la volonté des communautés qui envoient leurs délégués aux assemblées générales »<sup>15</sup>.

Les Kurdes de Syrie, au grand dam de la Turquie et de diverses factions syriennes (aussi bien dans l'opposition modérée que de la part du gouvernement Assad ou des milieux islamistes) ont en outre progressivement depuis 2014 créé dans les zones qu'ils avaient libérées avec leurs alliés du joug djihadiste, une zone autonome et fédérale qui justifiait d'autant plus l'intérêt que nous leur avons porté.

Et depuis, c'était naturellement au Rojava ou le PYD et ses alliés avaient été de fait au pouvoir et joui vis-à-vis du régime de Bagdad d'une relative autonomie depuis novembre 2013, et non dans l'État-nation turc d'Erdogan, qu'il était possible d'observer avec intérêt, sympathie et prudence la mise en œuvre et les premières applications des principes définis par Öcalan et en particulier des 96 articles de la Constitution du Rojava adoptée en 2014<sup>16</sup>.

Toutes ces raisons explicitent pourquoi, alors même que les Kurdes de Syrie et leurs alliés ont été début octobre lâchés par les Américains et si peu soutenus par les pays de l'Union européenne, les fédéralistes doivent continuer au contraire à manifester leur solidarité avec la population et les dirigeants du Rojava devant la nouvelle agression militaire de la Turquie et de ses alliés arabes, souvent djihadistes.

<sup>13</sup> Sur Murray Bookchin, cf. en particulier de sa compagne et camarade, Janet Biehl, Coaraze (06), *Écologie ou catastrophe. La vie de Murray Bookchin*, L'Amourier éditions, 2018, 615 p., et Damian F. White, Sidmouth (G.-B.), *Bookchin. A critical Appraisal*, Pluto Press, 2008, 236 p.

<sup>14</sup> Éditions Les petits matins, Paris, 2017, 221 p., citation, p. 110. Sur les kurdes de Syrie, le Rojava et le confédéralisme démocratique, quelques ouvrages de référence consultés : Michael M. Gunter, Londres, *Out of Nowhere. The Kurds of Syria in Peace and War*, Hurst & Company, 2014, 169 p. ; Michael Knapp, Anja Flach et Ergan Ayboga, *Revolution in Rojava. Democratic Autonomy and Women's Liberation in Syrian Kurdistan*, Pluto Press, 2016, 285 p.; Pierre Bance,

Paris, *Un autre futur pour le Kurdistan ? Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique*, Noir et rouge, 2017, 399 p., et, Olivier Grojean, Paris, *La Révolution kurde. Le PKK et la fabrique d'une utopie*, La Découverte, 256 p.

<sup>15</sup> Cité in « Pourquoi un confédéralisme démocratique », publié par Eden Dersim sur le site Réseau d'informations libres de la Mésopotamie, le 3 septembre 2014.

<sup>16</sup> Sur la Charte du Rojava, cf. deuxième partie, « Le confédéralisme démocratique », chapitre VI, « La Charte du Rojava », in P. Bance, *op. cit.*, pp. 146-175, et sur sa mise en place, troisième partie, « L'autonomie démocratique », pp. 182-313.

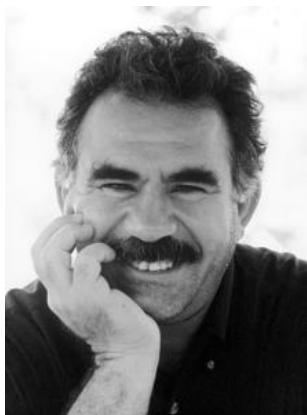
## Introduction au Confédéralisme démocratique (extraits)

Pierre Bance

Docteur d'État en droit, directeur des éditions Droit et Société de 1985 à 2008. Collabore au site *Autre futur.net*, espace d'échanges pour un syndicalisme de base, de lutte, autogestionnaire, anarcho-syndicaliste, syndicaliste révolutionnaire ([www.autrefutur.net](http://www.autrefutur.net)). Auteur d'*Un autre futur pour le Kurdistan. Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique*, Paris, Éditions Noir et Rouge, 2017, 400 p. et de très nombreux articles et essais.

Article publié initialement en espagnol dans *Libre Pensamiento*, revue de réflexion et de débat de la Confederación general del trabajo (CGT espagnole), n° 94, printemps 2018, p. 35-45 et déjà publié par *Fédéchoses*, dans son n° 183 de décembre 2019

*Nous remercions l'auteur et le sympathique site kedistan, de nous avoir autorisé à reprendre dans le cadre de ce dossier de très larges extraits de cet article, sur les aspects historiques, théoriques et institutionnels du confédéralisme démocratique, et renvoyons bien volontiers nos lecteurs.trices intéressé.es à la version complète du texte sur [www.kedistan.net](http://www.kedistan.net). (Pour être complets signalons que, « le nom kedistan fait référence au mot 'kedi', 'chat' en turc, complété du suffixe 'stan', 'pays'. Le terme fait également allusion au fait que la Mésopotamie, région à laquelle le magazine s'intéresse, fut, en tant que berceau de l'humanité et de l'agriculture, à l'origine de l'appivoisement du chat. Dans le même ordre d'idées, le slogan du magazine est d'ailleurs 'le petit magazine qui ne se laisse pas caresser dans le sens du poil'. Naz Oke, fondatrice et rédactrice en chef du magazine, d'origine turque mais installée en France depuis une trentaine d'années, justifie aussi le choix du mot 'kedi' en soulignant que 'le chat n'a pas de frontières et que l'on est tous des chats de gouttière'. Réf. 'une actu qui ne ronronne pas !' [archive] ; sur [leravi.org](http://leravi.org) (consulté le 5.04.18) – source wikipedia consultée le 10.12.19).*



Abdullah Öcalan en 1997,  
Wikmédia

[...] Le confédéralisme démocratique se présente comme une idée nouvelle, universaliste, une proposition révolutionnaire syncrétiste, une dernière chance pour un socialisme moribond. Cihan Kendal, commandant du Centre d'entraînement international des Unités de protection du peuple (YPG) de Syrie, en donne cette brève définition :

« Ce n'est ni l'idée anarchiste d'abolir l'entièreté de l'État immédiatement, ni l'idée

communiste de prendre le contrôle de l'entièreté de l'État immédiatement. Avec le temps, nous allons organiser des alternatives pour chaque partie de l'État contrôlée par le peuple, et quand elles fonctionneront, ces parties de l'Etat se dissoudront<sup>17</sup>. »

**Abdullah Öcalan a tiré les enseignements de l'impasse politique et militaire du marxisme-léninisme comme du nationalisme en Turquie et s'est inspiré d'une branche de l'anarchisme, le municipalisme libertaire.**

Comment cette idée a-t-elle germé ? Le confédéralisme démocratique n'est pas né, un matin, de l'imagination fertile d'un homme providentiel s'appellerait-il Abdullah Öcalan. Celui-ci a tiré les enseignements de l'impasse politique et militaire du marxisme-léninisme comme du nationalisme en Turquie et s'est inspiré d'une branche de l'anarchisme, le municipalisme libertaire. L'ambiguë révolution syrienne donnera aux Kurdes du Rojava l'opportunité de le mettre en chantier et d'opérer de la sorte ce qui paraît une impossible

conciliation entre démocratie directe et maintien – provisoire – d'un État et du capitalisme. Quels enseignements en tirer ?

### ***La genèse d'une alternative socialiste***

C'est au sein du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) que naquit le « confédéralisme démocratique ». Quand est fondé ce parti, en 1978, il adopte une ligne marxiste-léniniste dure, avant-gardiste et nationaliste. Une ligne qui se renforce et se militarise quand il décide, en 1984, de mener une guerre de libération nationale contre la Turquie. L'erreur serait, toutefois, de penser que le PKK est une organisation monolithique. Dès la fin des années 1980, et plus encore dans les années 1990, tant la discipline interne que l'objectif politique sont discutés dans l'organisation : bien-fondé du marxisme-léninisme, indépendance ou fédéralisme, rapports entre les hommes et femmes, écologie et protection de l'environnement, sont des sujets de réflexion. Le génie d'Öcalan sera, d'une part, de saisir ces évolutions, de comprendre qu'elles sont inéluctables pour la survie du parti, d'autre part, d'être capable de mener une transformation radicale de la doctrine, au moins dans le discours. Le hasard aidera cet *aggiornamento*. En prison depuis 1999, après un enlèvement au Kenya auquel collaborèrent services secrets turcs, américains et israéliens, Öcalan prend connaissance, par l'intermédiaire de l'un de ses avocats, des travaux du philosophe Murray Bookchin sur l'écologie sociale et le municipalisme libertaire. Il y trouvera une solide base théorique, au point de pouvoir se dire l'élève de Bookchin.

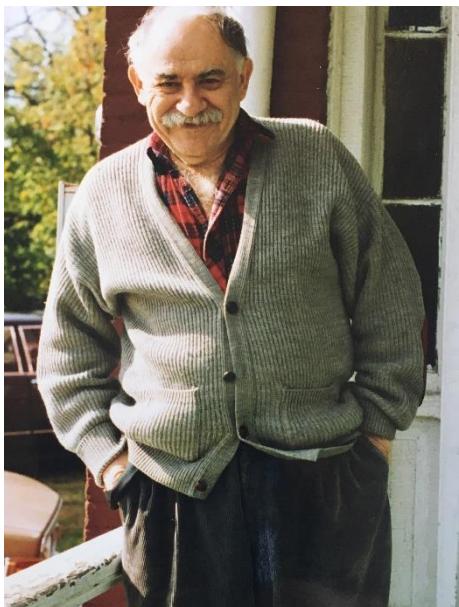
### ***Ancrage anarchiste du municipalisme libertaire***

Murray Bookchin est né à New-York, en 1921, et mort, en 2006, à Burlington dans le Vermont. Jeune ouvrier chez Ford, il termine sa vie professeur d'université. Intellectuel militant, il se fait connaître comme le penseur de l'écologie sociale. Pour lui, « l'obligation faite à l'homme de dominer la nature découle directement de la domination de l'homme sur l'homme » et « la mise en coupe réglée de la terre par le capital accompagne la mise en coupe réglée

<sup>17</sup> Cihan Kendal dans un entretien au site anglais *Plan C*, 19 septembre 2016

(<https://www.weareplanc.org/blog/interview-with-ypg-commander-cihan-kendal/>). [...].

*de l'esprit humain par le marché*»<sup>18</sup>. Aussi, l'écologie sociale se pose comme rempart aux intentions des capitalistes d'exploiter et de détruire la nature à leur profit, et comme chemin menant à l'émancipation. C'est une théorie potentiellement révolutionnaire à laquelle il convenait de donner une assise politique. D'abord marxiste orthodoxe, puis trotskiste, Bookchin s'accommode mal de l'autoritarisme organisationnel et politique de ces courants. Il rejoindra rapidement les anarchistes mieux à même de comprendre une écologie radicale qui, loin de rejeter le progrès technologique, veut libérer l'homme des travaux pénibles tout en préservant la biodiversité. Il va alors imaginer le municipalisme libertaire, une variante de l'anarchisme dont la première particularité est, bien sûr, de faire de l'écologie le pivot de la doctrine, car à quoi bon poursuivre une révolution politique si les humains continuent de détruire la planète et sont voués à la disparition.



Murray Bookchin, Wikipédia

Le projet de confédéralisme démocratique [...] d'une société sans État. [basé sur des] grands principes théoriques et stratégiques : mettre fin à toutes les dominations, qu'elles soient politiques, patriarcales, ethniques ou religieuses, par l'organisation autonome de la société civile.

Le municipalisme libertaire est une démocratie directe, fondée sur la commune et le fédéralisme. La commune élabore une charte municipale sur les droits et libertés des citoyens et sur ses modes de fonctionnement. Les décisions se prennent en assemblées populaires de quartier ou de village avec tous les habitants. Un conseil communal, composé de délégués strictement mandatés et révocables à tout moment, est chargé de l'administration. Autonome et écologique, la commune tend à l'autosuffisance, c'est-à-dire à utiliser les richesses humaines et naturelles de son territoire de manière rationnelle. L'exploitation des biens communs sera raisonnable, les

activités industrielles non polluantes et l'agriculture biologique. Le travail doit être, dans la mesure du possible, épanouissant et de courte durée pour permettre la participation à la vie politique. Autosuffisante, la commune n'est pas autarcique, elle échange et s'associe avec d'autres

Dans chaque quartier, ville ou village, les conseils communaux entrent en concurrence avec les conseils municipaux légaux sur toutes les questions relatives à la vie en société.

communes pour assurer les besoins collectifs ou réaliser les projets intercommunaux. Dans un cadre fédéral souple, adapté au sujet traité, chaque commune conserve son autonomie. Elle n'est pas tenue d'appliquer les décisions collectives dans la mesure où son refus ne nuit pas aux autres communautés. En tout domaine, le municipalisme libertaire prône la fin de la domination dans une société autogérée et non-hiéarchique.

Une démocratie directe mais avec une spécificité stratégique. Plutôt que l'affrontement brutal avec l'État et les classes dominantes, le municipalisme libertaire contourne les institutions, les marginalise et tente de les subvertir. Dans chaque quartier, ville ou village, les conseils communaux entrent en concurrence avec les conseils municipaux légaux sur toutes les questions relatives à la vie en société. Sur mandat et sous le contrôle des assemblées populaires, ils mettent en place des organisations parallèles aux institutions officielles, tels des écoles, des associations d'aide sociale, des comités pour le logement, les transports, etc., ou au capitalisme à l'image des coopératives de production municipale. [...].

Le fédéralisme permettra qu'un même mouvement se développe au niveau national. Les assemblées populaires et leurs conseils communaux, fédérés dans divers champs territoriaux, se substitueront aux administrations d'État et aux entreprises capitalistes au point de les rendre inutiles jusqu'à parvenir au point de rupture révolutionnaire. [...].

Aux États-Unis, comme dans le reste du monde, le municipalisme libertaire n'a pas provoqué un courant d'adhésion significatif. Il suscita même de l'hostilité de la part d'une majorité d'anarchistes troublés par le recours aux élections. Et voilà qu'en ces premières années 2000, son fédéralisme et sa stratégie communalistes séduisent Öcalan, à son tour suivi par la fraction la plus consciente du PKK et la jeunesse des mouvements kurdes.

#### • Théorie et pratique du confédéralisme démocratique

Tous ont compris que le marxisme-léninisme n'est plus en mesure de répondre aux défis de la modernité capitaliste et que le nationalisme a été la cause de dizaines de milliers de morts kurdes et turcs, sans parvenir pour autant à l'indépendance. Après une longue maturation organisationnelle, le 20 mars 2005, à l'occasion de son adresse au peuple kurde pour Newroz, le nouvel an kurde, Abdullah Öcalan, rend public le projet de confédéralisme démocratique. Celui, « extraordinaire », d'une société sans État. Dans un

<sup>18</sup> Murray Bookchin, « Ecology and Revolutionary Thought », *Anarcho*, février 1965 (<https://libcom.org/files/Post-Scarcity%20Anarchism%20-%20Murray%20Bookchin.pdf>, page 85).

texte d'à peine quatre pages, il en livre les grands principes théoriques et stratégiques : mettre fin à toutes les dominations, qu'elles soient politiques, patriarcales, ethniques ou religieuses, par l'organisation autonome de la société civile. La proximité avec le municipalisme libertaire de Murray Bookchin est évidente mais le confédéralisme démocratique n'en est pas une simple réplique. Öcalan doit l'adapter aux traditions politiques ou culturelles moyennes-orientales et rechercher une entente préalable avec l'État. Comment reconnaître et s'inscrire dans une République démocratique turque sans renoncer à l'idée socialiste anti-étatique et anticapitaliste ? [...].

### Le confédéralisme démocratique possède cet avantage sur le municipalisme libertaire de disposer, au Kurdistan du Nord (Bakûr), d'un réseau serré d'organisations politiques et civiles locales souvent constituées en assemblées populaires.

Le confédéralisme démocratique possède cet avantage sur le municipalisme libertaire de disposer, au Kurdistan du Nord (Bakûr), d'un réseau serré d'organisations politiques et civiles locales souvent constituées en assemblées populaires. Parallèles aux institutions d'État, elles ont pour vocation d'en restreindre les pouvoirs ou de s'y substituer. À partir de 2007, elles sont fédérées sous le nom d'Union des communautés du Kurdistan (KCK), et aujourd'hui de Congrès pour une société démocratique (DTK). Elles représentent un véritable protoparlement du peuple qui, à l'échelle de la Turquie, s'appelle le Congrès démocratique du peuple (HDK). Elles interviennent dans tous les domaines de la vie civile, culturelle et économique. Elles créent et font vivre aussi bien des écoles kurdes, des coopératives de production, des associations de solidarité sociales ou féminines que des comités de conciliation évitant la justice d'État. Malgré la folle répression de Recep Tayyip Erdogan, elles maintiennent une force de résistance indestructible même si parfois elles se mettent prudemment en sommeil.

Conformément au municipalisme libertaire, une action électorale est menée au niveau des municipalités kurdes par un parti légal, avec un réel succès. En 2014, ce parti prend le nom de Parti des régions démocratiques (DBP). Une fois élues en respectant la parité homme-femme et l'équilibre ethnique, les municipalités, co-présidées par un homme et une femme, collaborent avec les associations et appuient de nombreuses réalisations notamment celles des femmes puisque, comme le dit Öcalan, « les femmes sont véritablement les agents sociaux les plus fiables sur le chemin d'une société égale et libertaire »<sup>19</sup>. On s'approche du conseil communal de Bookchin.

Cependant, pas plus que la force armée du PKK, devenue force d'autodéfense, la société civile ne paraît en mesure, seule, de venir à bout de l'État comme le prévoyait le municipalisme libertaire. Continuant une longue tradition, un parti politique est maintenu. Il participe aux élections législatives, en espérant

envoyer des députés à la Grande Assemblée nationale de Turquie. Ce parti, depuis 2012 Parti démocratique des peuples (HDP) auquel est affilié de DBP, obtiendra 10,8% de voix et enverra au Parlement 59 députés, en novembre 2015<sup>20</sup>. [...]

En 2009, Öcalan avait affiné la stratégie en terminant la rédaction d'un projet de constitution pour une Turquie démocratique devant reconnaître l'autonomie du Kurdistan et de toute autre région qui le souhaiterait. Dans ce cadre, le confédéralisme démocratique pourrait être expérimenté au Bakûr en restreignant les pouvoirs de l'État pour les cantonner à des fonctions régaliennes (émission de la monnaie, production du droit national, défense du territoire, diplomatie notamment). Avec cette feuille de route, en 2013, des négociations de paix entre le PKK et le gouvernement turc furent engagées. Alors que les observateurs pensent que les négociateurs pouvaient aboutir, en 2015, Erdogan rompit les négociations. Paniqué par les résultats électoraux locaux du DBP et nationaux du HDP, et surtout par les succès militaires des Kurdes de Syrie, il lança sa police et son armée contre les quartiers et villes où des militants du PKK avaient proclamé, témérairement, l'autonomie démocratique. Cette rupture annonçait l'image déplorable que la Turquie allait donner des droits de l'homme, image renforcée après le coup d'État manqué de juillet 2016. Cette dégradation continue scelle le destin commun des Kurdes de Turquie et de Syrie.

### L'expérience de la Syrie du Nord

Le projet est d'abord acté dans la Charte du Rojava du 29 janvier 2014. Suivra le Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord, adopté, le 29 décembre 2016, par une assemblée constituante formée par consensus des divers courants politiques, ethniques, culturels et religieux

Si le processus de mise en place du confédéralisme démocratique est bloqué en Turquie, il connaît dans le Kurdistan de l'Ouest (Rojava) et le Nord de la Syrie une résurgence insoupçonnée en étendue et en richesse. Dans l'hypothèse de Bookchin, l'État est restreint. Dans celle de la constitution turque d'Öcalan, l'État est restreint. En Syrie du Nord, un État fonctionnel et une société civile vivent en osmose, chacun tenant un pan du combat dans une phase préalable au socialisme. En symbiose, peut-être, tant est présent le Parti de l'union démocratique (PYD). L'auto-administration démocratique, comme se nomme le régime, est chargée d'assurer et d'encourager la réalisation du confédéralisme démocratique grâce à la démocratie directe et au respect des valeurs démocratiques. Le projet est d'abord acté dans la Charte du Rojava du 29 janvier 2014. Suivra le Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord, adopté, le 29 décembre 2016, par une assemblée constituante formée par consensus des divers courants politiques, ethniques, culturels et religieux<sup>21</sup>.

<sup>19</sup> Abdullah Öcalan, *Liberando la vida : la revolución de las mujeres*, International Initiative Edition, 2013, pp. 68, cit. p. 60.

<sup>20</sup> De premières élections, en juin 2015, avaient donné 13,2% des voix et 80 députés au HDP. Elles furent recommandées faute de pouvoir constituer un gouvernement.

<sup>21</sup> Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord du 29 décembre 2016, en français (<http://www.rojavafrance.fr/contrat-social>). [...].

Dans ces deux textes perçoit une contradiction entre :

- un projet révolutionnaire anticapitaliste et l'adhésion aux références occidentales des droits de l'homme ;
- une ambition libertaire anti-étatique et l'adoption d'une constitution de démocratie parlementaire.

À y regarder de plus près, s'agit-il véritablement d'une double contradiction ou plutôt d'une stratégie assumée qui s'inscrit dans d'une adaptation du projet révolutionnaire de Bookchin et d'Öcalan ?

#### • *Droits de l'homme et capitalisme*

L'article 17 du Contrat social affirme que la Fédération « respecte la Déclaration universelle des droits de l'Homme [du 10 décembre 1948] et toutes les chartes de droits de l'Homme associées ». L'affirmation du libre exercice des droits humains et des libertés fondamentales signifie, pour les constitutionnalistes, que toute personne est protégée contre toute tentative du pouvoir étatique d'y porter atteinte. Lecture qui laisse à penser qu'il y a bien un État au Nord de la Syrie.

Le Contrat social dresse une liste de ces droits et libertés conformément aux références internationales. Ils sont effectivement appliqués, parfois contrariés par la situation de guerre ou la nécessité de convaincre certaines populations culturellement rétives. Ce volontarisme n'est pas seulement un progrès, il devient source d'émancipation dans un Proche-Orient où les droits fondamentaux, même inscrits dans un texte constitutionnel, sont rarement respectés.

Un certain nombre de droits et libertés reposent sur le principe d'égalité : égalité des sexes et entre générations, véritable contestation du patriarcat ; égalité des races, des ethnies, de leur langue et de leur culture, soit le refus de la domination et de l'assimilation ; égalité entre les religions qui n'interviennent pas dans la chose publique ; droits des étrangers et protection des réfugiés.

Ainsi, le décret-loi sur la famille signée le 1<sup>er</sup> novembre 2014, fondée sur la Charte du Rojava, interdit la polygamie, les mariages forcés ou avant dix-huit ans, organise le mariage civil et annule la dot, institue l'égalité devant l'héritage, l'égalité des salaires et le droit au congé de maternité ; condamne le travail des enfants...

Sont énumérées les libertés physiques : droit à la vie et l'intégrité corporelle qui interdit la peine de mort et les tortures ; droit d'aller et venir ; sûreté personnelle, etc. D'autres dispositions du Contrat social concernent la liberté de l'esprit : liberté politique et d'opinion ; droit à l'éducation gratuite dans la langue maternelle ; liberté religieuse et de pensée ; droit à l'information ; résistance à l'oppression, etc. Sont reconnus des libertés collectives : liberté de se réunir, de s'associer, de se syndiquer. Les droits sociaux ne sont pas oubliés : droit à la santé, à la protection sociale notamment des personnes âgées et handicapées ; droit d'avoir un logement et de vivre dans une société écologique ; droit au travail et liberté d'entreprendre.

Cette dernière liberté éveille évidemment la critique socialiste. La liberté d'entreprendre ne se comprend qu'avec la reconnaissance du droit de propriété qui est « inviolable et sacré » depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de

1789. Naturellement, l'article 43 du Contrat social dispose que « le droit à la propriété privée est garanti sauf s'il contredit l'intérêt général ». L'intérêt général peut être de protéger les biens communs par exemple. La terre, l'énergie et les ressources naturelles en surface ou en sous-sol (pétrole, minerais, eau, bois) sont une « propriété de l'ensemble de la société » (article 41) ; encore faut-il mesurer la portée de cet article qui n'interdit certainement pas la privatisation de tous terrains, agricoles notamment. La propriété privée des moyens de production et d'échange n'est pas davantage remise en question. Le capitalisme n'est pas aboli en Syrie du Nord. La réglementation de l'investissement local et étranger en fournit une preuve supplémentaire. Comme dans toute démocratie, le capitalisme est seulement régulé, dans son propre intérêt d'ailleurs.

Pour autant, la position du Contrat social envers la propriété est présentée comme en phase avec à la stratégie du municipalisme libertaire et du confédéralisme démocratique. Au même titre que la société civile va se substituer à l'État, l'économie sociale soutenue et emmenée par les coopératives de production et de consommation subvertira le capitalisme. Ce sera long car l'économie sociale est encore embryonnaire. Risqué aussi puisque l'histoire des révolutions apprend que le temps joue en faveur de l'alliance Capital-État.

Au même titre que la société civile va se substituer à l'État, l'économie sociale soutenue et emmenée par les coopératives de production et de consommation subvertira le capitalisme.

#### • *Constitution démocratique et société sans État*

En Syrie, sous l'impulsion du PYD, s'est développé un maillage d'organisations politiques, associatives, culturelles et religieuses. Dans les villages, les rues, les quartiers et les villes, ces organisations forment des communes ; « la commune [qui] est la forme organisationnelle de la démocratie directe [...] fonctionne comme une assemblée autonome » (article 48). Les communes se fédèrent entre elles en tant que de besoin. Regroupées au sein du Mouvement pour une société démocratique (TEV-DEM), semblable au DTK-HDK de Turquie, les communes et autres organisations sociales assurent une bonne partie des missions d'administration et de service public normalement dévolues à l'État : éducation, santé, transports, sûreté intérieure, ravitaillement et économie notamment. Ce proto-parlement populaire n'a pas été considéré comme suffisamment fort et organisé par les meneurs de la révolution pour qu'on puisse encore se passer d'un État, mesure prise des impératifs de politique intérieure (ne pas laisser le pouvoir vacant), diplomatiques (exister sur la scène internationale) et militaires (lutter contre l'État islamique).

Le Contrat social est le support juridique d'une fédération de trois régions formées de deux cantons chacune (régions de Cizîre, de l'Euphrate, d'Efrîn). Chaque entité territoriale, de la commune à la Fédération, possède son assemblée ; « les assemblées organisent la société en mettant en place la démocratie directe et en établissant les règles et les principes de la vie démocratique et libre » (article 49). Que penser d'une démocratie directe qui institue une démocratie représentative avec ses pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire selon les règles de la démocratie bourgeoise ?

Le Congrès des peuples démocratiques (Assemblée nationale), paritaire et co-présidé par un homme et une femme, est, comme toutes les autres assemblées de la Fédération, composé de 60% d'élus directs sans mandat impératif et de 40% d'élus « *par les composantes, les groupes et les segments sociaux* » de la population (article 50) ; au regard du communalisme, la société civile reste en minorité face à la société politique<sup>22</sup>. Le Conseil exécutif (gouvernement) et ses départements (ministères), selon le discours officiel, ne font qu'appliquer les décisions du Congrès des peuples démocratiques, elles-mêmes reflets de la demande des communes. Le système de justice est indépendant avec cette particularité de posséder un Conseil de justice des femmes qui « *s'occupe de toutes les affaires et de toutes les questions propres aux femmes et à la famille* » (article 69). Enfin, une Assemblée du Contrat social (conseil constitutionnel) veille à la bonne application juridique et pratique des dispositions constitutionnelles.

### La Fédération démocratique de la Syrie du Nord ne revendique pas l'indépendance et son Contrat social prend soin de la situer dans le cadre d'une Fédération de la Syrie démocratique unie.

Quel que soit le bien-fondé des arguments avancés pour justifier cette organisation politique, l'État est bien là. Se restreindrait-il à des fonctions régaliennes telles l'élaboration et l'application de la législation fédérale, la défense du territoire ou la diplomatie, il contrôle la société sinon la domine. Jusqu'à quand ?

#### **Des lendemains qui chantent ?**

Après cette approche des idées et des institutions en Syrie du Nord, il est légitime de s'interroger sur l'avenir et sur la valeur de l'exemple.

#### **• État ou société sans État**

La Fédération démocratique de la Syrie du Nord ne revendique pas l'indépendance et son Contrat social prend soin de la situer dans le cadre d'une Fédération de la Syrie démocratique unie. Pour l'heure on ne peut aller plus loin dans la considération de cette fédération nationale encore improbable mais la question se pose du devenir de la région autonome de la Syrie du Nord. Plusieurs hypothèses peuvent être émises :

les tenants du pouvoir en Syrie du Nord – État et PYD – veulent le conserver et n'ont ni la volonté, ni l'intention d'enclencher le processus de dissolution des institutions proto-étatiques vers le confédéralisme démocratique. Au contraire, ils verrouillent les institutions et amendent le Contrat social vers plus d'État. Alors, dans un événement paradoxal, la société civile se révoltera-t-elle, au nom du confédéralisme, contre les gouvernants et un parti issus de ses

rangs ? Contre un État du Rojava devenu hostile ? Les « Communards » de Syrie chercheront-ils à appliquer les stratégies d'Öcalan et de Bookchin pour substituer la commune des communes autonomes à l'État régional kurde ? Les autorités sont confrontées à d'insurmontables problèmes internes et internationaux. Elles se résignent à opter pour une sorte de démocratie libertaire, une république sociale respectant les libertés publiques, protégeant les identités ethniques, maintenant l'égalité des genres, développant la participation des citoyens à la vie politique avec une bonne dose de démocratie directe, encourageant l'économie sociale. Elles pérennisent – provisoirement – le Contrat social.

Les autorités et le peuple développent le réseau communal qui assure de plus en plus les fonctions dévolues à l'État, l'économie sociale entre en concurrence avec le marché capitaliste et le marginalise. Les institutions étatiques abandonnent progressivement leurs prérogatives pour se mettre en sommeil. Le PYD renonce à tout contrôler. Le processus s'inscrit dans ce qui est parfois appelé « troisième voie ». Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique se construisent graduellement selon le plan de Bookchin et d'Öcalan.

La deuxième hypothèse qui peut être admise comme un progrès au milieu des dictatures du Proche-Orient, comme la troisième, celle souhaitée par les révolutionnaires de là-bas et d'ailleurs, viendraient contredire le vieux théorème anarchiste, maintes fois vérifié, selon lequel un l'État, serait-il restreint ou fonctionnel, toujours tente de se reconstituer, de se renforcer, de reprendre au peuple ce qu'il lui a cédé. La présence d'un puissant parti, même bien intentionné, simplement parce qu'il est un parti, conforte cette crainte.

#### **• Vocation universelle du confédéralisme démocratique**

Pour le moment, pourquoi ne pas faire confiance aux responsables et aux peuples du Nord de la Syrie, avec les réserves et critiques constructives que chacun peut apporter selon ses convictions ? Expérience unique, elle mérite d'être soutenue par tous ceux qui, à travers le monde, aspirent à un changement de société pour en finir avec la domination et l'aliénation du couple fusionnel État-capital.

Le confédéralisme démocratique n'est pas la propriété des Kurdes, il a une vocation universelle et est adaptable localement. En Europe, où les mouvements sociaux peinent à se fédérer alors que les foyers de lutte se multiplient tant dans la société que dans le monde du travail, il peut contribuer à la constitution d'une force révolutionnaire en mesure de changer la société. La fédération des communes autonomes fondée sur l'autonomie, l'intérêt commun et la solidarité plutôt que sur une base idéologique d'un autre siècle, vivifiée par la démocratie directe, n'est-elle pas à envisager ? Au moins à considérer ?

<sup>22</sup> Des élections dans les villes, districts et cantons ont eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2017 avec un large succès du PYD. Les élections législatives pour les régions et la Fédération sont repoussées *sine die*.

## Reconnaissances du droit des minorités !

Amitiés kurdes de Lyon  
Appel publié en septembre 2025

Depuis la chute du tyran Bachar al-Assad en Syrie, la situation reste très tendue entre les forces de l'auto-proclamé président issu de l'islamisme (Al- Nosra) Ahmed al-Charaa et les minorités, notamment les Kurdes qui contrôlent le nord-est du pays (sous le nom d'AANES : Administration Autonome du Nord et de l'Est de la Syrie, plus familièrement appelée ROJAVA). Les escarmouches armées sont incessantes entre les forces kurdes du Rojava et les milices djihadistes aux ordres de l'armée syrienne et soutenues par la Turquie (Erdoğan ne voulant en aucun cas reconnaître les droits des Kurdes). Rappelons que les agressions contre les diverses minorités du pays sont hélas monnaie courante : massacres des Alaouites, puis plus récemment des Druzes de la région de Soueïda (des milliers de morts à chaque fois).

Le 6 octobre, ce sont les quartiers kurdes d'Alep (Sheikh Maqsoud et Ashnafieh) qui ont fait l'objet d'attaques de ces milices membres de l'armée syrienne, provoquant des affrontements très violents. La veille s'était déroulé un « processus électoral » très largement contrôlé par le pouvoir (le président s'étant par ailleurs octroyé le droit de nommer seul un tiers des « députés ») dont on ne peut que mettre en question le caractère démocratique, ne serait-ce que parce que les régions à dominante kurde et druze étaient privées de ces élections (soit des millions d'électeurs et électrices) !

Suite à ces agressions contre les Kurdes d'Alep, une rencontre a eu lieu entre les forces Kurdes (représentées notamment par le chef de leurs forces armées au Rojava Mazlum Abdi) et le président syrien al-Charaa. Une fois de plus, Damas a fait de vagues promesses allant dans le sens des revendications kurdes que nous rappelons ici :

- pour une Syrie construite dans le respect des minorités ethniques la composant, c'est-à-dire pour un système fédéral (comme la Suisse par exemple) ;
- pour l'intégration des Forces démocratiques syriennes (FDS) avec reconnaissance de leurs caractères spécifiques (notamment s'agissant des régiments composés uniquement de femmes).

Qu'en sera-t-il de ces promesses ? On ne peut être que méfiants quand on sait que le cessez-le-feu a été violé à Alep dès le lendemain de sa signature !

Dans ce contexte, Amitiés kurdes de Lyon réaffirme son total soutien aux forces Kurdes, sa solidarité pleine et entière avec le Rojava et avec toutes les minorités présentes sur le sol syrien.

Pour une Syrie libre et démocratique !

Pas de démocratie sans le respect des droits des minorités !

## Appel à manifestation pour une Syrie libre et démocratique et pour le respect des droits de toutes les minorités

Coordination Lyonnaise Solidarité Kurdistan  
Appel à manifestation pour le dimanche 12 octobre à Lyon

Alep saigne encore. Les forces armées du pouvoir islamiste de Damas ont intensifié leur siège des quartiers kurdes de la ville, envoyant leurs chars contre une population déjà meurtrie. Deux nouvelles vies ont été fauchées — deux de plus dans une guerre que le régime veut totale et où les kurdes sont pris quotidiennement pour cible.

Ces attaques ne sont pas des « accidents » de guerre : elles s'inscrivent dans une stratégie délibérée d'écrasement des zones autonomes kurdes du nord de la Syrie. Depuis des mois, les forces gouvernementales, soutenues par des milices djihadistes entretenues par la Turquie, multiplient les offensives contre la résistance. Leur but est clair : étouffer toute expérience politique libre et égalitaire au profit d'un pouvoir autoritaire, patriarchal et sectaire.

Le président autoproclamé Ahmad al-Chareh, après avoir verrouillé les institutions dans une mascarade électorale, cherche à soumettre par la violence tout ce qui échappe à son contrôle.

Comme hier contre les Alaouites, les Druzes, c'est la même logique d'extermination des différences qui se met en œuvre.

Et pendant ce temps, Erdogan, cynique et opportuniste, hausse le ton. Sous couvert de « sécurité nationale », il exige la reddition des Kurdes, la fin de leur projet progressiste, féministe et écologique — un projet qui prouve pourtant qu'une autre Syrie, libre et démocratique, est possible.

Alors non, il n'y aura aucune paix sans la reconnaissance des minorités. Aucune paix sans la garantie constitutionnelle d'un système politique décentralisé, fondé sur l'égalité, la justice et le respect de toutes les communautés. Toute solution imposée par la force n'engendrera que de nouveaux massacres.

La France et l'Union européenne ne peuvent plus se taire. Leur silence face aux crimes commis par Damas et Ankara est une complicité. Elles doivent soutenir, sans ambiguïté, les forces démocratiques du nord de la Syrie et exiger la reconnaissance politique des minorités comme condition de toute négociation.

Parce qu'en Syrie, la paix ne naîtra pas du pouvoir des armes, mais du respect des peuples.

### La pensée fédéraliste de Mario Albertini (1919 – 1997)

**Lucio Levi**

Publié initialement dans le *Dizionario storico dell'integrazione europea*, 1950-2017, Editore Rubbino, Soveria Mannella (CZ) – Presse fédéraliste remercie la direction du Dictionnaire de son aimable autorisation.  
Texte français de Jean-Francis Billion et Pierre Jouvenat, validé par l'auteur.

Mario Albertini (Pavie, 1919-1997) a été professeur à l'université de Pavie, où il a enseigné l'histoire. Histoire, sciences politiques, doctrine de l'État et philosophie politique – et dirigeant du Movimento federalista europeo (MFE) italien, dont il a été le secrétaire de 1966 à 1970 et le président de 1970 à 1995 – et de l'Union des fédéralistes européens (UEF), dont il a été le président de 1975 à 1984. Fondateur du magazine *Il Federalista* en 1959, également publié en anglais depuis 1984 sous le titre *The Federalist*, il en est resté le directeur jusqu'à sa mort.<sup>23</sup>



#### *Les fondements méthodologiques de la théorie politique*

Pour cerner la personnalité intellectuelle d'Albertini, il faut la comparer à celle d'Altiero Spinelli, le fondateur du MFE, dont le plus grand mérite est d'avoir amené le fédéralisme sur le terrain de l'action. Ayant décidé de concentrer toute son énergie sur l'action pour la Fédération européenne, Spinelli a agi comme si l'on pouvait trouver la théorie fédéraliste déjà élaborée dans les classiques de la pensée fédéraliste.

Albertini est un continuateur de Spinelli, qui a écrit à son sujet : « Il est bon qu'il y ait un type Saint-Just dans le MFE ».

Albertini a développé l'autonomie du fédéralisme avant tout sur le plan théorique. Sur ce point, il a surpassé son maître.

L'élaboration théorique d'Albertini s'est développée en étroite relation avec les sciences historico-sociales. Celles-ci permettent, à travers l'analyse des structures de production et de pouvoir, de connaître les conditions objectives dans lesquelles nos comportements sont immersés et qui ne dépendent pas de nos désirs, aussi nobles soient-ils. Sur la base de cette connaissance, il est possible de distinguer, bien qu'avec une grande marge d'approximation, ce qui dans l'histoire doit être attribué au cours objectif des événements et ce qui, au contraire, peut être déterminé par le libre arbitre, c'est-à-dire par un dessein politique. Les sciences historico-sociales contribuent donc à définir l'espace qui, dans l'histoire, appartiennent respectivement à la nécessité et à la liberté.

L'élaboration théorique d'Albertini s'est développée en étroite relation avec les sciences historico-sociales. Celles-ci permettent, à travers l'analyse des structures de production et de pouvoir, de connaître les conditions objectives dans lesquelles nos comportements sont immersés et qui ne dépendent pas de nos désirs, aussi nobles soient-ils.

Elles remplissent une fonction indispensable à l'action politique. Par conséquent, ce n'est que si l'on connaît la place occupée par la nécessité dans l'histoire et les lois qui régissent le fonctionnement de la société, qu'il est possible d'identifier les ouvertures permettant l'intervention transformatrice de l'action humaine. L'attitude d'Albertini envers la science était la même que celle du jeune Marx, selon qui la preuve de la justesse de la pensée réside dans sa capacité à transformer la réalité. L'approfondissement théorique est donc pour Albertini l'expression d'une exigence pratique.

Le modèle élaboré par Albertini pour l'analyse politique est le résultat de la synthèse de différentes théories : le matérialisme historique, la théorie de la Raison d'État et celle de l'idéologie.

#### *Le matérialisme historique*

Le matérialisme historique est la théorie qui considère le mode de production comme le déterminant en ultime instance du cours de l'histoire et du changement social. Le présupposé de toute l'histoire humaine est que ce sont les individus réels qui produisent leurs moyens de subsistance. Le mode de production est la catégorie qui représente la pierre angulaire et le principe d'ordonnancement de toute la réalité sociale. Albertini a soumis le matérialisme historique à une révision critique et l'a considéré comme le type idéal le plus général sur lequel il est possible de fonder l'architecture des sciences

<sup>23</sup> La revue a été éditée exclusivement en français de 1966 à 1976, à Lyon sous la direction de Bernard Lesfargues, puis à nouveau en sus

des éditions italienne et anglaise, toujours à Lyon, sous la direction de Lesfargues puis de Jean-Luc Prevel de 1984 à 1988. (Ndrl).

sociales. « Si l'on ne confond pas », a-t-il écrit, « le concept de production sociale avec ceux, moins généraux, de classe ou d'économie au sens spécifique, et si l'on ne conçoit pas l'évolution de la production comme la cause nécessaire et suffisante, mais seulement en tant que cause nécessaire, du devenir historique, [...] on ne peut pas ne pas admettre : a) que le mode de production est bien le phénomène historique le plus général ; b) que doivent effectivement lui correspondre la dimension et la nature des autres phénomènes sociaux (sociaux au sens large : économiques, juridiques, politiques, culturels, etc.) »<sup>24</sup>.

L'État et le système mondial des États constituent le cadre juridique et politique dans lequel se déroule le processus de production. Marx et Engels leur attribuent un rôle superstructurel. Cela ne signifie pas que ce rôle soit non pertinent dans la détermination du cours de l'histoire. Sans l'État, c'est-à-dire sans l'ordre public et la défense vis-à-vis des autres États, et sans le système mondial des États, c'est-à-dire sans un minimum d'ordre international, le fonctionnement du processus de production ne serait pas possible. Le rapport qui existe entre les processus historico-sociaux et les structures politiques est, pour reprendre une image célèbre de Trotski, la même que celui qui existe entre la vapeur et un cylindre à piston. Le mouvement dépend de la vapeur, mais sans le cylindre à piston, la vapeur s'évaporerait.

Les structures de pouvoir possèdent une « autonomie relative », c'est-à-dire qu'elles obéissent aux lois spécifiques de la vie politique, qui ne sont qu'« en ultime instance » contraintes à se plier aux exigences de la production. L'adoption de cette théorie permet à Albertini de formuler un jugement global sur la société contemporaine et d'identifier la tendance fondamentale de l'histoire de notre temps, « la tendance à l'unité du genre humain ». Il s'agit d'une tendance irréversible : « Dans les premières étapes de la révolution industrielle la croissance de l'interdépendance de l'action humaine s'est développée surtout en profondeur, au sein des États. Avec la lutte libérale et démocratique de la bourgeoisie contre l'aristocratie et celle socialiste du prolétariat contre la bourgeoisie elle-même, cette phase a d'abord intensifié, puis dépassé, la division en classes antagonistes dans les sociétés évoluées. Cependant, en raison de cette intégration, elle a simultanément renforcé la division de l'humanité en groupes séparés, constitués des États bureaucratiques et idéalisés, dans la représentation idéologique, comme la parenté de sang ou d'on ne sait quoi, les 'nations'. Le développement croissant de l'interdépendance de l'action humaine fera éclater la division de l'humanité en 'nations' ». Et Albertini conclut : « Nous sommes déjà entrés dans le cours historique qui désarmera les nations, en les unissant dans la Fédération mondiale »<sup>25</sup>.

### **La théorie de la raison d'État**

Le matérialisme historique ne suffit pas à fournir les coordonnées entre lesquelles placer l'analyse fédéraliste. L'action révolutionnaire est une action politique qui tend avant tout à transformer les structures de pouvoir. De là, découle la pertinence de l'analyse politique. Albertini emprunte à la théorie de la raison d'État l'hypothèse selon

laquelle dans la vie politique prévalent les comportements qui renforcent la sécurité et le pouvoir de l'État. La composante interne de la raison d'État c'est l'expression du besoin de l'État d'affirmer sa souveraineté sur les autres centres de pouvoir existant sur son territoire, c'est-à-dire d'attribuer au gouvernement le monopole de la force et à l'État le contrôle sur la société civile. La composante externe de la raison d'État est la conséquence de la dispersion de la souveraineté entre de nombreux États. Avec la consolidation de la souveraineté de l'État moderne, la composante externe est devenue la manifestation la plus pertinente de la raison d'État. En raison de la division du monde en États souverains, qui ne reconnaissent aucun pouvoir qui leur soit supérieur, la force domine dans les relations internationales et la sécurité occupe la première place dans les préoccupations des gouvernements. « Le résultat », écrit Albertini, « c'est l'insécurité universelle et un état constant de tension et de préparation militaire – la situation qualifiée à juste titre par les fédéralistes d'"anarchie internationale" – ainsi que la dégénérescence autoritaire des États. Il en résulte également le désordre économique »<sup>26</sup>.

**La composante interne de la raison d'État c'est l'expression du besoin de l'État d'affirmer sa souveraineté sur les autres centres de pouvoir existant sur son territoire, c'est-à-dire d'attribuer au gouvernement le monopole de la force et à l'État le contrôle sur la société civile. La composante externe de la raison d'État est la conséquence de la dispersion de la souveraineté entre de nombreux États.**

Pour garantir la sécurité, les gouvernements sont prêts à sacrifier toute autre valeur de la coexistence politique et à utiliser tous les moyens, en violant, si nécessaire, les normes de droit et de morale. La raison d'État est une force motrice aveugle et irrésistible, qui ne connaît pas de limites et s'impose à tout homme d'État, indépendamment des principes qui inspirent son action. Elle n'est pas le libre choix d'une valeur (la guerre plutôt que la paix, l'autoritarisme plutôt que la liberté), mais la reconnaissance de la nécessité d'adapter la structure et la politique de l'État aux conditions nationales et internationales de sa survie.

C'est seulement dans le cadre de la pensée fédéraliste que la théorie de la raison d'État peut être pensée de manière rigoureuse. Albertini note que « seule la finalité de la paix, qui inclue le but de contrôler dans l'intérêt général la politique de tous les États, et non seulement celle de son propre État, qui fait de la politique internationale un objet autonome de la volonté humaine. Dans tous les autres cas, chacun se limitant à contrôler directement exclusivement la politique de son propre État, la politique internationale dépend surtout du processus d'affrontement entre les États, c'est-à-dire d'un facteur transcendant la volonté de tous. [...] Seule la théorie du gouvernement supranational, ou la connaissance du fait que l'on peut contrôler les rapports entre les États et de la manière par laquelle il est possible de faire cesser leur affrontement, configure les relations internationales comme un processus créé par les hommes et

<sup>24</sup> Mario Albertini, *Nationalismo e federalismo*, collection « Biblioteca federalista », il Mulino, Bologne, 1999, p. 109-110.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>26</sup> M. Albertini, *Il Federalismo*, réédition, coll. « Biblioteca federalista », il Mulino, Bologne, 1993, p. 145 ; éd. fr., *Le Fédéralisme. Anthologie et définition*, (éd.) Bernard Barthalay, est prévue pour fin 2025 chez Presse fédéraliste, coll. Textes fédéralistes ».

soumis à leurs choix, et donc comme une activité dont la cause est bien connue et parfaitement explicable »<sup>27</sup>.

La théorie de la raison d'État n'est pas une loi éternelle de la politique, mais la théorie de la politique d'une phase de l'histoire : celle de l'anarchie internationale. Le fédéralisme permet d'établir « le cadre à l'intérieur de laquelle le concept

**La théorie de la raison d'État n'est pas une loi éternelle de la politique, mais la théorie de la politique d'une phase de l'histoire : celle de l'anarchie internationale. Le fédéralisme permet d'établir « le cadre à l'intérieur de laquelle le concept [de raison d'État] peut et doit être appliqué ».**

[de raison d'État] peut et doit être appliqué ». C'est-à-dire qu'elle (la raison d'État) « doit être considérée comme quelque chose qui correspond à un certain type d'organisation politique de l'humanité (système d'États souverains et exclusifs, défense par les armes de l'indépendance nationale, nécessité pour chaque nation de maximiser ses ressources de puissance, subordination de toutes les nations à la hiérarchie des rapports de force et de toutes les valeurs à celle de la défense de la nation), et tombe avec un autre type d'organisation (fédération mondiale, indépendance des nations garantie par le droit, égalité des nations comme conséquence de l'élimination de la défense armée et donc aussi de la hiérarchie découlant des rapports de force »<sup>28</sup>.

La conception matérialiste de l'histoire et la théorie de la raison d'État sont généralement considérées comme incompatibles, comme les courants de pensée qui les ont produits. Cependant, lorsqu'elles sont considérées comme complémentaires, elles permettent de clarifier des corrélations autrement inexplicables. Par exemple, le matérialisme historique explique la relation entre l'industrialisation et la naissance des États bureaucratiques modernes de dimensions nationales. Ce qui explique la différence entre la structure rigide et centralisée des États du continent européen et celle élastique et décentralisée de la Grande-Bretagne est un facteur politique : la pression militaire subie par les États était plus forte sur le continent que sur les îles. C'est un facteur qui n'a pas de relation directe avec la structure du système de production.

L'hypothèse d'Albertini est que le matérialisme historique et la théorie de la raison d'État sont des modèles complémentaires. Le matérialisme historique permet d'expliquer la relation entre une phase donnée de l'évolution du mode de production et la taille et la forme des États, alors que le champ d'adaptation non défini par le matérialisme historique serait couvert par la théorie de la raison d'État, entendue comme une théorie fondée sur le principe de l'autonomie relative du pouvoir politique par rapport à l'évolution du mode de production. L'hypothèse de leur complémentarité, semble permettre de s'approcher de la connaissance et de la prédiction du cours de l'histoire, plus que l'une ou l'autre des deux approches séparément.

### **La théorie de l'idéologie**

Troisièmement, Albertini développe la théorie de l'idéologie, entendue comme forme que prend la pensée dans la sphère de la politique. Les idéologies, sur la base de leur projection dans

l'avenir et de la tentative, jamais pleinement réalisée, d'atteindre une connaissance globale de la situation historique dont elles sont issues (les idéologies ont toujours réuni des connaissances théoriques et des mystifications), indiquent à la volonté humaine une valeur à réaliser et les moyens correspondants.

Le mot idéologie a deux significations. « S'il est inévitable, sur le plan du langage courant (après Marx), de faire correspondre au terme 'idéologie' l'auto-mystification politique et sociale », note Albertini, « il n'est toutefois pas possible de réduire les 'idéologies' (au pluriel : libéralisme, etc.) à la pure et simple 'idéologie' (au singulier : l'auto-mystification). Il n'y a pas de sens à identifier totalement le libéralisme, le socialisme, etc. avec l'auto-mystification. Les grandes idéologies traditionnelles, jusqu'au marxisme, constituent une grande partie de notre patrimoine de culture politique et de nos outils de connaissance des faits historico-sociaux, même s'il est vrai qu'il s'agit d'un savoir sous une forme non critique (sans possibilité de contrôle autre que celle de la sagesse) et s'il est en outre vrai que, pour cela, c'est au sein de ces idéologies que l'idéologie se manifeste comme auto-mystification ». Albertini établit ainsi le lien entre les deux notions d'idéologie :

« Comme processus mental, l'auto-mystification dépend [...] de la confusion entre jugements de valeur et affirmations factuelles. Il s'ensuit que si l'on distingue et isole la valeur, on laisse tomber tout ce qui est fait déguiser en valeur et on récupère tout ce qui est valeur déguisée en fait. Cela montre que l'auto-mystification ne se manifeste pas (ou peut être éliminée) si l'on traite (ou retraite) la valeur en tant que telle, c'est-à-dire comme le modèle d'une situation souhaitable, sans confondre l'élaboration du modèle ou un objectif avec la connaissance des moyens appropriés pour l'atteindre »<sup>29</sup>.

Les idéologies sont des schémas conceptuels qui servent à connaître la société et l'histoire et à en orienter le changement. Elles définissent un projet politique, qui éclaire le sens d'une époque historique à travers l'affirmation des institutions et des valeurs correspondantes. L'idéologie est, selon Albertini, la forme que prend une pensée politique active. Elle rend possible la convergence de la pensée indispensable à la cohésion d'un groupe politique et la cohérence de ses principes d'action. Elle se distingue de la pensée philosophique et religieuse par son caractère actif, c'est-à-dire son orientation vers l'action.

### **Le fédéralisme comme idéologie**

Puisque les institutions sont conditionnées par la société, qui constitue l'infrastructure des institutions, et que celles-ci constituent à leur tour des instruments de gouvernement servant à produire des décisions politiques et donc à poursuivre certaines valeurs déterminées, une définition complète du fédéralisme exige que, à côté de son aspect institutionnel, l'on prenne également en compte son aspect historico-social et son aspect de valeur. Étudié de ce point de vue, le fédéralisme se présente comme une idéologie qui a un aspect de structure (l'État fédéral), un aspect de valeur (la paix) et un aspect historico-social (le dépassement de la division de la société en classes et en nations).

<sup>27</sup> Ibid., p. 144.

<sup>28</sup> Ibid., p. 220-221.

<sup>29</sup> Ibid., p. 92.

L'aspect de valeur du fédéralisme est la paix. La relation qui existe entre le fédéralisme et la paix est la même que celle qui existe entre le libéralisme et la liberté, la démocratie et l'égalité, le socialisme et la justice sociale. Dans cette perspective, Albertini récupère la vision kantienne, dont la pertinence est mise à l'ordre du jour par la crise de l'État national et par le développement, au-delà des frontières des États, de l'interdépendance de l'action humaine, dont l'unification européenne est l'expression la plus développée. Ces phénomènes étant entendus comme des prémisses à la réalisation de la paix perpétuelle par la construction de la Fédération mondiale. Nier, avec la Fédération européenne, la nation signifie nier « la culture de la division politique du genre humain » et, en même temps, d'affirmer « au siège même des nations » le « modèle multinational, [...] la culture politique de l'unité du genre humain »<sup>30</sup>.

L'aspect structurel du fédéralisme est l'État fédéral, qui permet de surmonter les structures fermées et centralisées de l'État national vers le bas, avec la formation de véritables autonomies régionales et locales, et vers le haut, avec la réalisation de formes efficaces de solidarité politique et sociale au-dessus des États nationaux.

L'aspect historico-social du fédéralisme consiste à surmonter la division de l'humanité en classes et en nations antagonistes, ouvrant la voie à la formation d'une société fédérale, dans laquelle le loyalisme à la société dans son ensemble coexiste avec celle vers des communautés territoriales plus petites sans que l'une prenne le pas sur l'autre. Dans les sociétés fédérales ayant existé jusqu'à présent, cet équilibre social s'est développé en partie seulement parce que, d'une part, la lutte des classes a fait prévaloir le sens d'appartenance à une classe sur toute autre forme de solidarité sociale et empêché que de forts liens de solidarité s'enracinent dans les communautés régionales et locales et que, d'autre part, la lutte entre les États au niveau international a conduit au renforcement du pouvoir central au détriment des pouvoirs locaux.

La conception du fédéralisme en tant qu'idéologie ne fait pas qu'éclairer les limites des conceptions réductrices qui le définissent comme une simple technique constitutionnelle (Kenneth C. Wheare)<sup>31</sup>. La critique d'Albertini est également dirigée contre les courants politiques, tels que le fédéralisme intégral d'Alexandre Marc ou de Denis de Rougemont et celui qui se réfère à Daniel Elazar, qui ne soulignent que l'aspect social. Selon Albertini, il s'agit d'une conception générique et historiquement indéterminée, faisant remonter les origines du fédéralisme à la nuit des temps, quand se formèrent les premières formes d'association entre tribus et dont on en trouve des traces à toutes les époques : dans les ligues entre les Cités-États de la Grèce antique, dans l'Empire romain, à l'époque des communes de l'Italie et de l'Allemagne médiévales, dans le Saint Empire romain germanique, et ainsi de suite.

Selon Albertini, la démocratie représentative est une condition essentielle des institutions fédérales. La première constitution fédérale est donc celle des États-Unis, tandis que les formations politiques antérieures, telles que celles mentionnées ci-dessus, n'ont pas de caractère fédéral ; bien que présentant une articulation territoriale du pouvoir, elles n'avaient pas de caractère structure démocratique. Elles

peuvent, tout au plus, être classifiées comme des manifestations anticipatrices du fédéralisme.

Puisque les institutions sont conditionnées par la société, qui constitue l'infrastructure des institutions, et que celles-ci constituent à leur tour des instruments de gouvernement servant à produire des décisions politiques et donc à poursuivre certaines valeurs déterminées, une définition complète du fédéralisme exige que, à côté de son aspect institutionnel, l'on prenne également en compte son aspect historico-social et son aspect de valeur.

### **Crise de l'État national et unification européenne**

La définition rappelée ci-dessus a permis à Albertini de séquencer les phases de développement de la pensée fédéraliste. La première phase, de la Révolution française à la Première Guerre mondiale, est caractérisée par l'affirmation, même sur le seul plan des principes, de la composante communautaire et cosmopolite du fédéralisme contre les aspects autoritaires et guerriers de l'État national. Dans la deuxième phase, de la Première à la Seconde Guerre mondiale, les critères du fédéralisme ont été utilisés pour interpréter la crise de l'État national et du système européen des États. Dans la troisième phase, débutée après la Seconde Guerre mondiale et qui se poursuit encore aujourd'hui, l'utilisation des cadres conceptuels et des instruments politiques et institutionnels du fédéralisme est nécessaire pour résoudre la crise de l'Europe. Il est plus facile de comprendre la signification du fédéralisme si l'on commence à le considérer du point de vue de ce qu'il nie plutôt que de celui de ce qu'il affirme. Les déterminations positives de la théorie fédéraliste se sont précisées avec l'expérience de la négation de la division de l'humanité en États souverains et de la centralisation du pouvoir politique. Ces phénomènes s'étant manifestés sous la forme la plus claire dans l'Europe des nations, le fédéralisme a pris forme avant tout comme négation de l'État national.

Albertini a développé une nouvelle théorie de la nation afin de démolir le paradigme nation-centrique de la politique, expression d'une culture archaïque, incapable de s'attaquer aux grands problèmes du monde contemporain. La méthode employée par Albertini consiste à définir la nation sur la base d'une observation empirique du comportement des individus. Le comportement national est un comportement de loyauté. La référence objective de ce comportement est l'État, qui n'est cependant pas pensé en tant que tel, mais comme une entité illusoire, à laquelle se rattachent des expériences culturelles, esthétiques, sportives, dont le caractère spécifique n'est pas national. Pourquoi, se demande Albertini, lorsqu'un Italien regarde la baie de Naples, dit-il : « l'Italie est belle » ? Cette déclaration est sous-tendue par un fait politique. Les individus, qui fréquentent des écoles nationales, célèbrent des fêtes nationales, paient des impôts nationaux, font leur service militaire national, qui les prépare à tuer et mourir pour la nation, expriment ces comportements en termes d'allégeance à une entité mythique, la nation, représentation idéalisée des États bureaucratiques et centralisés. Cette idéalislation de la

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 288-289.

<sup>31</sup> Kenneth C. Wheare, *The Federal Government*, Oxford University Press, 3<sup>ème</sup> édition, 1956.

réalité est un reflet mental des relations de pouvoir entre les individus et l'État national.

Albertini a étendu la notion d'idéologie, que Marx avait liée aux positions de classe, aux relations de pouvoir au sein de l'État. Sur cette base, il est possible de démythifier l'idée de

Pourquoi, se demande Albertini, lorsqu'un Italien regarde la baie de Naples, dit-il : « l'Italie est belle » ? Cette déclaration est sous-tendue par un fait politique.

nation, née comme une idée révolutionnaire et aujourd'hui transformée en un facteur de conservatisme. Dans la mesure où elle décrit la division politique entre les nations comme étant juste, naturelle et même sacrée, l'idée de nation contrecarre la tendance sous-jacente de l'histoire contemporaine, à savoir l'internationalisation du processus de production, qui exige de l'État qu'il s'organise sur de vastes espaces politiques selon des schémas multinationaux et fédéraux.

La négation de l'État national par la pensée fédéraliste s'est manifestée dès l'époque de la Révolution française, c'est-à-dire dès la première apparition de l'idéologie nationale. Mais pendant longtemps, elle ne s'est exprimée qu'en tant que principe. Dans la réalité historique, les conditions qui auraient permis au fédéralisme de se présenter comme une alternative politique à l'organisation de l'Europe en États nationaux n'étaient pas encore réunies et donc le principe fédéral ne pouvait pas se traduire en action politique.

La situation va changer avec l'avènement de la société industrielle et plus précisément avec la deuxième phase du processus d'industrialisation, qui « accroît l'intensité et la fréquence des relations entre individus de différents États, élargissant ainsi la sphère de la politique internationale »<sup>32</sup> (1993, p. 147). À ce stade, un nouveau phénomène commence à se manifester : *la crise de l'État national*. C'est là le concept sur lequel se fonde l'autonomie théorique du fédéralisme contemporain. Il occupe la place centrale qu'avait, dans la théorie libérale la « *crise de l'ancien régime* » et dans la théorie socialiste et communiste « *la crise du capitalisme* ». Il permet d'identifier la contradiction fondamentale dans une entière phase historique et de formuler sur elle un jugement historique global. Il s'agit d'un concept que tant Lev Trotski que Luigi Einaudi ont utilisé pour expliquer la Première Guerre mondiale. L'impérialisme allemand est analysé comme l'expression en négatif du besoin de l'unité européenne. L'alternative à une Europe unifiée dans la violence est pour tous LES deux dans les États-Unis d'Europe. C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale qu'il deviendra possible de poursuivre cet objectif.

L'intégration européenne est le problème historique qui est au centre de toute l'élaboration théorique d'Albertini. Il a élaboré une grande quantité de catégories analytiques constituant un appareil conceptuel complexe nécessaire pour dominer théoriquement et pratiquement ce processus. L'espace manque ici pour en illustrer toutes les facettes. Je vais me limiter à en tracer les lignes de fond.

Après la Seconde Guerre mondiale, les États nationaux « ne sont plus en mesure de faire face seuls aux deux tâches fondamentales auxquelles tout État est confronté : celle du

développement économique et celle de la défense des citoyens ». Là est la cause de la crise du consensus envers les institutions nationales. Il en découle que les gouvernements nationaux « se trouvent en permanence face à l'alternative entre l'impuissance dans la division ou la force dans l'unité [...] leur propre raison d'État [...] les oblige, sans échappatoire, à résoudre ensemble les problèmes. »<sup>33</sup>

En 1968, Albertini arrive à la conclusion que l'intégration européenne a désormais atteint un « caractère irréversible ».

Il argumente cette affirmation comme ceci : « L'intégration dans le cadre des Six n'est que le stade le plus avancé d'un processus plus vaste d'intégration de l'activité humaine au plan mondial qui, semble-t-il, revêt le caractère d'un nouveau cycle historique à son début, c'est-à-dire celui d'une force historique irréversible. Une évolution de ce type, n'exclue pas, évidemment, la possibilité de crises, voire de périodes d'arrêt ou même de retour en arrière, pouvant, par hypothèse, concerner le Marché commun lui-même. Mais elle exclut, par principe, la possibilité d'un retour durable à des formes de marché national fermé ». Et, il conclut que le caractère irréversible du processus, c'est-à-dire d'un fait historique primaire ». <sup>34</sup>

Albertini a consacré une grande part de ses énergies intellectuelles à l'étude de l'unification européenne, entendue comme la première expression du cours supranational de l'histoire. Le fédéralisme est la théorie qui permet de comprendre et de contrôler ce processus. Il a un rôle analogue à ceux tenus dans le passé par les idéologies libérale, démocratique et socialiste : à travers l'élaboration et l'affirmation de la culture de la paix, il propose un projet de société capable de donner une réponse aux plus grands problèmes de notre époque et il ouvre à nouveau la possibilité de penser l'avenir qui avait disparu dans le cadre des idéologies traditionnelles, à cause de l'épuisement de leur élan révolutionnaire.

La Fédération européenne se tiendra « sur le terrain de la négation de la division politique de l'humanité ». « C'est », selon Albertini, « la chose historiquement la plus importante. La culture nationale, comme théorie de la division politique du genre humain, est la culture qui a légitimé dans les faits, en mystifiant le libéralisme, la démocratie et le socialisme, soviétique ou non, le devoir de tuer. La culture de la négation de la division politique du genre humain, c'est la négation historique de ce devoir ; c'est l'affirmation, dans la sphère de la pensée, du droit politique, et non seulement spirituel, de ne pas tuer, et pour cela le cadre historique de la lutte pour l'affirmer même dans la pratique, au-delà de la Fédération européenne, avec la Fédération mondiale. »<sup>35</sup>

### ***Le gradualisme constitutionnel***

L'unité européenne, telle qu'envisagée par Spinelli pendant la Seconde Guerre mondiale durant sa relégation forcée à Ventotene, n'était pas une simple prédiction historique. C'était le but d'une action politique. Après la guerre, c'est progressivement devenu une réalité économique et institutionnelle, basée sur l'intérêt des gouvernements à collaborer entre-eux et à promouvoir une politique d'intégration.

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>33</sup> M. Albertini, *Nationalismo e federalismo*, il Mulino, Bologne, 1999.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 235.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 135.

En relation avec ces développements, l'objectif stratégique que le Movimento federalista europeo (MFE) a choisi dès sa fondation – concrétiser l'adhésion des citoyens à l'unité européenne par une campagne d'agitation de l'opinion publique pour préparer la convocation d'une assemblée constituante européenne – s'est modifiée dans la perspective du «*gradualisme constitutionnel*». Cette expression, inventée par Albertini, indique un tournant dans la stratégie fédéraliste, qui abandonne le maximalisme des origines, tire une leçon du succès du gradualisme économique et place l'objectif constituant à la fin d'une série d'actes constitutionnels intermédiaires représentant autant d'étapes vers la construction de la Fédération européenne. Ces étapes sont l'élection directe du Parlement européen et la monnaie unique. Albertini a identifié ces objectifs à l'avance et le MFE et l'Union européenne des fédéralistes ont contribué à les réaliser, en construisant le front des forces politiques et sociales et le consensus de l'opinion publique nécessaire.

### ***Le fédéralisme et les autres idéologies***

L'objectif de la paix qualifie le fédéralisme comme une idéologie indépendante. L'attitude à l'égard de la paix et de la guerre distingue le fédéralisme des autres idéologies.

Les théoriciens libéraux, démocrates et socialistes, lorsqu'ils ont réfléchi à l'avenir des relations internationales, ont imaginé que les peuples, devenus maîtres de leur destin en se libérant de la domination monarchique et aristocratique, ou bourgeoise et capitaliste, n'auraient plus recours à la guerre. Ce que le libéralisme, la démocratie et le socialisme ont en commun c'est la vision de la politique internationale appelée internationalisme, qui analyse la politique internationale avec les mêmes catégories qu'utilisées pour expliquer la politique intérieure. L'internationalisme impute les tensions internationales et les guerres exclusivement à la nature des structures internes des États et considère la paix comme une conséquence automatique et nécessaire de la transformation de leurs structures internes. L'internationalisme est une conception politique qui, d'un point de vue théorique, ne reconnaît pas l'autonomie du système politique international à l'égard de la structure interne des États ni celle de la politique extérieure à l'égard de leur politique intérieure. Enfin, sur le plan pratique, l'internationalisme considère comme prioritaire l'engagement pour réaliser la liberté et l'égalité à l'intérieur des divers États et attribue un rôle subordonné aux objectifs de la paix et de l'ordre international.

Au contraire, la pensée fédéraliste identifie l'anarchie internationale comme le facteur qui empêche la consolidation de la liberté, de la démocratie et de la justice sociale au sein des États et indique dans la paix, c'est-à-dire la création d'un ordre juridique international, la condition pour vaincre les tendances belliqueuses et autoritaires toujours latentes dans l'État. Il s'agit d'un véritable renversement du point de vue prévalant encore aujourd'hui, qui considère comme prioritaire la réforme de l'État par rapport à l'objectif de l'ordre international et qui s'illusionne sur le fait que la paix puisse être la conséquence automatique de l'affirmation des principes libéraux, démocratiques et socialistes au sein des différents États.

En fin de compte, « alors que l'*affirmation historique* de chacune de ces idéologies constitue l'une des prémisses de la paix, la

paix, à son tour (en tant que gouvernement mondial) constitue la prémissse nécessaire de leur réalisation intégrale, ce qui montre immédiatement que la paix ne peut pas être construite par le simple renforcement de ces idéologies »<sup>36</sup>.

L'expression de «*gradualisme constitutionnel* », inventée par Albertini, indique un tournant dans la stratégie fédéraliste, qui abandonne le maximalisme des origines, tire une leçon du succès du gradualisme économique et place l'objectif constituant à la fin d'une série d'actes constitutionnels intermédiaires représentant autant d'étapes vers la construction de la Fédération européenne.

La relation entre le fédéralisme et les autres idéologies n'est pas concurrentielle, mais complémentaire. Le fédéralisme « ne se présente pas comme une idéologie alternative au libéralisme, à la démocratie et au socialisme qui, ayant exprimé et organisé la libération de la bourgeoisie, de la petite-bourgeoisie et du prolétariat, ont historiquement assumé des formes antagonistes et réciproquement exclusives, limitant ainsi la réalisation même de leurs valeurs de liberté et l'égalité – qui, en tant que telles, sont complémentaires et non pas alternatives. Il s'ensuit que le fédéralisme [...] ne peut se développer qu'en collaborant à une affirmation toujours plus complète des valeurs de liberté et d'égalité par le truchement de la paix, qui ne trouve son les conditions de sa réalisation morale, institutionnelle et historique que dans le fédéralisme ».<sup>37</sup>

### ***Les modèles normatifs et la philosophie de l'histoire.***

L'étude du fédéralisme a révélé l'existence d'un aspect de valeur de ce concept. Il s'agit d'une caractéristique de tous les concepts cruciaux du vocabulaire politique à commencer par le mot «*politique*». Machiavel avait observé que les conflits politiques ne peuvent être résolus que par des moyens légaux ou par des moyens violents. Cet état de fait se présente comme une déchirure dans le tissu de la coexistence politique et une contradiction dans l'approche des significations de la vie politique. L'analyse empirique de la politique, qui se limite à l'observation de la réalité telle qu'elle est, se manifeste comme une approche partielle, renvoyant à l'idée d'un but non atteint : la politique émancipée de la violence.

Albertini avait commencé sa réflexion sur la politique en élaborant ses propres catégories dans le cadre de la science politique, mais il s'est vite rendu compte que l'approche descriptive ou empirique ne permettait pas une analyse complète des problèmes posés par la politique. Selon Albertini, « la politique n'est pas vraiment elle-même si elle laisse subsister, à côté de la sphère des rapports réellement juridiques, une sphère de rapports de force et d'abus de pouvoir.

[...] Cette idée [...] de la politique, tout en étant un aspect constant du processus historique, c'est-à-dire précisément un aspect [...] de la politique dans son élaboration, n'est pas encore devenu un élément de la connaissance positive de la réalité sociale. Cette idée est encore confinée aux domaines de l'utopie et de l'idéologie [...] L'étude positive des faits, d'autre part, est à son tour confinée à un soi-disant 'réalisme' [...], qui

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 181-182.

en vérité n'est pas du tout réaliste mais réducteur parce qu'il ne sait pas considérer les idéaux comme réels ».<sup>38</sup>

L'étude d'auteurs tels que Kant, pour ce qui est de la paix, et Proudhon, pour ce qui est de la propriété, met en évidence la possibilité de surmonter les limites théoriques d'un examen séparé des deux aspects de la politique. « En partant d'une donnée primaire d'observation, les caractéristiques empiriques » des relations de pouvoir, se manifestant respectivement en matière de propriété ou de relations

Si la politique est « le processus d'élimination progressive des guerres, [...] la guerre est l'expression de l'imperfection de la politique et la paix est l'expression de la perfection de la politique »

internationales, « et d'un fait primaire théorisable, la transformation révolutionnaire du comportement humain, Proudhon a pu démontrer que [...] l'économie ne devient elle-même, c'est-à-dire peut véritablement se fonder sur le travail que si, et seulement si, en se développant sur la base du droit et non d'un conflit d'intérêts à l'état sauvage, elle élimine la domination du faible par le fort ».<sup>39</sup> Et Kant, de son côté, a pu montrer que la politique ne devient elle-même que si, une fois expulsée la violence des relations internationales, chaque État, même le plus petit, peut attendre sa sécurité et la protection de ses intérêts non pas de sa propre force, mais seulement de la force collective d'une grande fédération de peuples. En fin de compte, Proudhon et Kant pensaient que les rapports de force appartenaient à la sphère de la pathologie sociale et que les modèles normatifs qu'ils avaient élaborés représenteraient « dans leur ensemble le modèle de la société (physiologie sociale) ».<sup>40</sup>

La disposition mentale d'Albertini à l'égard de la politique est celle du scientifique, mais d'un scientifique ayant une attitude active envers la politique. Eh bien, la politique est l'expression de la « tentative de soumettre l'avenir aux plans de la raison ». Cela implique, entre autres, que l'on admettre la présence de la raison dans l'histoire (c'est-à-dire que l'histoire a un sens) ; et cela implique également que l'on choisisse effectivement le progrès – au lieu de se demander dans l'abstrait s'il est possible ou impossible – évitant ainsi l'erreur catastrophique d'appliquer la raison à tout, sauf à ce qui décide de tout, le cours de l'histoire ».<sup>41</sup>

Albertini a consacré une grande partie de son travail théorique à la discussion des modèles normatifs, en particulier à celui de la paix, qui a permis de définir les contours plus généraux du projet fédéraliste.

### La théorie de la paix

En adoptant la leçon kantienne qui indique que la paix est le but ultime du cours de l'histoire, Albertini construit l'idée de la paix comme un modèle normatif. La paix est la valeur qui permet de donner un ordre rationnel au monde et un sens à l'histoire. Elle est définie par Kant en des termes neufs, qui s'écartent du sens que le mot a encore aujourd'hui : la paix entendue au sens de l'absence d'hostilités ou comme la suspension des hostilités dans l'intervalle entre deux guerres

(paix négative). Selon Kant, la paix n'est pas un état de nature, mais quelque chose qui doit être établi par la création d'un ordre juridique et garantie par un pouvoir supérieur aux États (paix positive). En définissant la paix comme l'organisation politique qui rend la guerre impossible, Kant trace une nouvelle ligne de démarcation entre la paix et la guerre et place la trêve (c'est-à-dire la situation dans laquelle, même si ont cessé les hostilités, la menace de leur réouverture demeure) du côté de la guerre.

Cependant, le dogme sur lequel repose encore la pensée politique dominante, c'est que notre nation constitue le centre de l'univers politique. Le paradigme centré sur l'État (stato-centrique) considère la politique du point de vue de l'intérêt national et de sa promotion et non pas de celle du bien commun de l'humanité. D'une part, note Albertini, « le monde des États [...] est le monde de la guerre ». D'autre part, « au sein de chaque État, la politique est précisément l'activité par laquelle sont résolus pacifiquement les conflits ». En outre, « l'histoire présente [...] une tendance constante à l'élargissement de la taille des États, c'est-à-dire à la transformation d'anciennes zones de guerre en zones de paix intérieure ». Si la politique est « le processus d'élimination progressive des guerres, [...] la guerre est l'expression de l'imperfection de la politique et la paix est l'expression de la perfection de la politique ».<sup>42</sup>

Albertini a développé à plusieurs reprises des analyses sur la nature de la Fédération mondiale. Ici, je rappelle celle qui lie le gouvernement mondial au contrôle du processus historique. « Avec l'idée du gouvernement mondial », a-t-il observé « nous acquérons la possibilité de penser distinctement le processus historique non contrôlé et celui qui l'est. Dans ce cas [...] la volonté générale, qui se forme désormais aussi au niveau mondial, n'a plus à se soumettre à la nécessité (comme choc international de volontés nationales). La volonté politique passe donc de la sphère de l'hétéronomie à celle de l'autonomie. Et cela implique, dans le même temps, le passage d'une histoire de caractère déterministe à une histoire guidée par la liberté ».<sup>43</sup> Avec le gouvernement mondial, la politique mondiale cesse d'être le résultat d'une confrontation anarchique entre États et peut devenir l'objet de choix libres et démocratiques. Les fins de la politique ne sont plus choisies sous la pression de la nécessité, mais de la raison.

### Bibliographie essentielle

Albertini Mario, *Proudhon*, Vallecchi, Florence, 1974 ;  
Albertini M., *Il federalismo*, Il Mulino, Bologna, 1993 ; *Lo Stato nazionale*, Il Mulino, Bologna, 1997 ; *Nazionalismo e federalismo*, Il Mulino, Bologna, 1999 ; *Una rivoluzione pacifica*, Il Mulino, Bologna, 1999 ; tous ouvrages publiés dans la collection « Biblioteca federalista ».

Terranova Flavio, *Il federalismo di Mario Albertini*, collection « Quaderni della rivista *Il Politico* », Giuffrè, Milan, 2003.

### En français :

Mario Albertini, *L'État national*, coll « Textes fédéralistes », Lyon, Fédérop, 1975, 221 p., diffusion Presse fédéraliste.  
Mario Alberetini, *Le fédéralisme – Anthologie et définition*, coll « Textes fédéralistes », Lyon, Presse fédéraliste, 2025, à paraître

<sup>38</sup> M. Albertini, *Proudhon*, Vallecchi, Florence, 1974, p. 105-106.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>41</sup> M. Albertini, *Nationalisme et fédéralisme*, *op. cit.*, p. 144.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 167.

## Préambule à la traduction française du livre de Mario Albertini :

### *Le fédéralisme – Anthologie et définition*

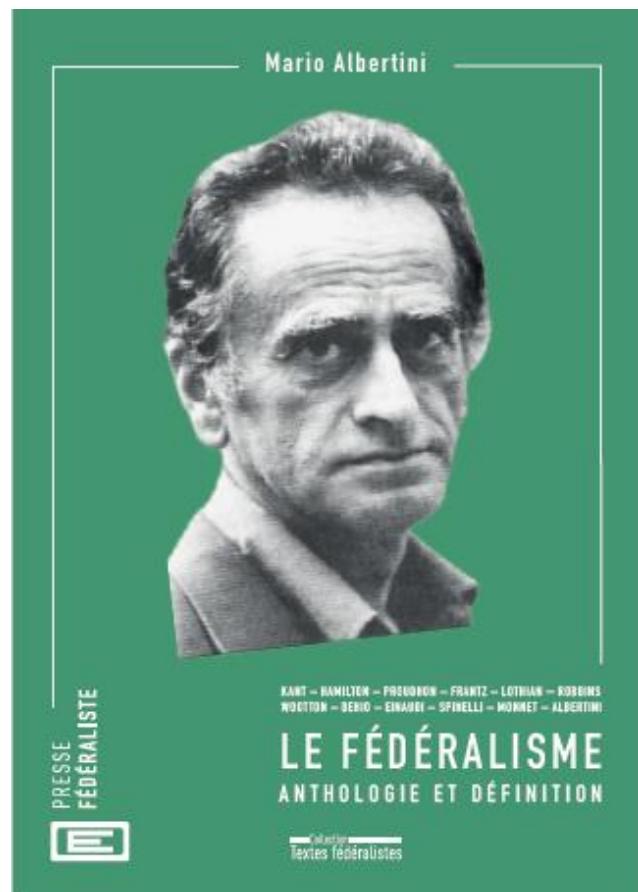
Bernard Barthalay

Docteur d'État ès Sciences économiques, Maître de conférences, Chaire Jean Monnet d'économie de l'intégration européenne

Jean-Francis Billion

Chercheur, Président de Presse fédéraliste

Les maîtres-mots sont souvent de traîtres mots, note Edgar Morin. *Fédéralisme*, encore au XXIe siècle, est source de malentendus fréquents. La finitude de la planète exige des humains qu'ils visent « l'union des différences » (A. Camus), et sortent, à toutes les échelles, de la culture de la guerre.<sup>44</sup> Celle-ci essentialise la supériorité présumée de chaque nation souveraine sur toutes les autres et n'en finit pas d'exposer les peuples à sa létalité, même dans l'Union européenne, où l'intégration par la voie démocratique a cédé le pas au début du siècle, à la désintégration par les concurrences salariale, fiscale et sociale des États membres, contraintes et faussées par eux-mêmes, aux dépens de leurs peuples, par un renversement orwellien : « la concurrence libre et non faussée ».



Pour sortir de la confusion régnante et en manifester les causes, il faut bien des livres. La bibliographie fédéraliste en français est déjà riche. Il manquait cependant un livre qui expose les sources du fédéralisme et le mouvement réel de cette forme sociale et politique depuis son invention moderne,

à la Convention de Philadelphie (1787), pour en livrer une définition au lectorat francophone. Mario Albertini (1919-1997), philosophe de la politique, professeur à l'Université de Pavie, et président du *Movimento Federalista Europeo* (1966-1993) et de l'Union des fédéralistes européens (1975-1984), avait comblé ce manque dès 1963, en publiant à Paris un recueil de grands textes de ce courant de pensée<sup>45</sup>. En 1979, puis en 1993, l'auteur en a publié deux nouvelles versions, en langue italienne, à la maison d'édition *Il Mulino* (Bologne), complétées par de nouveaux textes d'auteurs, une introduction et les présentations de parties, une sixième et nouvelle partie et un nouvel appareil de notes, afin de produire une définition plus aboutie du fédéralisme dans le contexte historique de la fin du monde bipolaire. C'est l'adaptation en français de la dernière édition, celle de 1993, que nous publions ci-après. La version française de son introduction, des présentations des cinq premières parties, de deux textes qui ne figuraient pas dans l'édition de 1963 – l'un de l'historien Ludwig Dehio, traduit de l'allemand, l'autre du fédéraliste Altiero Spinelli, traduit de l'italien – ainsi que de la sixième et nouvelle partie d'Albertini lui-même (L'identité européenne et la crise de la raison), est due à l'un de nous deux, Bernard Barthalay, déjà traducteur d'une autre œuvre maîtresse d'Albertini, *L'Etat national* (Fédérop, coll. « Textes fédéralistes », 1978).

L'anthologie d'Albertini est un choix de textes, souvent peu lus, dus à des auteurs, parfois méconnus, concourant à établir ce qui, parmi un patrimoine d'une étonnante étendue, vaut d'être retenu en vue d'une définition. Albertini explique ce qu'on peut légitimement comprendre quand on entend *fédéralisme* : une contribution à l'intelligence de procès historiques, saisis d'un point de vue matérialiste : guerres des États et luttes de classes, unité et division, concentration et dispersion du pouvoir, crises des systèmes d'États nationaux et coloniaux.

La date de publication en France de cette anthologie est postérieure au centenaire de la naissance d'un ami commun, notre camarade Bernard Lesfargues (1924-2018), écrivain, occitaniste, traducteur et éditeur, directeur de *Le Fédéraliste* (1961-1974 et 1984-1988) – édition française de *Il Federalista*, revue de politique fondée par Albertini en 1959. Probable traducteur et réviseur de l'anthologie de 1963, Lesfargues fut l'inspirateur, le cofondateur, puis l'animateur unique des Éditions Fédérop, à Lyon puis en Périgord (1975-1999). Hommage lui soit rendu, ainsi qu'à deux autres compagnons de notre aventure éditoriale : Jean-Pierre Gouzy (1925-2017) – fidèle collaborateur du résistant Henri Frenay, fondateur de Combat et cofondateur de l'Union européenne des fédéralistes (1946) – était presque l'exact contemporain de Lesfargues, et s'entremit pour Albertini avec la S.E.D.E.I.,

<sup>44</sup> Albertini M., « Culture de la paix et culture de la guerre », *Il Federalista*, XXVIe année, 1984, éd. fr. *Le Fédéraliste*, 984, n° 1, p. 9.

<sup>45</sup> Albertini M., *Qu'est-ce que le fédéralisme ?* Paris, S.E.D.E.I., 1963.

l'éditeur français de l'anthologie de 1963; enfin Jean-Luc Prevel (1948-2017), qui nous manque tant, infatigable animateur de Presse fédéraliste à nos côtés.

Ce livre leur est dédié.

Le lecteur pourra comprendre qu'en 2025 nous avons à cœur d'expliquer pourquoi avoir tant attendu pour publier la version française d'un livre paru en Italie en 1979, enrichi et réédité en 1993, quatre ans avant la disparition d'Albertini. Voici les faits : à la fin de 1999, Bernard Lesfargues a cédé Fédérop à deux amis périgourdins qui en ont poursuivi l'activité jusqu'à la fin de 2023, recentrant leur catalogue sur la littérature. En 1993, Presse fédéraliste éditait et diffusait exclusivement sa revue *Fédéchoses - Pour le fédéralisme* et quelques rares brochures. Soyons clairs : nous n'étions pas, à l'époque, taillés pour publier des livres de politique. C'est seulement en 2011 et 2012

qu'en partenariat avec Fédérop nous avons pu publier trois premiers livres, redonnant vie aux deux collections politiques « Minorités nationales »<sup>46</sup> et « Textes fédéralistes »<sup>47</sup>, avant de les racheter en 2016. Depuis lors, plus de trente ouvrages, des livres plutôt que des brochures, ont été publiés dans nos huit collections et plus de cinq sont en cours de préparation, s'ajoutant aux cinq parus en 2024 et 2025.

Dès 2015, notre intention était d'éditer l'ouvrage que vous êtes sur le point de lire, mais les traducteurs.trices choisi.e.s à l'époque, ne se sont pas montré.e.s à la hauteur. Jean-Luc, et deux amis de Pavie, Guido et Marita Montani, s'épuisaient en relectures et en corrections quand le décès prématuré de Jean-Luc en 2017 vint différer cette publication et orienter nos efforts vers d'autres titres. Jusqu'à ce que Bernard Barthalay accepte l'an dernier de reprendre le projet sur de nouvelles bases.

<sup>46</sup> Gérard Tautil, *Robert Lafont et l'occitanisme politique*, coll. « Minorités nationales », Gardonne, Fédérop, 2011.

<sup>47</sup> Altiero Spinelli, *Manifeste des Fédéralistes européens*, coll. « Textes fédéralistes », Gardonne, Fédérop, 2012 ; puis chez Presse fédéraliste,

Lord Lothian (Philip H. Kerr), *Le pacifisme ne suffit pas. Le patriotisme non plus*, 2016 et Altiero Spinelli, avec Ernesto Rossi, *Le Manifeste de Ventotene. Pour une Europe libre et unie*, 2017.

### Pour une Union soutenable internationale

Adrien Fabre

Chercheur CNRS au Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement  
Auteur de *Pour un plan mondial pour le climat et contre l'extrême pauvreté* aux éditions du Bord de l'eau

Dans le livre *Un Plan mondial pour le climat et contre l'extrême pauvreté*, je défends une proposition de politique internationale permettant de refonder la géopolitique sur des bases saines. Depuis l'écriture de ce livre en 2024, cette proposition a évolué en une ébauche de traité. Je la dévoile ici, dans l'espoir de renouveler les perspectives géopolitiques. Car pour contrer l'offensive nationaliste de Donald Trump, les pays qui croient encore au multilatéralisme ont intérêt à joindre leurs forces dans une Union soutenable.

#### ***Une diplomatie des valeurs***

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Accord de Paris, universellement adoptés en 2015, prévoient l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim d'ici 2030, ainsi qu'une réduction des inégalités, un renforcement de l'aide au développement, et une trajectoire d'émissions compatible avec un maintien du réchauffement climatique sous les 2°C. Cette vision consensuelle aurait dû être la pierre angulaire des choix politiques nationaux ; la solidarité internationale aurait ouvert la voie à une prospérité partagée. Las, à moins d'un revirement immédiat, les objectifs ne seront pas atteints. Le nationalisme a prévalu, et l'abandon d'un projet émancipateur commun à tous les pays a perpétué un cycle de souffrances injustifiées, au premier rang desquels la malnutrition et la maladie.

Pourtant, une voie pacificatrice est possible, qui mettrait fin au changement climatique et à l'extrême pauvreté, tout en réduisant les inégalités et en épargnant les classes moyennes. Au sortir de la seconde guerre mondiale, les États-Unis ont fait des dons à hauteur de 1% de leur PIB à travers le plan Marshall. En trois ans, le PIB de l'Europe de l'Ouest a bondi de 32%, permettant de reconstruire le vieux continent tout en écoulant la production américaine. Un stimulus pour les ODD offrirait la même relance économique gagnant-gagnant. Ainsi, l'ONU pousse pour un investissement international dans le développement soutenable : services publics, infrastructures bas carbone, et protection sociale. À rebours de ce dessein, jamais l'aide au développement n'a été autant baissée. Plutôt que d'emboîter le pas de Trump, qui réduit l'aide américaine à portion congrue, les pays européens seraient bien avisés d'augmenter leurs transferts vers les pays du Sud et de compenser les coupes budgétaires américaines. Cela peut être fait sans alimenter la corruption, sans réduire les autres postes

de dépenses ni augmenter le déficit, et dans le respect des engagements climatiques. Voici comment.

#### ***Une Union internationale pour le climat et la redistribution***

Un ensemble de pays formant une *Union soutenable* devrait s'accorder sur plusieurs éléments, notamment une cible de recettes issues de nouveaux prélèvements sur les plus riches et sur la pollution, disons de 2% de leur PIB ; sur une contribution commune pour le développement soutenable, de 1% du PIB ; et sur un budget carbone mondial, de 1 000 GtCO<sub>2</sub> d'ici l'atteinte de zéro émissions nettes. Les pays ayant un revenu par habitant supérieur à la moyenne mondiale contribueraient financièrement aux pays aux revenus plus faibles, en puisant dans une partie des recettes nouvelles. Avec mes co-auteurs (qui incluent un ancien économiste en chef de la Banque africaine de développement, des anciens

Le nationalisme a prévalu, et l'abandon d'un projet émancipateur commun à tous les pays a perpétué un cycle de souffrances injustifiées, au premier rang desquels la malnutrition et la maladie.

négociateurs climat pour l'Inde et la Chine, ainsi qu'un professeur d'économie à Oxford), nous estimons les recettes potentielles de nouvelles taxes au niveau mondial. Celles-ci s'élèveraient à plus de 3% du PIB mondial (comme le montre la Table 1), dont la majorité proviendrait d'un impôt sur la fortune. Nous proposons de taxer la fortune au taux de 2% au-delà de 5 millions de dollars, et 5% au-delà de 100 millions (soit moins que le rendement du capital pour les grandes fortunes). Ainsi, un couple possédant un patrimoine de 10 millions de dollars (soit 5 millions chacun) ne serait pas taxé, tandis qu'une personne détenant un patrimoine de 150 millions de dollars serait taxé à hauteur de 3% par an (5% de  $150 - 100 = 50M$  et 2% de  $100 - 5 = 95M$ , soit  $2,5 + 1,9 = 4,4M$ , i.e. 2,9% de 150M). Notre proposition reste modérée, et des sommes deux ou trois fois plus importantes pourraient être collectées en adoptant un barème d'imposition plus progressif. Les recettes restantes proviendraient pour moitié d'une tarification carbone (avec un taux plus élevé sur les secteurs maritimes et aériens, actuellement exemptés de taxes) et pour moitié de taxes sur les transactions financières et sur les profits. On pourrait également y ajouter une taxe sur les superprofits des compagnies fossiles et une taxe sur la publicité digitale. L'essentiel de ces taxes seraient in fine payées par le 1% des humains les plus riches. Avec une participation universelle, ces mécanismes entraîneraient des transferts Nord-Sud de 766 milliards de dollars par an.

**Table 1. Estimation des recettes de nouvelles taxes mondiales (en milliards de dollar par an).**

Taxe sur les Transactions Financières	Prix du carbone (10 \$/tCO <sub>2</sub> )	Taxe sur le maritime (100 \$/tCO <sub>2</sub> )	Taxe sur l'aviation (300 \$/tCO <sub>2</sub> )	Taxe sur les profits (à 21%)	Taxe sur les ultra-riches (3% au-delà de 100M)	Taxe sur la fortune (2% au-delà de 5M)	Total
327	356	104	223	299	765	1 364	3 438

Les pays de l'Union s'engageraient à appliquer un barème minimal de prélèvements concernant les émissions de CO<sub>2</sub>, la fortune individuelle, l'héritage et les transactions financières, ainsi qu'à constituer un registre mondial d'actifs permettant de répertorier les biens détenus par chacun. Grâce au mécanisme extraterritorial de « collecteur d'impôt en dernier ressort » proposé par l'économiste Gabriel Zucman, l'Union collecterait l'impôt « manquant » dû à la non-application par des pays hors de l'Union du barème minimal sur les profits des multinationales et sur la fortune individuelles. En l'espèce, l'Union exigerait le paiement de l'impôt « manquant », au prorata des activités de l'entreprise (ou des entreprises contrôlées par l'individu fortuné) qui ont lieu dans l'Union, sous peine de mesures de rétorsion à l'encontre de l'entreprise en question. Ces recettes serviraient à accroître les transferts de l'Union à destination des pays du Sud.

Depuis le début des négociations climatiques en 1992, les pays du Sud revendentiquent une contribution financière des pays du Nord, au titre de leur responsabilité prépondérante dans le changement climatique, et pour financer leur développement soutenable. L'Union proposée accèderait enfin à cette demande légitime.

#### ***Une solution basée sur la justice climatique***

Chaque année, l'Union vendrait aux enchères aux compagnies fossiles des permis d'émission. Le quota de permis serait réduit chaque année, jusqu'à atteindre zéro à une date prédéterminée, disons 2075. Le quota respecterait une cible d'émissions mondiales compatible avec l'objectif de l'accord de Paris. Pour attribuer un budget carbone aux pays hors de l'Union, le quota correspondrait à la cible d'émissions rapportée à la part de l'Union dans la population mondiale. Ce système de marché carbone serait complété par un prix plancher du carbone, initialement à 10\$/tCO<sub>2</sub>, qui simplifierait le système de quotas lors des premières de son introduction, et par une taxe carbone aux frontières de l'Union, afin de s'assurer que les émissions importées ne bénéficient pas d'un avantage indu.

Depuis le début des négociations climatiques en 1992, les pays du Sud revendentiquent une contribution financière des pays du Nord, au titre de leur responsabilité prépondérante dans le changement climatique, et pour financer leur développement soutenable. L'Union proposée accèderait enfin à cette demande légitime. Elle fixerait une norme de référence pour les contributions et les transferts, résolvant ainsi un débat de longue date sur la répartition des efforts de décarbonation : les contributions financières seraient proportionnelles au PIB (ou plus exactement, au RNB), tandis que les transferts financiers et les droits d'émission seraient proportionnels à la population.

Ainsi, les pays dont le revenu par habitant est inférieur à la moyenne mondiale seraient financièrement gagnants (cf. Figure 1). Les pays ayant un revenu par habitant supérieur à la moyenne mondiale seraient des contributeurs nets, mais les nouvelles taxes seraient payées par les plus riches et entraîneraient des ressources supplémentaires pour leurs États. Ainsi, le traité serait gagnant-gagnant, puisque la population de chaque pays bénéficierait d'un climat plus stable, d'une augmentation des recettes publiques et d'un développement soutenable.

#### ***Un contrôle de l'usage des fonds***

Une inquiétude récurrente de la part des contributeurs est que les transferts soient détournés ou mal utilisés, et ne contribuent pas aux usages prévus. Aussi, les avis divergent quant au meilleur moyen de faire bénéficier des transferts aux personnes les plus pauvres : faut-il verser les transferts aux

États, aux agences de développement, aux associations, aux ménages ? D'un côté, afin d'assurer que tous les ménages dans le besoin soient bénéficiaires des transferts, de nombreux pays mettent en place des transferts monétaires directs. Ceux-ci ont fait leur preuve dans la lutte contre la pauvreté, que ce soit au Brésil, en Afrique du Sud, ou au Kenya. Alors que des technologies d'identification et de paiement sont désormais disponibles sur mobile, et que les panneaux solaires et l'internet par satellite permettent d'atteindre les zones reculées, les transferts directs sont une solution prometteuse. D'un autre côté, le développement des pays à bas revenus doit passer par le développement de services publics, notamment dans l'éducation et la santé ; et par la construction d'infrastructures, dans laquelle sont spécialisées les agences de développement. Afin de respecter la pluralité des solutions et la souveraineté des États, le traité laisserait aux États bénéficiaires le choix des programmes financer, dès lors que ceux-ci sont validés par une agence multilatérale telle que la Banque mondiale. L'agence en question s'assurerait de la traçabilité des fonds, et que ceux-ci financent uniquement les services publics, la protection sociale et les infrastructures soutenables. En cas de non-respect des conditionnalités, la gestion des fonds serait confiée à une (autre) agence multilatérale, qui assurerait elle-même que la population est effectivement bénéficiaire.

#### ***Un traité pragmatique dans l'intérêt du plus grand nombre***

L'Union serait ouverte à tous les pays. Afin d'inciter le plus de pays possible à la rejoindre, le traité inclurait des éléments de flexibilité et coopération conditionnelle. En particulier, la participation demandée à un pays à hauts revenus serait réduite dans la mesure où les autres pays à hauts revenus ne participent pas. Ainsi, si les pays européens rejoignent l'Union mais pas les États-Unis ni le Japon, la contribution demandée

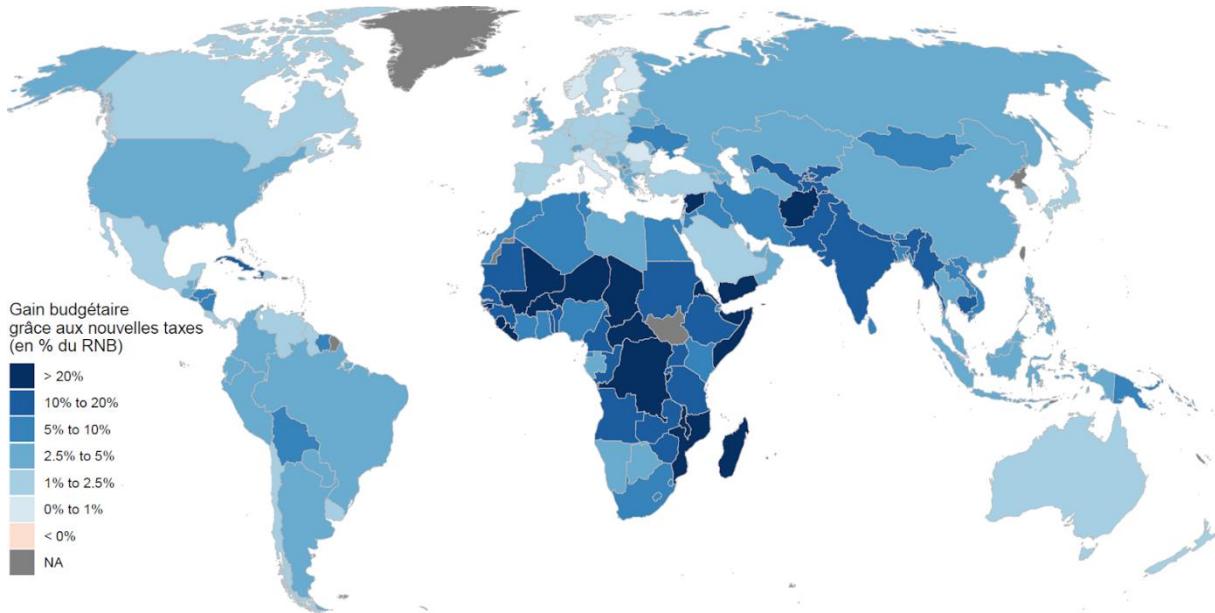


Figure 1. Gain pour les budgets des États de nouvelles taxes et transferts nets.

Source : Fabre et al., *A shared vision toward global climate justice*.

à l'Europe pourrait être divisée par deux. Aussi, pour faciliter l'adhésion à l'Union de pays dépendants des fossiles comme la Chine, l'Irak, ou l'Afrique du Sud, un pays pourrait conditionner sa participation à la tarification carbone à une exemption de participer au système de taxes et transferts (il serait alors ni bénéficiaire, ni contributeur), sous réserve que ce soit accepté par la majorité des autres pays (pondérés par leur population). Enfin, un pays pourrait conditionner sa participation à la participation d'un (ou plusieurs) pays donné(s) ou à ce que le PIB ou les émissions couvertes par l'Union dépasse un certain seuil. Par exemple, l'Union européenne pourrait choisir de participer à condition que 60% des émissions mondiales soit couvertes, ce qui conditionnerait de facto sa participation à celle de la Chine (qui représente 30% des émissions mondiales).

Différents pays du Sud pourraient être les fers de lance d'une telle Union. L'Union africaine a déjà pris des positions similaires (bien que moins précises). Le Brésil héberge la prochaine COP, et compte en faire un événement majeur. Le Mexique est présidé par une climatologue, l'une des autrices principales du cinquième rapport du GIEC. L'Inde aurait tout intérêt à rejoindre une telle Union, puisqu'elle recevrait des larges transferts du reste du monde. Si Modi choisissait de préserver l'oligarchie indienne d'une taxe sur les milliardaires et rejetait une telle proposition, cela ouvrirait le champ libre au Parti du Congrès lors des prochaines élections. La Chine, ayant un revenu par habitant égal à la moyenne mondiale, ne serait ni contributrice ni bénéficiaire ; elle aurait intérêt à participer pour s'assurer à long terme un futur décarboné, et à court terme des débouchés pour ses exportations d'équipements bas carbone. En l'absence des États-Unis, l'Europe serait le principal contributeur, et en tirerait un prestige certain. En outre, des enquêtes académiques récentes révèlent que les trois quarts des Européens soutiennent des mesures climatiques et redistributives internationales, et sont prêts à contribuer financièrement pour mettre fin au changement climatique et à l'extrême pauvreté. On imagine mal certains pays rejoindre l'Union soutenable à court terme, notamment les États-Unis,

la Russie, et l'Arabie Saoudite. Pour autant, on peut espérer qu'une pression sociale s'exerce alors sur (et dans) ces pays récalcitrants, et modifie à terme leur positionnement politique.

### ***Une solution pas aussi impossible que l'on croit***

Bon nombre de personnes pensent que si un tel traité n'a pas déjà vu le jour, c'est qu'un tel accord est politiquement impossible. Pourtant, les quelques enquêtes académiques sur le sujet révèlent un fort soutien de la population aux politiques climatiques internationales, à la gouvernance supranationale, et à la solidarité Nord-Sud. Ainsi, une enquête dans 125 pays montre que 69% des humains sont prêts à contribuer 1% de

Ainsi, une enquête dans 125 pays montre que 69% des humains sont prêts à contribuer 1% de leur revenu à la lutte contre le changement climatique. Une autre montre que dans chacun des 17 pays sondés (qui incluent la Chine, l'Inde, la Russie, la France, l'Égypte...), autour de 70% de la population soutient un gouvernement démocratique mondial pour traiter les sujets mondiaux

leur revenu à la lutte contre le changement climatique. Une autre montre que dans chacun des 17 pays sondés (qui incluent la Chine, l'Inde, la Russie, la France, l'Égypte...), autour de 70% de la population soutient un gouvernement démocratique mondial pour traiter les sujets mondiaux (les États-Unis sont le pays où cette opinion est minoritaire, avec 45% de soutien). Par ailleurs, un impôt mondial sur les millionnaires qui financerait les pays à bas revenus est soutenu par 8 personnes sur 10 dans les pays à hauts revenus (cf. Figure 2), et les partis qui défendent la redistribution mondiale pourraient gagner des voix lors des élections<sup>4</sup>. Certes, l'impossibilité politique pourrait provenir des gouvernements plutôt que de la population. En bloquant tout ambition dans les accords sur le climat ou la fiscalité, les États-Unis ont eu un rôle décisif. Aussi faut-il voir l'élection de Trump comme une opportunité : en effet, il est désormais clair pour tout le monde qu'il est illusoire de chercher la coopération des États-

Unis, et qu'il faut au contraire se montrer résolus et unis pour ne pas perdre du terrain dans la confrontation que le Président a engagée avec le reste du monde, y compris avec ses alliés.

europeennes représentants 64 eurodéputé·e·s issus de dix pays et quatre groupes parlementaires différents. J'ai personnellement passé trois mois à Pékin, et m'apprête à

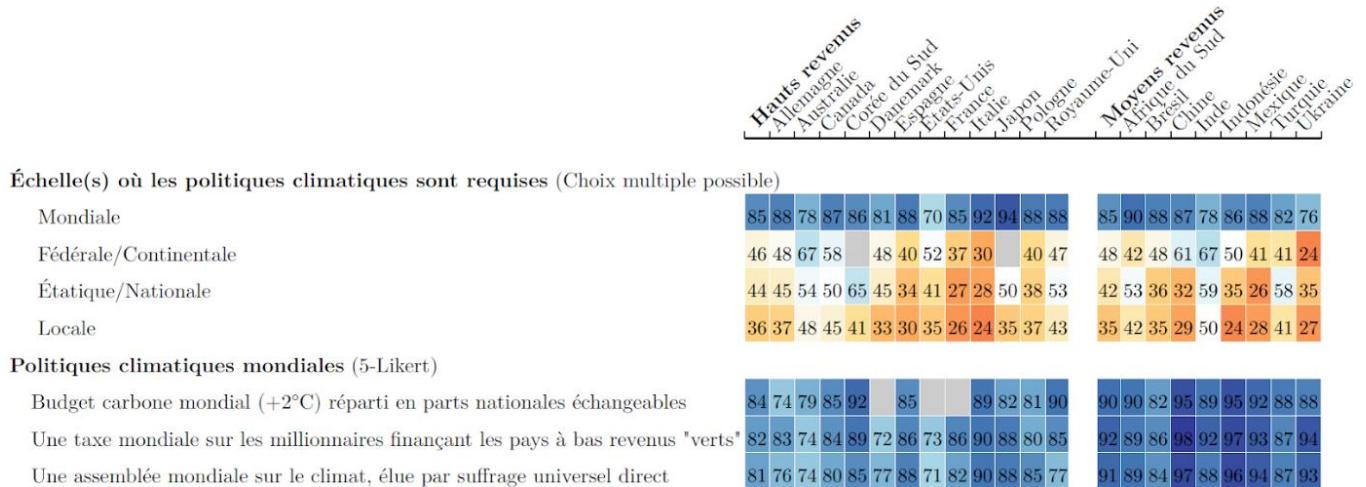


Figure 2. Soutien à la redistribution mondiale (% de réponses *Assez* ou *Très favorable*, hors réponses *Indifférent-e*).

Source : Fabre et al., *Majority Support for Global Redistributive and Climate Policies*, 2025.

À ce stade, si une Union soutenable n'est toujours pas discutée, c'est probablement à cause d'un excès de pessimisme et de vieux réflexes nationalistes, qui ont atrophié l'imaginaire des responsables politiques et des diplomates, pourtant eux-mêmes souvent favorables à de telles propositions. Pour qu'un tel traité voie le jour, il faut un élan politique au plus haut niveau, préparé par un vaste travail juridique et diplomatique. Avec mon association [Global Redistribution Advocates](#), nous commençons ce travail à notre échelle. En lien avec un responsable politique kényan, nous avons ébauché le [traité](#) résumé ci-dessus. Nous sommes également allés à la rencontre de responsables politiques de tous les continents. Nous avons publié une lettre ouverte, qui rassemble 20 listes aux élections

passer trois mois au Brésil, pour porter nos propositions au plus près des gouvernements. J'ai réalisé des [vidéos](#), publié un livre, et un article scientifique<sup>4</sup>. Las, ces idées ne percolent pas encore assez.

Selon moi, ce qui manque pour que les solutions humanistes prennent toute la place qu'elles méritent, c'est une coalition de gouvernements, de partis politiques, d'organisations et de personnes du monde entier, en faveur d'une ou plusieurs mesures communes. Les partis politiques les plus à même de soutenir les mesures appropriées ne sont pas au pouvoir, et ces partis dialoguent trop peu, surtout d'un pays à l'autre. Pourtant, une telle coalition pourrait avoir beaucoup de force, et permettre de mobiliser des foules au-delà des lignes partisanes, aussi bien dans la rue que dans les urnes.

### Guillaume Ancel : « on fait de la défense un sujet militaire alors que c'est un sujet politique »

Guillaume Ancel

Ancien Officier de l'Armée, essayiste

Auteur de *Petites leçons sur la guerre*, aux Éditions Autrement

Extraits d'un entretien réalisé par Élise Magne et retranscrit par Françoise Taillebot

Ces entretiens sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'UEF France

Guillaume Ancel est intervenu lors de la conférence d'ouverture de l'Assemblée générale de la section française de l'Union des fédéralistes européens, le 3 octobre 2025. Invité par le groupe de travail sur la défense et les relations extérieures de l'UE, il a été interrogé sur son dernier livre *Petites leçons sur la guerre* où il développe une proposition pour une armée fédérale européenne.

Notre intervenant de ce soir est Guillaume Ancel. Il est écrivain et ancien officier supérieur de l'armée française. Après l'école de Saint-Cyr, il a passé vingt ans dans l'armée. Il a participé à de nombreuses opérations militaires extérieures : au Rwanda, au Cambodge, en Bosnie. Il y a consacré de nombreux ouvrages remettant parfois en cause les décisions de l'État français. Il mentionne également ces conflits dans son dernier livre, *Petites leçons sur la guerre, comment défendre la paix sans avoir peur de se battre*, paru chez Flammarion en 2025. Ce livre nous a beaucoup aidés dans nos travaux cette année et a été à la base d'un certain nombre de nos réflexions.

Nous sommes donc très heureux d'accueillir son auteur ce soir.

***Est-ce-que vous avez toujours été convaincu de cette nécessité d'une Europe de la défense et qu'est-ce qui, si ce n'est pas le cas, a précipité cette prise de conscience ? Quel est état des lieux qui peut-être vous a poussé aujourd'hui à rédiger ce livre ?***

Je vous remercie pour cette invitation et pour cette réflexion que vous menez sur la défense européenne parce qu'elle est cruciale dans la situation d'aujourd'hui et pour moi, elle est abordée à l'envers. On en fait presque un sujet militaire alors que c'est d'abord un sujet politique. Je suis frappé de voir comme nos élus esquivent le sujet, en expliquant que cela pose beaucoup de problèmes de faire une armée européenne alors qu'en fait, ils n'ont pas le courage d'aborder le sujet d'une Europe fédérale. En réalité, une armée ne sert à rien si elle n'est pas au pouvoir de quelqu'un et ce quelqu'un est forcément un pouvoir politique. Ce n'est heureusement pas un pouvoir militaire. Autrement dit, si vous demandez aux militaires ce qu'ils pensent de l'Europe de la défense, ils ne vous répondront pas parce qu'ils trouveront toujours un outil technique pour construire une armée adaptée au pouvoir qui sera là. S'il n'y a pas de pouvoir politique pour en décider, il n'y aura pas d'Europe de la défense. Donc, il faut aborder en premier et avant tout le sujet politique.

Vient juste ensuite la question dans laquelle nous sommes plongés jusqu'au cou ces derniers jours puisque vous avez noté la prolifération des provocations qui sont bien sûr menées par la Russie de manière très différente mais qui vont s'étendre. Dans peu de temps, on va annoncer qu'il y a des drones qui ont survolé des zones censées être protégées. En fait, cela a déjà été le cas mais jusqu'ici, l'État français a réussi

à le cacher. Cela ne durera pas longtemps puisque nous sommes dans la même situation que les autres pays européens. On réalise que nous sommes face à une arme qui est probablement la plus importante dans celles des empires menaçants, donc aujourd'hui, la Russie de Vladimir Poutine. C'est la peur. Ce n'est ni un missile, ni un drone, ni un avion

**La réflexion sur la défense européenne est abordée à l'envers. On en fait presque un sujet militaire alors que c'est d'abord un sujet politique.**

de chasse, ni un engin supersonique, c'est la peur. Au fond, le miroir, c'est que dans nos pays européens, l'arme la plus absente de nos arsenaux pour se défendre aujourd'hui, c'est la détermination à se battre pour défendre nos intérêts que souvent, nous appelons « la paix ».

Cela fait une grosse différence avec les États-Unis d'Amérique parce que si nous regardons bien historiquement, depuis la Deuxième Guerre mondiale, les Américains n'ont jamais cessé de se battre. Ils sont engagés dans le monde entier, encore aujourd'hui. Quand on dit dans la société américaine : « nos forces vont être engagées », cela cause des débats qui tournent parfois à la polémique, mais de l'Irak à l'Afghanistan en passant aujourd'hui par l'Asie du sud-ouest, les Américains ne se questionnent pas sur le fait que s'ils paient une armée, c'est pour se battre. Regardons en contrepartie, la levée de boucliers que suscite le simple fait que le Chancelier allemand dise, si jamais il y avait un accord de paix trouvé pour l'Ukraine, on enverrait une force de garantie, une force de sécurisation de cet accord, dans laquelle il y aurait des soldats allemands. « Quoi, des soldats qui iraient se battre ? Vous êtes fous, vous rêvez, jamais ! Ah bon ? » Imaginons quelques secondes que nos pompiers ne vont plus attaquer le feu parce qu'on aurait peur qu'ils se brûlent. Le niveau du débat est à peu près celui-là. On veut bien avoir des armées à condition qu'elles ne se battent pas. Et comme elles ne servent à rien, on peut se permettre d'avoir une armée par pays puisque de toute façon, on ne les engagera jamais. Mais là, on est un peu embêtés. Parce qu'après trois ans de guerre en Ukraine, on découvre que les drones sont apparus sur le champ de bataille, qu'on ne sait ni les détecter ni les intercepter. C'est assez gênant de voir, avec quel côté pervers, Vladimir Poutine joue sur le sujet en montrant qu'en fait, il peut aller partout en Europe. Nous, nous sommes encore à discuter de savoir si on se donne le

droit d'abattre un drone non identifié, survolant une zone qu'on considère comme devant être sécurisée. C'est sûr qu'en face, on ne doit pas avoir peur ! Remarquons au passage que la Russie ne fait pas cela avec les Américains. Elle s'en garde bien. Pourquoi ? Parce que là, elle nous provoque. En fait, elle met le doigt dans une plaie béante des Européens qu'ils ne veulent pas regarder : que nous n'avons plus de culture militaire et que nous abhorrons même l'idée que nous allons avoir à nous battre. Et cela pose problème.

Je rajouterais même trois lettres, « combattre ». C'est se battre ensemble. C'est le propre de l'union. Or l'Union européenne d'aujourd'hui, pardon de caricaturer de cette manière, c'est un club de commerçants qui a très bien fait son job, pour payer dans toute l'Europe, pour être débité immédiatement presque sans frais pour utiliser tous les services possibles, pour faire en sorte qu'il y ait une culture commune, en tout cas dans l'éducation. Pour ce qui est de la défense, on en est quasiment au point zéro. Alors qu'on est en plein débat sur les budgets en France et c'est aussi le cas dans la moitié de l'Europe, si simplement on assemblait nos budgets de la défense, on aurait automatiquement la deuxième armée du monde ? Sans mettre un euro supplémentaire ! Par contre, ce serait la fin de Dassault. Pardon de prendre cet exemple. Dassault essaie de briser le programme du chasseur futur, qu'on appelle « SCAF ». Pourquoi ? Parce que Dassault se comporte comme

La « garde européenne », parce que c'est d'abord de reconstituer un chaînon manquant entre une armée professionnelle qui est extrêmement coûteuse et réduite parce qu'elle coûte cher et une société qui entend parler de la guerre quasiment quotidiennement depuis trois ans et demi mais qui n'a même pas les bases pour pouvoir se dire de quoi on a besoin, à quoi il faut qu'on se prépare ?

une manufacture royale qui estime que le budget de la France lui est dévolu. Évidemment, si on monte ça au niveau européen, il n'y pas de raison que Dassault obtienne le marché plus qu'Airbus ou un autre constructeur. Donc, Dassault fait tout, depuis dix ans, pour briser ce projet européen alors qu'on en a impérativement besoin. C'est très impressionnant de voir qu'il n'y a qu'en France qu'on protège Dassault. Tous les autres pays européens sont consternés. Il n'y a plus un constructeur national qui peut faire la loi en Europe. Ce sont des conglomérats européens dont on a besoin et on en a un exemple sous les yeux au quotidien, c'est Airbus. C'est un peu comme si Latécoère, toute petite marque historique française qui fait partie d'Airbus, disait : « ce n'est pas Airbus qui va concurrencer Boeing, c'est moi ». Tout le monde rirait bien, sauf les Européens. On voit bien qu'aujourd'hui, ce qui impressionne Boeing, c'est Airbus, et non Latécoère. La question de l'union, on la reprend à son cœur. Quand on est désuni, on est faible, quand on est uni, on a une chance de résister à presque tout ce qui se présente contre soi. Aujourd'hui, Vladimir Poutine nous fait une démonstration de sa manière de nous provoquer. Elle est d'autant plus intéressante que son armée n'a jamais été aussi faible. En fait, la Russie n'a jamais été aussi faible. Mais elle n'arrête pas de nous provoquer. Je prends juste un exemple pour l'illustrer. Il y a quinze jours, il y avait les grandes manœuvres annoncées par les Russes, « Zapad 2025 ». Ils montrent leur capacité à envahir l'Europe jusque dans le couloir de Suwalski, de

l'enclave de Kaliningrad, entre les pays baltes et la Pologne. Les Polonais étaient très inquiets. Les pays baltes étaient terrorisés à l'idée que l'attaque puisse avoir lieu en réalité. Les Russes avaient annoncé 100 000 militaires. C'est la taille de l'armée française, tout de même. 100 000 militaires rien que pour cette manœuvre, c'est inquiétant. Sauf qu'ils étaient moins de 15 000. Ce n'est pas grave. L'effet d'annonce était déjà fait. La peur est l'arme essentielle de l'arsenal de Vladimir Poutine. Notre absence de volonté de se battre est notre lacune essentielle dans nos armées aujourd'hui.

C'est un problème de culture que je vais traiter en fait comme un problème de flux.

À l'époque, qui n'était pas bénie, où il y avait un service militaire obligatoire où des générations complètes d'hommes s'ennuyaient, la part de la population qui avait une culture militaire était de l'ordre de 30%. 20% du restant étaient tous ceux qui arrivaient à échapper au service militaire. Les autres 50%, c'étaient les filles auxquelles les garçons ne donnaient pas le droit d'aller jouer à la guerre. Cela voulait dire qu'il y avait un tiers de la population, quand on parlait de défense ou de sécurité, qui en avait une idée assez précise, ou en tout cas concrète. Aujourd'hui, dans ma génération, puisque c'est ma génération qui a imposé le fait que l'on arrête la mobilisation de la société et que l'on fasse une armée de métier, très réduite et très pointue, c'est une armée de grande qualité mais extrêmement réduite, nous sommes tombés à 3% de la population française qui a des connaissances militaires. Donc, quand on débat de défense, on est face à une majorité de gens qui n'ont aucune connaissance militaire. Il y a ceux qui s'y intéressent, comme les présents ici, et il y a tous ceux qui se disent, « c'est quoi ? Parce que la dernière fois que j'ai joué à la Play Station, il ne semblait pas qu'on avait besoin de milliards. De toute façon, pour les drones, il suffit d'appuyer sur la touche ». Cela va être compliqué de les convaincre de quelque chose dont ils n'ont aucune notion. Je dirais donc que le premier sujet pour les Européens, ce n'est pas de bâtir des armes, c'est de reconstruire un esprit de défense. C'est pour cela que tout à l'heure, on parlera de « garde européenne », parce que c'est d'abord de reconstituer un chaînon manquant entre une armée professionnelle qui est extrêmement coûteuse et réduite parce qu'elle coûte cher et une société qui entend parler de la guerre quasiment quotidiennement depuis trois ans et demi mais qui n'a même pas les bases pour pouvoir se dire de quoi on a besoin, à quoi il faut qu'on se prépare et pourquoi on n'abat pas un drone lorsqu'il y en a un qui nous survole. [...]

***Vous avez évoqué dans votre ouvrage les questions de bases régionales pour cette garde européenne, « fonctionnant sur le même modèle partout dans l'UE ». Cela a aussi été un sujet de débat au sein du groupe de travail. Quid des spécificités culturelles, des traditions militaires locales ou nationales ? Comment voyez-vous le fonctionnement de ces bases régionales ?***

Regardons en Belgique. Le directeur adjoint de l'armée belge m'a dit un jour que si l'on voulait faire chuter le projet d'armée européenne, il fallait annoncer que tout le monde allait être peint en bleu ou en blanc l'année prochaine. Les gens ne vont pas accepter cela parce qu'ils ont tous leur particularité. Prenons plutôt comme modèle l'armée britannique. Dans

cette armée, toutes les unités sont attachées à un territoire. Un régiment d'infanterie est par exemple un régiment écossais d'infanterie qui a peut-être 200 ou 300 ans de tradition. Et pourtant, ils n'ont qu'un seul chef, la couronne britannique qu'ils détestent mais qu'ils n'ont jamais contestée. Si on veut faire des unités qui fonctionnent bien ensemble, il faut accepter le côté implantation locale : on ne peut pas demander à des volontaires de traverser toute la France pour aller s'entraîner, on entrerait alors dans des problèmes de logistiques. Commençons par les bases locales. Cela présente un premier intérêt, c'est que le jour où elles sont mobilisées, ce n'est pas compliqué de les mettre sur place. Il n'y a pas de délai de déplacement. Les gens peuvent donc s'entraîner facilement. À ce propos, je vais évoquer la question de la rémunération.

On ne peut pas faire une armée de volontaires si on ne la paye pas. On ne peut pas demander à quelqu'un pendant vingt ans de consacrer trois semaines chaque année à la garde européenne s'il y est de sa poche. Aujourd'hui, on repose sur un système assez malsain : on paye à peine les volontaires et on ne dédommage pas l'entreprise ou l'administration qui va se séparer de ces collaborateurs pendant trois semaines. Dans les pays où cela fonctionne, le système de garde indemnise l'entreprise pour que ce soit neutre pour elle au coût de la personne. La personne touche exactement son salaire mais elle est prise en charge par la garde européenne pendant exactement le temps où elle ne travaille pas. Cela évite de faire porter un poids aux entreprises, qui serait rapidement insupportable. La participation à la garde ne devrait être ni un sujet d'enrichissement ni d'appauvrissement.

La base locale est très importante pour une autre raison. J'ai fait partie de l'équipe de l'armée de terre qui a démonté le service national. Ce processus a duré des années. On a fermé une centaine de bases en France. On a mis fin à 20 000 équivalents temps plein. Cela a été terrible pour les collectivités locales. Je pense à Givay, dans les Ardennes, qui vivait grâce au fort militaire qui s'y trouvait. Cela veut dire que plus personne ne saurait héberger quelques 500 000 soldats supplémentaires. Il faudrait alors recréer des casernes. Ce serait un enjeu gigantesque. Ce sont des centaines de milliards d'euros, ce sont des années nécessaires.

Il faut donc utiliser les éléments existants et les optimiser en ne faisant venir les gens qu'au moment où on en a besoin. Il ne faut surtout pas les entretenir dans des unités permanentes. Sinon, il faut se relancer dans des programmes immobiliers sans fin. Et là, la base locale est extrêmement importante. On peut demander à des gens de « vivre en camping » pendant quinze jours. Mais avec une base locale, on n'a pas besoin de construire des bases gigantesques dont on n'a pas les moyens, parce qu'on voudrait faire une garde. On peut utiliser des extensions de bases existantes en rotations rapides.

Il y a un troisième intérêt à la base locale, ce sont les relations qu'on noue. En vingt ans dans l'armée, j'ai déménagé quatorze fois. Je n'ai pas eu le sentiment d'avoir gardé des liens forts avec des personnes avec lesquelles j'avais pourtant l'impression d'avoir noué des relations fortes. Quand on n'est plus sur la même base, on ne se voit plus. Tisser des liens forts avec les autres est la base des unités militaires. Pour le faire, il faut se retrouver régulièrement, surtout s'ils ne travaillent ensemble que quelques semaines. Il faut qu'ils aient l'impression d'avoir élaboré une forme d'esprit commun. C'est comme cela qu'on crée un attachement à une unité, à un

service. La base locale est ici cruciale parce qu'elle respecte des traditions, des mœurs locales qu'il faut laisser perdurer pour créer une forme de solidarité dans ces groupes. Elle est importante pour lier ces unités quand ça se passe mal.

*Revenons sur un sujet que vous avez aussi évoqué, celui de la dissuasion nucléaire. C'est un grand sujet actuellement puisque la France possède l'arme nucléaire. La question de l'européanisation de cette arme fait débat, sous l'impulsion du Président de la République. Est-il illusoire de penser que l'Union européenne et donc l'ensemble des États membres puissent participer activement aux prises de décision et comment cela se matérialiserait-t-il ?*

C'est un sujet très complexe et très limité. En fait, plus on est confronté à des cas réels et plus on réalise combien il est difficile à estimer. On entend dire que parce qu'on a une arme nucléaire, on n'a pas besoin de se défendre contre la Russie parce qu'elle ne peut pas nous attaquer. Heureusement que ce n'est pas ce que croyait les Israéliens quand l'Iran a envoyé des missiles sur leur pays. 300 missiles et pourtant, Israël a 30 têtes nucléaires. Donc, si on suit ce raisonnement, les Iraniens ne pouvaient pas attaquer Israël ! Jamais Israël n'aurait osé utiliser une arme nucléaire contre l'Iran et faire 5 millions de morts parce que trois missiles avaient atterri sur le territoire israélien. En fait, la question de l'arme nucléaire a toujours été mal présentée. Même la plus petite arme nucléaire est 10 000 fois plus puissante que l'arme la plus puissante qu'on utilise dans l'arsenal classique. Ce n'est pas une arme de guerre. Personne ne peut faire la guerre avec une arme nucléaire puisqu'on détruit tout et on se détruit soi-même. Le jour où on utilise une arme nucléaire, on entre dans un mécanisme de suicide collectif.

Autrefois, j'étais contre l'arme nucléaire parce que je trouvais que cela coûtait beaucoup trop cher à l'armée française et que de toute façon, on ne l'utilisera jamais. Mais maintenant, face à la Russie, je dis « heureusement que nous avons des armes

nucléaires ». Autrefois, j'étais contre l'arme nucléaire parce que je trouvais que cela coûtait beaucoup trop cher à l'armée française et que de toute façon, on ne l'utilisera jamais. Mais maintenant, face à la Russie, je dis « heureusement que nous avons des armes nucléaires ».

nucléaires ». Face aux menaces actuelles, le seul moyen de dissuader est de dire que le jour où l'adversaire utilise cette arme, le suicide collectif commence. Pour l'instant, la Russie en a conscience, probablement rappelée à l'ordre par la Chine parce qu'on a vu le moment où la Russie était tentée d'utiliser une arme nucléaire de faible puissance pour anéantir les Ukrainiens. C'est probablement la Chine qui l'a convaincue que personne ne pourrait la soutenir si elle faisait cela. Les Chinois sont très inquiets qu'on puisse utiliser un jour une arme nucléaire. La Chine est certes un empire mais ce n'est pas une nation belliqueuse.

L'arme nucléaire fait donc peur. Il est impossible de concevoir un système de dôme de fer qui nous protégerait de toute attaque. L'un de mes premiers métiers dans l'armée était la défense anti-aérienne. Un dôme de fer étanche n'existe pas. Quelques industriels israéliens ont tenté de le faire croire parce

qu'ils avaient des milliards en jeu. Mais quand il y a eu les attaques iraniennes, quelques missiles sont passés. Surtout, on oublie que le tiers des attaques a été intercepté par les Britanniques, les Américains et les Français. Sinon, il n'y aurait pas eu trois missiles qui auraient explosé en Israël mais plutôt trente. Et là, les dégâts n'auraient pas été les mêmes. En plus, les Israéliens avaient beaucoup investi sur la protection de la population, ce que n'ont jamais fait les Iraniens.

Donc, aujourd'hui, on ne sait pas se défendre contre une arme nucléaire. La destruction serait massive et dans des proportions qui ne sont pas imaginables. On vitrifie le sol sur deux mètres de profondeur, sur des dizaines de kilomètres de rayon. On détruit tout et durablement.

Pour se défendre d'une arme nucléaire, il faut en disposer. Mais il faut en disposer à condition qu'on puisse convaincre son éventuel agresseur qu'on serait prêt à l'utiliser dans un suicide collectif. Aujourd'hui, qui peut croire que si la Lituanie était attaquée, Donald Trump prendrait le risque de faire rayer une partie des États-Unis de la carte pour défendre un pays qu'il ne sait même pas situer ? Même quand la France dit qu'elle va étendre son parapluie nucléaire aux pays qui le veulent, qui peut croire que si demain la Belgique était attaquée, la France prendrait le risque de voir détruite une région complète pour aller défendre son voisin ? Personne n'en est sûr tant qu'il n'a pas la clé de l'arme nucléaire. C'est une arme à un coup, très privative. Le seul moyen d'étendre un moyen nucléaire à l'Europe, c'est que ce soit l'Europe qui le dirige. Tant que ce sera un pays, que ce soit les États-Unis, la France ou la Grande-Bretagne, il n'est pas jouable que ce pays risque de se suicider pour en défendre un autre. Donc, un système de dissuasion européen doit être au niveau de l'Europe.

### ***La première question est politique. Qui a le pouvoir d'utiliser cette arme ?***

Pour ma part, si demain l'Union européenne avait vraiment un pouvoir politique, j'aurai autant confiance en Ursula Von der Leyen que dans le Président français d'aujourd'hui. À la condition que l'on montre sans faillir une détermination à défendre l'Union européenne. Le club de commerçants actuel n'est pas crédible dans la possession d'une arme nucléaire de destruction massive. C'est crédible aux États-Unis parce que c'est le président américain qui détient le pouvoir. Personne n'imaginera qu'il puisse y avoir une arme nucléaire par État, que l'Ohio prendrait le risque d'être détruit parce qu'il veut défendre le Texas. Cette question est typiquement un sujet fédéral. Cela ne peut être qu'un sujet fédéral. La dissuasion nucléaire n'est plus à la portée financière de la France.

Officiellement, le nucléaire représente 10% du budget de la défense ; en réalité, on se situerait probablement entre 20 et 25%. Nous sommes aux limites de ce que l'on peut faire. C'est tellement coûteux, cela demande des milliards d'investissements que la France ne sait plus donner. Il n'y a plus que l'Europe qui serait capable d'investir ces sommes chaque année pour faire progresser ces armes et surtout empêcher qu'elles soient interceptées. Ce n'est pas nécessaire d'avoir des milliers d'armes nucléaires. La France aujourd'hui en dispose de 300. On sait que seulement quelques dizaines seraient utilisées. Cela représente la destruction d'un tiers de la Russie. Nous n'avons pas besoin d'avoir une cinquantaine de sous-marins nucléaires. Probablement, une dizaine suffirait. Par contre, il faut qu'ils soient bien répartis dans toute l'Europe. Et surtout, il faut que nous soyons au clair sur qui décide.

Il y avait un centre de tir nucléaire situé sous le mont Ventoux. Mes camarades étaient testés tous les ans dans un exercice aveugle. C'est-à-dire qu'ils ne pouvaient pas savoir si c'était un exercice ou la réalité. Trois fois sur cinq, ils ont refusé de tirer. Le but était de tester la limite humaine dans le sujet. À l'inverse, on n'a jamais souhaité passer à un système automatique car cela pouvait conduire à un accident. Mais il est troublant de se dire que, dans des conditions parfaites, contrôlées par un seul pays, avec des gens qui ont été entraînés pendant des années, dans la majorité des cas, ils ont refusé de tourner leur clé. Cela démontre que ce n'est pas parce qu'un système appartient à un seul pays que cela fonctionne. Il faut juste que le système soit sous le contrôle d'une seule autorité politique.

Certains spécialistes de l'armement nucléaire pensent que si Vladimir Poutine donnait l'ordre d'utiliser une arme, il y aurait plusieurs relais qui l'empêcheraient de le faire. Je ne prendrais pourtant pas le pari. L'arme nucléaire repose en fait sur une partie de bluff. Tant qu'il tient la route, il nous protège. Il y a beaucoup d'armes nucléaires dans le monde, pas seulement celles des puissances du Conseil de sécurité.

Une digression : j'ai soutenu la politique de Benjamin Netanyahu lorsqu'Israël a détruit les installations en Iran, parce qu'il y avait un risque avéré non pas que les Iraniens attaquent Israël puisque ce dernier possède l'arme nucléaire, c'était plutôt qu'ils remettaient une arme très primitive à un groupe terroriste dans un container maritime pour le faire exploser à Tel-Aviv. L'Iran était à ce niveau de technologie. Israël ne pouvait pas se permettre de prendre le risque d'avoir la démonstration que l'Iran avait effectivement bien construit une bombe primitive qu'elle avait remis à un groupe terroriste. Quand on parle d'arme nucléaire, on est dans un domaine de survie existentielle.

### Daniel Pierquet (1936-2025)

Jeannie Lagier

Vice-présidente du Mouvement européen Franche Comté

Je voudrais m'exprimer pour l'UEF France, Presse fédéraliste mais aussi au nom du Mouvement européen de Franche-Comté dont Daniel était membre.

Daniel a été le compagnon de route de mon mari Yves Lagier et c'est par l'Europe qu'ils se sont rencontré dès les années 1960. Militants acharnés de la cause européenne dans différentes organisations nationales et internationales, ils avaient le fédéralisme au cœur qui leur apparaissait comme le seul système susceptible de permettre à l'Union européenne de parler d'une seule voix et leurs références, les Pères fondateurs, inspiraient leurs actions.

#### ***Daniel Pierquet, une longue vie d'engagements et de responsabilités au sein des organisations pro-européennes.***

De 1956 à 1957 il est « permanent bénévole » des JMFE, les Jeunes du Mouvement fédéraliste européen (fondé après l'éclatement de l'Union européenne des fédéralistes suite à l'échec de la Communauté européenne de défense en 1954), en tant que délégué général. Il est également, et en parallèle, le président du Groupe de Belfort et du Groupe de la Région Grand Est Belfort, Montbéliard, Strasbourg, Besançon, Luxeuil... et, de 1955 à 1960, il devient président du Comité national des JMFE, la future Jeunesse européenne fédéralise (JEF).

Il va aussi être membre du Mouvement européen France dès sa création et il participera avec Yves à la création de la section régionale de l'UEF Franche-Comté en 2001 ; l'UEF-Europe ayant été réunifiée à Bruxelles au début des années 1970.

En parallèle il menait sa profession d'expert-comptable étant reconnu sur la région et avait une forte implication dans la vie politique locale en tant que militant du Parti socialiste : Maire de Valdoie (Territoire de Belfort), conseiller général et conseiller régional durant de longues années. Il a également longtemps été membre de l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS).

#### ***Un souvenir plus récent.***

Daniel a participé à une conférence-débat organisée en 2003 à Villersexel, consacrée à Henry Frenay, suite à la publication d'un ouvrage de Robert Belot ; réunion clôturée par un vibrant réquisitoire pour une Europe fédérale.

Grand humaniste, il avait aussi signé en 1961 le Manifeste pour que « Cesse l'oubli » contre le couvre-feu imposé aux Algériens durant les événements d'Algérie.

Les militants européens et fédéralistes garderont intact le souvenir du précurseur qu'il était, dans une période où les cicatrices des guerres franco-allemandes étaient loin d'être refermées. Dans ce moment où nous avons plus que jamais besoin d'Europe son engagement reste exemplaire et, comme un clin d'œil de l'Histoire, c'est à Belfort que se déroulera en novembre 2025 l'Université d'Automne du Mouvement européen France.

Adieu Daniel.

# Une mémoire des mouvements fédéralistes à travers les archives de Daniel Pierquet de 1955 à 1962

Jean-Francis Billion

Président de Presse fédéraliste, Directeur de la publication de *Fédéchoses*

Vice-président de l'UEF France

Durant trois décennies, Daniel a été un lecteur assidu de notre revue et un abonné fidèle. Je tiens à lui rendre un hommage en complément de celui de Jeannie. Mais à la différence d'elle je ne l'ai rencontré qu'à quelques reprises se comptant sur les doigts d'une seule main. Par contre nous avons pas mal échangé de courriers ces vingt dernières années.

Mon hommage va se consacrer autours de trois classeurs cartonnés qu'il m'a remis. Trois classeurs que j'ai classés après leur avoir jeté un coup d'œil avec mes propres archives. En effet Daniel, sachant que j'avais contribué à adresser plusieurs fonds aux Archives Historiques de l'Union européenne de Florence (Albert M. Gordiani et André P. Dartiel de Lyon ; Pierre Debest de Poitiers ; Henri Cartan et des années plus tard Jean-Pierre Gouzy de Paris et celles associatives de la Maison de l'Europe de Lyon, de l'UEF France et Rhône-Alpes et de Presse fédéraliste ; celles de Michel Morin et Jean-Luc Prevel de Lyon ; enfin des archives de François Bondy de Zurich)... bref je me suis engagé auprès de Daniel à ce que ses archives rejoignent celles du MFE aux AHUE. (Pour information J.-P. Gouzy avait envoyé celles plus anciennes à Sciences-Po Paris où elles sont toujours conservées).

Je garde donc celles de Daniel pieusement à côté de celles de Bernard Lesfargues et des miennes... ; grâce à l'aide précieuse de Chloé Fabre, d'Hervé Moritz et en pensée (jusqu'à ce jour) de Francesca Tortorella... nous avons cet été entamé de classer cet amas de placards, d'étagères et de malles...

Pour en revenir à celles de Daniel, qui ne sont malheureusement qu'une partie de ce qu'il avait accumulé au cours des ans, le reste ayant, comme trop souvent été égaré lors de déménagements successifs ; je vais tenter de lister et de vous donner un aperçu de ce qui m'a paru le plus intéressant.

## Classeur cartonné noir

Il regroupe des bulletins, des Jeunes du Mouvement fédéraliste européen (JMFE), *Action européenne* édité à Belfort ; bulletin ronéoté mensuel dont la collection incomplète va du n° 1 (juillet 1955) au 11 (mars-avril 1957) ; Daniel m'informant sur une des notes manuscrites accompagnant ses dossiers que « Ce bulletin rédigé par D. Pierquet et un certain Christian Reiniche était 'produit' par l'U.D. de Force ouvrière dont le permanent était André Bergeron qui dessina l'en-tête ». ... A. Bergeron qui fut plus tard à Paris le Secrétaire général de FO de 1963 à 1989. Plus tard, une nouvelle formule imprimée à Béthune, avec l'aide du MFE Flandre-Artois, « Organe de l'union régionale 'Est-Sud' des Jeunes du Mouvement fédéraliste européen » dont nous avons deux numéros dont le n° 1 (novembre-décembre 1957) très riche en informations sur le 1<sup>er</sup> congrès des Jeunes du MFE France à Dijon le 18 octobre.

Une deuxième pochette intitulée *Le Jeune européen*, organe national des JMFE, avec un post-it : « Il manque le seul numéro de *L'Eurafrican* », regroupe une vingtaine de numéros sous diverses formules du n° 10 (janvier 1957) au 8 (janvier 1960). Je ne retranscris pas ci-après une 2<sup>e</sup> note de Daniel très riche en informations, Jeannie ayant déjà abordé certains aspects de son activité.

## Classeur cartonné gris

Le premier, intitulé « JMFE », regroupe quatre chemises de 1955 à 1958.

### • JMFE 1955

Une liste de participant.es au 4<sup>ème</sup> (12-17 avril 1955) stage du Centre international de formation internationale (CIFE) fondé par Alexandre Marc en 1954 ; une lettre non datée de trois pages de... rappel de cotisations ; et surtout les textes de motion politique pour le 6<sup>ème</sup> congrès des deux courants se partageant l'UEF Europe après l'échec de la CED... et avant son éclatement. Celle, du 1<sup>er</sup> décembre 1955, signée par Henri Brugmans, Ernst Friedlaender, Claude-Marcel Hytte et Henri Nord qui feraient sous peu, avec les français de La Fédération scission pour constituer l'internationale Centre d'Action européenne fédéraliste (AEF) et celle du 29 novembre 1955 signée par Luciano Bolis, François Bondy, Erwin Kolender, Alexandre Marc, Michel Mouskhely, Raymond Rifflet et Altiero Spinelli... maintenant l'UEF avant de la transformer en MFE supranational et de l'engager dans la Campagne du Congrès du Peuple européen.

Un rapport, aussi, des JMFE sur leur activité de l'été 1954 à l'été 1955 et un autre du Comité départemental de Belfort d'action jeune du Mouvement européen regroupant les Jeunes du JMFE, ceux de l'Union fédéraliste interuniversitaire, de l'Union pour la fraternité mondiale, de la Gauche européenne et des Nouvelles équipes internationales (démocrates-chrétiennes).

### • JMFE 1956

Le rapport d'une rencontre franco-allemande à Offenbach sur le Main (28 mars-4 avril) et des affiches variées..., une longue liste de diffusion de *L'Action européenne*, les cartes de membres de Michel Pierquet (1956 et 1957) et surtout un document donnant les listes des organes de « L'Union européenne des fédéralistes (Mouvement fédéraliste européen) ». Conseil national commençant par l'écrivain Jules Romains, président, et quatre vice-présidents : Messieurs Yvon Delbos (député, ancien ministre, président du groupe parlementaire radical à la Chambre), Émile Roche (président du Conseil économique), Robert Buron (député, ministre des finances), Paul Ribeyre (député, ancien Garde des sceaux) suivis de personnalités du monde économique et universitaire (une vingtaine), d'autres membres parlementaires (une trentaine, liste débutant par M. Paul Reynaud, ancien Président du Conseil et s'achevant par M. Léopold Sédar Senghor, député, écrivain et président du groupe des Indépendants d'Outre-Mer) et d'une dizaine de maires et conseillers généraux. Conseil national ne comprenant qu'une seule femme, Mme. Jacqueline Thome-Patenotre (qualifiée de Sénateur et maire de Rambouillet). Le Comité exécutif (présidé par Henri Frenay, ancien ministre) et le Bureau exécutif, chapeautant le tout étant présidé

par Frenay assisté de cinq vice-présidents ; le Bureau exécutif (présidé par M. Pierre Passani) comptant huit autres membres dont Jean-Pierre Gouzy et (miracle) une seconde femme, Mme. Germaine Borcelle, présidente de la commission de la propagande.

#### • JMFE 1957 et JMFE 1958

Les pochettes 1957 et 1958 comprennent outre deux numéros de la publication mensuelle du MFE, *L'Action fédéraliste européenne* (1957) de nombreuses coupures de presse régionale mais aussi des listes d'adhérent.es de différentes communes de l'Union « Est-Sud » des JMFE pour les sections de « Lure - Ronchamp » (année 1957-1958) avec 9 membres dont deux femmes (présidente et trésorière) et un bureau de cinq membres et de Monbéliard de 24 membres dont 7 femmes. Liste également des adhérent.es MFE (et non seulement JMFE) pour le département du Doubs (LUXEUIL 1961) de près de 200 noms, suivis de la lettre J (pour Jeunes) dans plus de la moitié des cas, sans garantie que ce soit une liste de membres ou de contacts. Plus intéressante est la composition du Bureau régional « Est-Sud » (siège à Belfort à la Maison du peuple) de neuf membres : un président, deux vice-président, secrétaires (général et adjoint), trésorier, et quatre délégués (général, à la propagande, à l'information et aux relations européennes). Bureau complété de représentant.es départementaux : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Doubs (2), Haute-Saône (2), Côte d'Or (Dijon) et Jura.

Sur le plan politique quelques documents intéressants. Une circulaire JMFE du 6 février 1958 convoquant le Comité exécutif le 23 février à Paris. Sur les sept sujets à l'ordre du jour deux sont à souligner : « Rapports avec les Jeunesses européennes fédéralistes » traité par le président du Bureau J.-D. Lassaigne, point pouvant être critique les JEF en France étant alors proches de La Fédération et donc de l'AEF, organisations concurrentes du MFE et de l'UEF. Daniel, du reste, m'avait laissé entendre que certains dirigeants JMFE avaient été tentés de rejoindre les JEF ayant semble-t-il plus de moyens. L'autre point à l'ordre du jour que je retiens, « Élections et démissions au Comité exécutif et au Bureau exécutif », était-il lié au précédent ? Enfin en mai 1958 les JMFE sont conviés à Bruxelles par le secrétariat du MFE à des Journées de rencontre et d'étude sur le Congrès du Peuple européen.

#### Classeur cartonné rouge

Le classeur cartonné rouge s'intitule « Jeunes MFE (année 1958 – Archives et notes) ». À noter le numéro n° 29, 4<sup>ème</sup> année, juin-juillet 1959, de *L'Action fédéraliste européenne*, annonçant et explicitant la transformation de l'UEF en Mouvement fédéraliste européen supranational. Une pochette, « 1959 », avec une note manuscrite de Daniel est importante : « Les courriers de Lassaigne président du Bureau national JMFE indiquent le début de la détérioration des relations avec le MFE » (16.04.2019). Notons que les JMFE étaient une organisation autonome du MFE et que les jeunes pouvaient s'inscrire soit aux deux organisations soit aux JMFE représenté dans les organes du MFE. Plusieurs courriers de Lassaigne à Daniel (janvier-juillet 1959) abordent des tensions entre les JMFE et le MFE sur deux sujets ; les nouvelles structures du MFE avec l'éventuelle marginalisation des mouvements nationaux, et la stratégie « constituante » du CPE proposée par Spinelli. Le second affirme que « à l'UEF, le processus de désintégration continue. (...) Les Suisses sont partis (sauf quelques éléments CPE) et les Luxembourgeois sont en train d'en faire autant » (...) « Marc a abandonné la présidence du BE » ; « un congrès extraordinaire pour la modification des statuts est prévu juillet ou août ». (...) « Spinelli à l'air bien décidé, dans le cadre de la modification des statuts à faire supprimer les JEF (...) d'autant que les JEF n'existent que sur le papier. Comme les sections nationales seront aussi pratiquement supprimées, j'ai l'impression que les JMFE passeront à la casserole du même coup et que nous serons fondus dans le vaste 'melting pot' UEF-CPE dont rêve notre ami Altiero ». Ajoutant « (Pour Frenay, il s'en va parce qu'il en a marre, et aussi, je crois, pour se consacrer à des activités gaullistes : CRR entre autres) » et concluant que « il faut rentrer d'une manière ou une autre aux autres JEF (qui, comme tu le sais, sont en principe indépendantes de l'UEF et de l'AEF) ».

Un document donne l'organigramme intégral des JMFE (1958 ou 1959). Un bureau national de 12 membres : présidents du Bureau exécutif (J.-D. Lassaigne) et du Comité exécutif (D. Pierquet), trois vice-présidents, un secrétaire général et un adjoint, un délégué général et un adjoint, un trésorier et un adjoint, un délégué aux échanges internationaux. Un Comité exécutif de quinze membres en plus du Bureau ; enfin la liste des 16 unions départementales existantes : Alpes maritimes, Territoire de Belfort, Côte d'or, Doubs, Gironde, Ille-et-Vilaine, Jura, Lot-et-Garonne, Marne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Bas-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Seine, Seine-et-Oise, Vienne ; les noms de leurs dirigeant.es et leurs principales sections. Une circulaire interne au JMFE (12.03.59) donne des précisions sur la publication du premier numéro de la nouvelle publication *L'Eurafrican* : « Destiné au grand public, ce journal n'est pas l'organe officiel des JMFE. C'est *Le Jeune Européen* réduit au rôle de bulletin intérieur (...) qui continue à remplir cette fonction et à vous tenir au courant des nouvelles du mouvement (...) Il n'en reste pas moins que *L'Eurafrican* publié par les membres du bureau exécutif des JMFE (...) doit-être diffusé le plus possible par tous les responsables JMFE à quelque échelon qu'ils se trouvent ».

Une autre chemise est consacrée au second congrès national des JMFE à Belfort (12-14.07.1959), le premier s'étant tenu à Dijon en 1957. Cette réunion sera précédée pour cause de financement d'une conférence internationale sur l'Eurafricaine ouverte à d'autres européens et dont les intervenants principaux semblent avoir été (hors les JMFE) : le Dr. Youssoufa Sylla, secrétaire général de l'Alliance Europe-Afrique, M. Manfred Pautzke d'Allemagne et un dénommé J.J. Carpentier.

#### • JMFE 1960

De 1960 à début 1962 Daniel effectuant son service militaire de 28 mois est moins disponible et à son retour semble happé par ses activités pour la SFIO et la Fédération Léo Lagrange. Une pochette est intitulée, « 1960 Fusion JFF JEF JFE »... Le premier feuillet s'intitule « Jeunesses fédéralistes eurafricanaines – section de Belfort – AG du dimanche 12 juin 1960 ». Sur la base des documents disponibles il semble impossible de comprendre les raisons ayant poussé le JMFE à se transformer en Jeunesses fédéralistes eurafricanaines mais cela serait un point à étudier à l'aide des publications du JMFE et des fonds J.-P. Gouzy et MFE des AHUE. Il semble que *L'Eurafrican* ait été destiné à financer le mouvement, tentative qui tournera court tandis que le JMFE se rapproche des autres organisations françaises de jeunes fédéralistes. Plusieurs courriers à Daniel, échelonnés (janvier 1960-juin 1960) attestent que dès janvier Lassaigne souhaite quitter l'orbite du MFE : « Où irons-nous ? Sans doute chez Voisin » (La Fédération, NDA) mais avec l'intention d'éviter une dissolution des JMFE au sein des Jeunesses fédéralistes de France. Le 11 juin une circulaire confirme que « le MFE semble décidé à supprimer définitivement le mouvement de jeunes qui existait depuis toujours en son sein », indique que les JMFE se sont donnés des « statuts d'organisation indépendante » avant de mettre cette réforme en sommeil mais que le statut quo n'est plus tenable depuis des décisions d'une « commission jeunes » au Congrès MFE de Strasbourg. Le JMFE devient donc les

Jeunesses fédéralistes eurafricanaines qui demanderont au MFE un statut d'organisation associée tout en adhérant à un « Comité de liaison des Jeunes fédéralistes de France » dont le secrétariat est domicilié à La Fédération et chargé d'organiser un congrès unitaire à Strasbourg à l'été 1960 ; circulaire accompagnée de plusieurs documents, « plateforme commune » et « Charte des Jeunes fédéralistes européens ». Le 22 juillet 1960 *L'Est républicain* publie sur trois colonnes un article annonçant la fusion des Jeunesses fédéralistes de France et des Jeunesses fédéralistes eurafricanaines.

Gouzy du secrétariat du MFE France à Paris entretient une correspondance suivie avec Daniel dont nous ne connaissons pas les réponses même si les relations semblent très cordiales. Là encore le recours aux fonds AHUE, voire de Sciences Po Paris serait le bienvenu ! Je ne citerai que l'un de ses courriers me semblant le plus intéressant sur la crise, celui du 9 mai 1960.

« La crise que traverse actuellement notre ancien groupe de Jeunes me paraît déplorable, et sans pour autant rejeter sur les dirigeants jeunes qui vous ont pratiquement succédé (...) tous les péchés d'Israël, je dois dire que leur attitude fut singulièrement décevante.

Je puis parfaitement admettre (...) qu'on puisse 'aimer' ou ne 'pas aimer' le style de SPINELLI. J'ai moi-même toujours été étranger à ce que certains ont abrité sous le vocable de 'Spinellisme' mais (...) j'ai toujours été animé par la passion politique de notre combat fédéraliste et la croyance profonde que l'Europe ne se ferait pas toute seule, sans sacrifices.

Entre ceux qui peuvent se tromper (...) mais dont on sait qu'ils ont conservé le désir de se battre, dont on sait et dont on sent qu'ils veulent représenter quelque chose dans la réalisation de la fédération européenne, et ceux qui traînent un formalisme désespérant de figurants minables, incompatibles avec l'idéal que nous ont légué les grands morts de l'U.E.F., (...) je ne pouvais hésiter.

Au surplus, si je n'ai jamais partagé certains jugements sommaires de certains hommes du C.P.E., je sais que FRENAY dans sa retraite ne nous a pas désapprouvés (...).

Je ne puis comprendre que l'on se satisfasse de la situation présente et même que l'on accepte le fait accompli du régime de Gaulle – Debré sans réactions. (...)

Aussi, Mon Cher Ami, je n'attends rien d'autre de vous et des Jeunes qui sont à votre contact qu'une fidélité inébranlable au M.F.E. (...) Ce ne sont pas les flirts avec ceux qui ont, en fait, cessé le combat politique pour la Fédération Européenne, qui changeront quelque chose ».

Mais dès janvier 1961 vont apparaître d'autres tensions au sein des nouvelles Jeunesses européennes fédéralistes entre les JFF liées à La Fédération et les Jeunesses fédéralistes eurafricanaines. Elles apparaissent dans un courrier adressé à Pierquet par Lassaigne en date du 25 janvier dans lequel il se plaint de mensonges à son égard racontés en particulier par Gouzy et d'autres MFE « vendus corps et âmes au Congrès du peuple européen » et où il interpelle Daniel. « En vous mettant, tes amis et toi, en droit ou en fait, en dehors des JEF (car, en définitive, c'est-à-cela qu'on aboutit) vous mettez par terre tout notre travail depuis des années. Ce travail que nous avons fait ensemble (...) C'est aussi l'équilibre actuel des JEF que vous remettez en question, le départ d'une partie ex-JMFE ne pouvant que renforcer l'influence des ex-JFF et par là-même nos relations avec La Fédération ». Ces tensions sont confirmées et précisées par une dernière note manuscrite de Daniel en date du 10 avril 2019 : « IMPORTANT. (...) Ces pièces annexes révèlent une réaction négative suite à la fusion JFE et JFF en 1960. Il est vrai que l'emprise de 'La Fédération' rue Aubert se faisait sentir et que le mélange des problèmes Européens avec l'UNEF et l'Algérie semblait 'délicat'.

J'étais assez d'accord avec Alain Noel, un garçon très bien, actif et à gauche.

Ce différent finit par un conflit avec Lassaigne patron JEF France ».

Plusieurs pages manuscrites de Noel, et une note ultérieure la précisant de Daniel sont agrafées. Le texte de Noel est titré « Observations concernant l'apolitisme intégral des JEF proposées par Pierquet-Noel adoptées à l'unanimité par le Bureau de Belfort. JEF-Est ».

Ce texte aborde trois sujets. Les rapports avec La Fédération ne provoquent pas d'objections mais en précisant qu'il serait « nécessaire de ne pas trop s'engager vis-à-vis de ce mouvement » ; suspendre tout envoi automatique du *XX<sup>e</sup> Siècle fédéraliste* à toutes les sections JEF ne l'ayant pas expressément demandé ; suspendre toutes convocations n'ayant aucun rapport avec la construction européenne, par exemple celles du Mouvement national des élus locaux (MNEL), création de La Fédération, organisme jugé trop marqué à droite. Enfin nécessité de développer des relations avec d'autres organisations européennes « adultes » comme l'Union fédéraliste interuniversitaire ou les Travailleurs européens. Les autres tensions concernent les rapports éventuels avec l'UNEF alors que cette association est syndicale, secteur ne concernant pas les JEF mais qu'il est demandé qu'en cas de publication de textes « anti-Unef » dans la presse JEF ils soient publiés comme « tribune libre » et qu'il soit spécifié qu'ils engagent leurs auteurs mais en aucun cas la JEF. Enfin en ce qui concerne la situation de l'Algérie, vue sa complexité, son caractère changeant, qu'elle ne concerne pas directement la construction européenne « il est nécessaire d'agir avec une extrême prudence ». « C'est pourquoi, tout en continuant à espérer qu'une solution fédérale sera en définitive adoptée, il importe de nous abstenir de toute position publique relative à l'Algérie ».

En conclusion, en matière de réunification des organisations françaises de jeunes fédéralistes il faudra attendre 1969 à Lyon celle du groupe des groupes locaux des JEF - Fédération et Jeunes du MFE, sous la houlette de Raymond Debrieux et Bernard Barthalay... quelques mois avant la réunification du Centre régional de La Fédération – Mouvement fédéraliste français et du MFE régional sous la direction d'Albert M. Gordiani délégué général de Bernard Lesfargues président du MFE dans l'UEF Rhône-Alpes. Suivra la réunification nationale des jeunes MFE et de groupes épars de JEF - Fédération en septembre 1975 au premier congrès JEF France de Lyon (compte-rendu in *Fédéchose*, n° 12, 4<sup>ème</sup> trimestre 1975).

Ces réunifications ne seront jamais acceptées par les instances parisiennes de La Fédération qui tentera sans grand succès de se réimplanter localement mais elles ont devancé de quelques années la réunification de l'UEF Europe au début des années 1970.

### Conférence de Patrick Boucheron au lancement de l'initiative Europe à la Sorbonne

Chloé Fabre

Rédactrice en chef de *Fédéchoses* et Présidente de l'UEF France

Avec l'aide précieuse des notes d'Hervé Moritz, docteur en histoire, président du Mouvement européen et membre du bureau de Presse fédéraliste

Le 3 octobre 2025 a eu lieu à la Sorbonne, le lancement de l'Initiative Europe. Les « initiatives » sont des espaces de collaboration interdisciplinaire pour les enseignants-rechercheurs et les doctorants autour d'une problématique commune. Cette initiative, portée par Céline Spector, philosophe et Laurent Warlouzet, historien, explore, comme le présente le [site dédié](#) « l'Europe comme objet culturel et politique à travers une approche interdisciplinaire et un regard sur le temps long — de la Renaissance à nos jours. Elle s'appuie sur l'histoire, la philosophie, la littérature ou encore les langues pour analyser les constructions identitaires et les controverses autour de la notion de « civilisation » européenne depuis la découverte du Nouveau Monde. En mobilisant trois périodes clés (Renaissance, Lumières, époque contemporaine), l'initiative ambitionne de renouveler la recherche sur l'Europe tout en favorisant la coopération entre disciplines et la circulation des savoirs à l'échelle internationale ».

Il est impossible de résumer cette conférence d'une heure, délivrée avec brio et une intelligence remarquable liant et dépliant de nombreuses problématiques. Dans l'attente que, peut-être, elle soit publiée, voici quelques éléments qui m'ont marqués ou nourris.

#### Comment faire l'histoire de l'Europe ?

Patrick Boucheron s'interroge sur la manière dont nous avons voulu faire l'histoire de l'Europe, en cherchant des origines, comme on a cherché les origines des Etats européens. Est-ce que l'Europe relève de cette culture du viol avec le mythe de l'enlèvement de la princesse Europe ? Ou plutôt des circulations nombreuses entre universités, ordres religieux, lignages princiers de mariage en héritage comme l'explique Jacques Le Goff dans *L'Europe est-elle née au Moyen-Age* ?

Patrick Boucheron note que quelque chose se passe au XVème siècle : beaucoup des grands personnages « européens » cité par les habitants, quand nous sommes à la recherche des pères, s'attachent à cette époque : Dante, Cervantès, Leonard de Vinci, Christophe Colomb, Martin Luther.

Patrick Boucheron insiste ainsi pour sortir d'une vision linéaire, d'une écriture lisse d'un seul récit européen. Rien de ce que nous connaissons aujourd'hui n'a été intimé par l'histoire longue de l'Europe. C'est à la politique de répondre aux questions politiques, pas à l'histoire.

Voilà une excellente façon de nous sortir d'une instrumentalisation de l'histoire qui a servi à la construction des Etats-nations et de nous proposer une approche buissonnante, en dialogue des histoires et de leurs croisements.

#### Faire le récit de nos dispersions et de nos diversités

Il y a deux façons de voir le mythe Babel, selon Patrick Boucheron : la vision chrétienne qui insiste sur le châtiment divin des hommes qui ont voulu tutoyer Dieu et la vision judaïque qui met l'accent sur le fait que les hommes, après le Déluge, ont voulu se réfugier et se mettre à l'abri et que Dieu les disperse donnant une vertu à la dissemblance. Cette vision résonnant avec la phrase d'Umberto Eco, « la langue de l'Europe c'est la traduction ».

Cependant, l'historien pointe également les critiques adressées à une vision légère d'un « doux commerce », de voyage paisible des élites européennes, de cette « mondialisation heureuse ». Ainsi les historiens, après avoir été des gardes-barrières se seraient fait transfuges, passeurs. Cette période s'achève peut-être ou en tout cas doit être questionnée, face au retour des nations, des frontières.

#### Vivre à la lumière d'une étoile morte

Alors Patrick Boucheron se questionne : une certaine idée de l'Europe, incertaine idée de l'Europe entend-il dans une perspective freudienne.

Alors comment donner un sens au mal d'Europe : à ce sentiment chiffonné des Européens, mais aussi au désir d'Europe exprimés par les Ukrainiens à Maïdan ou par les Géorgiens ce printemps encore. Patrick Boucheron pointe sans merci les erreurs de l'Europe politique : en 2015, l'UE a sanctionné la Grèce sur sa gestion de la dette, et n'a pas sanctionné la Hongrie qui ne respectait plus, déjà, les droits de l'Homme et la démocratie. Qu'est-ce que cela dit de nous ? De notre projet ?

Alors, après avoir ouvert sa conférence sur la découverte, par les Européens uniquement, de l'Amérique en 1492, Patrick Boucheron souligne qu'il n'y a pas de conquête heureuse et que des « Grandes Découvertes » à nos jours, la faille est peut-être en nous, que peut-être l'Europe est déjà morte, en 2015 quand nous n'avons pas protégé la démocratie mais protégé les détenteurs de la dette. Peut-être que depuis, nous vivons à la lumière d'une étoile morte.

Patrick Boucheron conclut en s'appuyant sur Marc Bloch qui, en exil à Zürich en 1935 se demande comment on en est arrivé-là, aux totalitarismes. Il dit « par distraction ». Certains étaient mus par un idéal, comme aujourd'hui certains sont ivres de nationalisme, et d'autres regardaient ailleurs.

Peut-être serait-il temps de ne pas regarder ailleurs et d'être nous aussi convaincus de l'idéal que nous proposons.

La journée a été complété par une présentation des 3 pôles qui participent à l'initiative. Souhaitons de fructueux travaux qui pourront inspirer la société civile utilement.

## Bibliographie et bibliothèque fédéraliste

### Henri Frenay, Résistant, Ministre, Fédéraliste européen

Robert Belot, *Henri Frenay. Textes politiques et fédéralistes (1944-1979)*, coll. « Textes politiques », Lyon, Presse fédéraliste, 2025, 293 p.

Théoé Boucart

Membre du comité de rédaction de *Fédéchoses*

Dans son dernier livre paru aux éditions Presse fédéraliste, l'historien Robert Belot propose une compilation commentée de textes, pour certains totalement inédits, d'Henri Frenay. Une somme d'informations inestimable afin de comprendre le parcours intellectuel et militant du grand Résistant, Ministre et militant fédéraliste européen.

Aussi importante que méconnue de nos jours, la figure d'Henri Frenay (1905-1988) a marqué l'histoire politique de la Seconde Guerre mondiale, et des premières décennies de l'après-guerre. Celui qui a été élevé dans une famille catholique, conservatrice et nationaliste, a peut-être fait sa rencontre la plus décisive dès les années 1930 : celle de la militante antifasciste Berty Albrecht, lui permettant de mieux comprendre ce qui se passait à l'époque de l'autre côté du Rhin et le danger que représentait le nazisme.

De cette rencontre a découlé son engagement politique et militant : celui de « Combat », le principal mouvement de la Résistance en France ; sa vision d'Europe unie, dans laquelle l'Allemagne vaincue devrait jouer un rôle de premier plan pour éviter tout sentiment de revanche ultérieur ; ou encore sa découverte des mouvements fédéralistes européens, ce qui lui a permis de présider l'Union des fédéralistes européens plusieurs fois entre 1949 et 1955. Jusqu'à l'instauration du suffrage universel direct pour les élections du Parlement européen en 1979, Henri Frenay a été une référence intellectuelle de la construction européenne, et dont le souvenir était encore suffisamment vivace pour que François Mitterrand (qui l'avait côtoyé au sortir de la Seconde Guerre mondiale) lui rende un hommage aux Invalides à son décès en 1988.

Après un ouvrage remarquable sur la jeunesse et le parcours de résistant d'Henri Frenay, l'historien Robert Belot nous fait donc explorer, avec le livre *Henri Frenay. Textes politiques et fédéralistes (1944-1979)*, sa carrière post-Résistance, très riche et marquée autant par l'espoir que la déception.

#### La Résistance comme catalyseur du changement politique

Ce plus récent ouvrage de Robert Belot débute avec une série de textes permettant de comprendre finement qu'elle était la volonté d'Henri Frenay à l'issue de la guerre : celle de voir la Résistance se substituer aux partis politiques traditionnels, sans pour autant en devenir un. Une lubie largement mystifiée (Léon Blum l'avait alerté sur la nécessaire présence des partis politiques en démocratie, tandis que Raymond Aron l'avait mis en garde contre le fantasme d'un « parti de la Résistance »), au vu des divergences de plus en plus importantes entre les courants communistes, gaullistes et la « troisième voie », la gauche non-communiste, dont « Combat » était le mouvement principal.

La création en janvier 1944 du Mouvement de libération nationale, aux côtés de plusieurs personnalités comme Albert Camus et François Mitterrand, a permis à Henri Frenay de croire en une structure unificatrice de la Résistance. Pourtant, la méfiance du parti communiste, ainsi que « l'ambiguïté ontologique de ce 'mouvement', ni parti ni mouvement », pour reprendre la formule de Robert Belot, le condamnant ainsi à l'insignifiance électorale, auront raison de l'existence du MLN : Henri Frenay va quitter son comité directeur en avril 1946. Les autres organisations co-fondées par Henri Frenay, l'Union démocratique et socialiste de la résistance et « Socialisme et Liberté » (cette dernière a été peu évoquée par Frenay dans ses archives) se sont soldées par des échecs similaires : le rejet de « l'illusion révolutionnaire » face au retour à la normale d'avant 1939, et un positionnement très ambivalent empêchant une existence sur l'échiquier politique. Pourtant, Henri Frenay n'était pas complètement novice en politique. Entre septembre 1944 et novembre 1945, il a été ministre des Prisonniers, Déportés et Réfugiés dans le gouvernement du Général de Gaulle. Une période absente des textes recueillis dans l'ouvrage, mais une période très traumatisante pour Henri Frenay, étant donné l'ampleur titanique de la tâche, ainsi que de l'acharnement des Communistes à son encontre.

À la lecture des textes, on observe une évolution dans la réflexion d'Henri Frenay vers le renforcement de la nécessité d'une Europe socialiste unie. Une idée qui ne l'avait jamais quitté, eu égard à ses écrits durant les années de la Résistance, mais qui s'était fait plus discrète dans les premières années après la fin de la guerre.

#### Le fédéralisme européen, un militantisme sincère, mais aussi une voie de salut

Henri Frenay est parti d'un constat, fondateur pour les mouvements fédéralistes européens : l'Europe est coincée entre les deux grandes puissances (États-Unis et Union soviétique) dont les projets de société (capitalisme et collectivisme) sont incompatibles avec la culture européenne basée sur l'humanisme. Pour lui, « seule une fédération européenne sur une base socialiste et comprenant l'Allemagne peut conjurer la guerre ». La place de l'Allemagne, dont il tenait à séparer le peuple allemand du nazisme, était une des motivations principales de son engagement fédéraliste et pacifiste. Son « Appel au peuple allemand » l'a bien montré. Le tandem avec la France (« clé de la situation européenne ») était donc pour Henri Frenay le moteur de la construction d'un espace géopolitique européen autonome, devenant à terme des « États-Unis socialistes d'Europe ».

L'idée européenne a permis à Henri Frenay d'abandonner son « révolutionnarisme » constitutif de son engagement précédent. En 1947, il a fait la connaissance de l'Union européenne des fédéralistes à Amsterdam et a intégré l'organisation lors du congrès de Montreux d'août 1947. La même année, sa lettre à Marceau Pivert a marqué son virage fédéraliste, renforcé ensuite par ses textes « l'urgence d'un pacte fédéral européen » et le « projet de campagne internationale en faveur de l'Assemblée constituante européenne » au début des années 1950.

Henri Frenay a été président de l'UEF en 1948-1949, puis brièvement en 1955. L'échec de la Communauté européenne de défense (CED) en 1954 a entamé l'espérance de la sphère

fédéraliste, pourtant convaincue en 1952 qu'un moment « Fiat federalista » (« et le fédéralisme fut ») était possible. Frenay a alors concentré son énergie au sein du Mouvement fédéraliste européen, la section française de l'UEF, en continuant de croire au saut fédéraliste, irréaliste pour de plus en plus de monde. Sa correspondance avec Jean Monnet l'a pourtant alerté sur le caractère fictif de l'appétence des peuples pour l'Europe, à rebours de la puissante symbolique de la culture stato-nationale.

Les textes de la fin des années 1950 et début des années 1960 mettent l'exergue sur un autre moment cardinal de l'histoire politique française : le retour du Général de Gaulle sur le devant de la scène politique. Malgré ses attaques contre ce dernier lors des débats sur la CED, Henri Frenay était favorable à son retour au pouvoir, vu comme un « rempart de la démocratie ». Son tiraillement entre fédéralisme européen et gaullisme politique l'a définitivement condamné à l'insignifiance politique, provoquant en 1959 sa démission à la tête du MFE. Son opposition au projet constitutionnel de de Gaulle en 1962 n'y a rien changé.

L'ouvrage de Robert Belot se termine par un texte sur les élections européennes au suffrage universel. Une rare victoire des fédéralistes européens depuis le début du projet européen dont Henri Frenay se réjouit, lui qui avait toujours pensé que c'est au niveau européen que les États pouvaient conserver leur souveraineté.

Le parcours d'une figure majeure du fédéralisme européen, grand Résistant et Ministre. C'est ce que Robert Belot nous propose dans ce recueil commenté de textes très importants pour comprendre un pan de l'histoire contemporaine.

---

## Federal Governance for Europe and the World

---

Published in *Supranational federalism, The World's citizens' Journal*, No1 September 2025

**Jo Leinen**

Former Member of the European Parliament

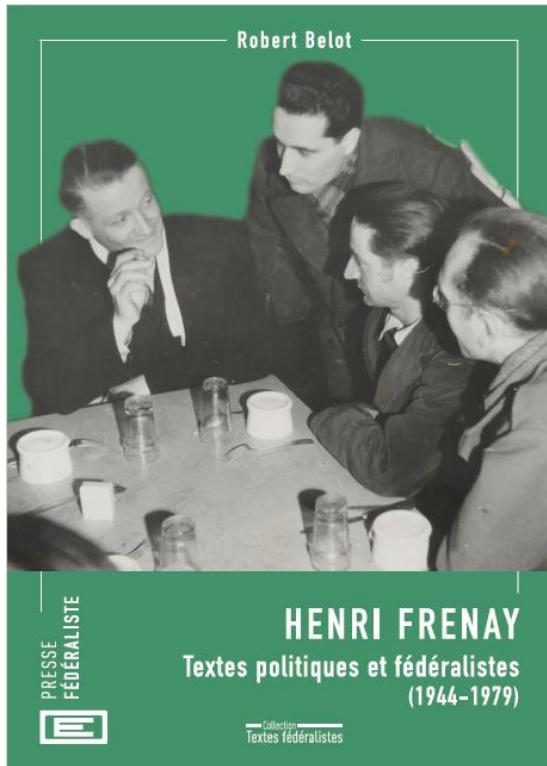
On the background of the catastrophic experiences with nationalism and as a result of two world wars, personalities from different backgrounds of society and countries came together in Montreux (Switzerland), in 1947, to discuss new governance orders for Europe as for the World. They all have been united in the conviction that the fragmentation and separation of people on the basis of national power will lead sooner or later to new aggressions and at the end to new wars. The solution of this dilemma is the pooling of sovereignty on the transnational level with supranational competences and supranational governance structures. Federalist solutions offer the best answer to accommodate and solve the problem. Federalism has the ability to implement three important principles: democracy, solidarity and subsidiarity.

Federalist Supranational governance looks for the support and the legitimacy by the people. Free and fair elections for the respective transnational parliament is a cornerstone. Solidarity by financial transfer systems between stronger and weaker members of the transnational political union is another key element.

Last but not least is the subsidiarity principle inherent of federalist governance concepts. Not a Superstate, as nationalists and populists are always trying to attack efforts for supranational governance, but a well balanced multilevel repartition of competencies between local, regional, national and supranational level.

## Nouvelles publications

### *Henri Frenay – Textes politiques et fédéralistes (1944 – 1979)* de Robert Belot

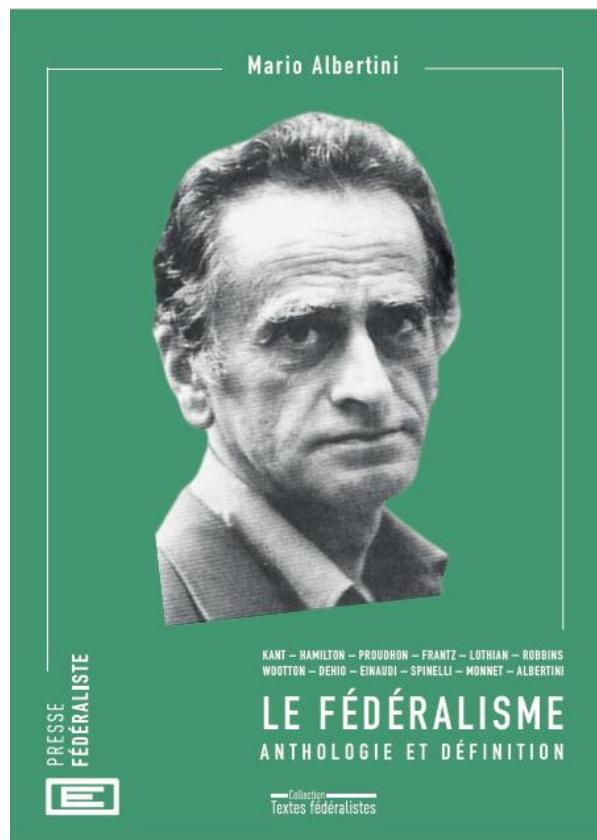


Henri Frenay n'est pas seulement le fondateur du plan grand mouvement de Résistance, Combat, et un héros français de la lutte contre le nazisme et Vichy. Il a été aussi un acteur politique et un pionnier du fédéralisme européen, ce qui est moins connu. D'abord comme ministre du général de Gaulle, de 1943 à 1946, et responsable de mouvement politiques (MLN, UDSR, Socialisme et Liberté). Puis, constatant l'incapacité des formations de la Résistance à surmonter leurs divisions et à devenir une force de proposition politique, comme leader de la plus importante organisation non-gouvernementale à l'échelle de l'Europe : l'Union européenne des fédéralistes. Les documents, rares ou inédits, que nous présentons permettent de retracer les heures et les malheurs de son itinéraire politique mais aussi de regarder le rapport de la France à l'Europe sous un jour nouveau.

Robert Belot, *Henri Frenay – Textes politiques et fédéralistes (1944 – 1979)*,  
éd. Presse fédéraliste, collection « Textes fédéralistes »,  
ISBN : 978-2-491429-22-5,  
296 p., 25 €

## À paraître

### *Le fédéralisme – Anthologie et définition de Mario Albertini*



Les humains font face à une bifurcation dramatique. Si leurs divisions nationales l'emportent, ils seront embarqués dans une catastrophe irrémédiable. Si, au contraire, prévalent, de proche en proche, les tendances à l'unité par l'organisation fédérale de tous les peuples de la Terre, les humains s'achemineront vers la paix et la satisfaction des besoins.

Cette visée repose sur l'existence d'une théorie capable d'interpréter les caractères fondamentaux de l'époque et de définir les conditions d'une action politique efficace. À partir d'une lecture de Kant, Hamilton, Proudhon, Frantz, Lothian, Robbins, Wootton, Dehio, Einaudi, Spinelli et Monnet – dont sont présentés ici les textes les plus éclairants –, Albertini construit un tableau de pensée du fédéralisme, accentuant ces trois points de vue, axiologique, structurel et historico-social, que sont la paix, la constitution fédérale et le dépassement de la division de la société en classes antagonistes, et fonde, ce faisant, une théorie originale du fédéralisme. Albertini présente le fédéralisme à la fois comme unité du genre humain et comme protection de sa diversité sous le règne du droit.

Mario Albertini, *Le fédéralisme – Anthologie et définition*,  
ed. Presse fédéraliste, collection Textes fédéralistes,  
ISBN : 978-2-491429-23-2  
392 p., 25 €

Mario Albertini (1919-1997) enseignait la philosophie de la politique à l'Université de Pavie et fut le président du Movimento Federalista Europeo. Il est l'auteur de *L'État national*, de *L'integrazione europea e altri saggi* et de *Proudhon*. Il dirigea jusqu'à sa mort la revue *Il Federalista/Le Fédéraliste/TheFederalist*, fondée en 1959.



# Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni

## Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Crée en 1973, *Pour le fédéralisme - Fédéchose*s est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française. *Fédéchose*s, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, [re]fondée au Congrès de Lyon de 1975). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

## S'abonner à Fédéchose et adhérer à Presse fédéraliste

Nom et prénoms

Adresse

Mail

Tarif Solidaire : 35 € - Normal € 50 - Soutien € 100 - le numéro € 7  
*Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FÉDÉRALISTE*

Banque	Guichet	N° Compte	Clé	Devise
10278	07334	00020810601	69	€
IBAN FR 76 10278073340002081060169		BIC CMCI FR 2A	Domiciliation CCM LYON FRÈRES LUMIÈRE	

*ou paiement sécurisé sur [www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)  
Maison des Européens de Lyon – 5 Rue Pizay – 69001 – Lyon – France*

### *Pour le fédéralisme - Fédéchose*s

Directeur de la publication : Jean-Francis Billon – Rédactrice en chef : Chloé Fabre

Rédacteur en chef adjoint : Théo Boucart – Comité de rédaction : Adeline Mourais Afonso - Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Théo Boucart - Maurice Braud - Didier Colmont - Domènec Devesa - Chloé Fabre - Sandra Fernandes - Dafni Gogou - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - Hervé Moritz - Silvia Romano

Édition et mise en page : Chloé Fabre - Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site [www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu) : Valéry-Xavier Lentz